LA LIBERTÉ ET LE PATRIOTE

... 54 — No 1 — ST-BONIFACE, MANITOBA, JEUDI 31 MARS 1966 — PRIX ...



Le chef suprême de l'Eglise catholique romaine et le primat de l'Eglise anglicane signent leur déclaration commune d'un "sérieux dialogue" entre catholiques et anglicans pour lancer solidement la cause de l'unité chrétienne. La scène ci-dessus a été captée dans la basilique St-Paul-hors-les-Murs.

Au lendemain du dialogue entre Rome et Cantorbéry

Un courant de sympathie existe désormais, commente Paul VI

CITE DU VATICAN — "Nous avons encore toutes les questions doctrinales en suspens à résoudre, sans parler des questions disciplinaires qui sont pourtant importantes. Mais un courant de sympathie a été établi. Nous vous le disons pour que vous puissiez participer à la joie de la rencontre et pour que vous priiez afin que ce début, si beau et heureux, puisse avoir une suite aussi heureuse qui est celle de la parfaite unité de l'unique Eglise du Christ."

C'est dans ces termes que, devant des milliers de fidèles qu'il recevait en audience après sa rencontre avec l'archevêque de Cantorbéry, le pape Paul VI a commenté la première rencontre officielle entre le chef de l'Eglise d'Angleterre depuis la séparation provoquée par le roi Henri VIII en 1534.

La rencontre historique s'est déroulée dans le cadre majestueux et sévère de la chapelle Sixtine où s'accomplissent les grands événements de l'Eglise, tels que l'élection du successeur de Pierre. L'assistance était uniquement composée de représentants ecclésiastiques et laïques de colonies anglicane et épiscopalienne de Rome, ainsi que de ministres du culte des autres confessions chrétiennes et des membres du Secrétariat pour l'unité. Le doyen du corps diplomatique accrédité auprès du St-Siège, M. Prosper Poswick, ambassadeur de Belgique, était également présent.

C'est dans la salle dite des "paramenti", attenante à la chapelle Sixtine, là où les papes se revêtent des ornements sacrés avant d'aller assister aux cérémonies solennelles à Saint-Pierre, que Paul VI a d'abord accueilli le Dr Michael Ramsey.

Deux fauteuils dorés étaient placés devant l'autel qui se dresse sous les hautes voûtes que Michel-Ange a décorées de la grande fresque représentant le jugement dernier. Les deux chefs spirituels étaient assis côte à côte, face à l'assistance. Le pape était vêtu de la mozette rouge, sur le rochet de dentelle et la soutane blanche, tandis que le Dr Ramsey portait les vêtements épiscopaux violets.

L'archevêque de Cantorbéry a pris la parole le premier. Parlant en anglais, il a souhaité que cette rencontre aide à l'accomplissement de "l'unité dans la vérité" et fasse "que partout les chrétiens ressentent leur division comme une souffrance et tendent à l'unité".

Notant que "sur la route de l'unité, il y a de formidables difficultés de doctrine et de difficiles problèmes pratiques", le Dr Ramsey a souhaité l'établissement d'un "dialogue croissant entre théologiens catholiques romains, anglicans et d'autres traditions de manière à examiner ensemble la Révélation divine".

L'archevêque anglican a en outre souhaité ardemment "que les peuples s'accordent à abandonner les armes de destruction, à régler leurs désaccords sans guerre, et à trouver une autorité supérieure à la souveraineté de chaque Etat individuel".

Répondant en latin, le pape a affirmé: "Vous reconstruisez entre l'Eglise de Rome et l'Eglise de Cantorbéry un pont qui s'était écroulé il y a des siècles, un pont de respect, d'estime et de charité. Vous vous avancez sur cette voie encore instable, encore en reconstruction, par votre propre initiative et avec une sage confiance."

Insistant sur l'importance de cette rencontre, il a ajouté: "A partir de maintenant l'amitié doit nous inspirer et nous guider." Il a également signalé "l'importance civile que peuvent avoir cet exemple de concorde bien commencée et cette résolution de collaboration pratique, pour la paix entre les nations du monde et pour la promotion de la fraternité chrétienne parmi les hommes".

Indiquant "la valeur oecuménique" de cette rencontre, Paul VI a poursuivi: "Nous n'oublions pas les questions graves et complexes qu'elle soulève et qu'elle n'a pas pour but de résoudre maintenant. Mais ces questions sont présentées ici dans leurs points essentiels qui sont toujours très difficiles mais qui sont formulés de manière à ce que nous puissions les étudier et les méditer ensemble et, désormais, sans aucun ressentiment provenant d'un orgueil humain, sans aucune ombre d'intérêt terrestre, en accord avec la parole du Christ et l'assistance de l'Esprit-Saint."

Il a ajouté: "Dans le champ de la doctrine et de la discipline ecclésiastique, nous sommes encore différents et distants les uns des autres. Et pour le moment, il doit en être ainsi par respect pour la vérité et la liberté jusqu'à ce que nous puissions mériter la grâce suprême de la vraie et parfaite unité dans la foi et la communion. Mais la charité peut et doit désormais s'exercer entre nous et montrer sa mystérieuse et prodigieuse force: "Où sont la charité et l'amour, là est Dieu"."

Après avoir échangé le baiser de paix avec l'archevêque de Cantorbéry, le pape a longuement serré de ses deux mains la main du Dr Ramsey. L'archevêque a alors présenté au pape les ecclésiastiques de sa suite qui ont plié le genou devant le St-Père et baisé son anneau. Ensuite le pape a présenté les membres de sa suite.

Paul VI et le Dr Ramsey ont alors quitté la chapelle pour la salle des "paramenti" où a eu lieu un échange de dons. Paul VI a offert une fresque du XIIe siècle d'un artiste italien inconnu, représentant le Christ, ainsi qu'un ouvrage en 55 volumes sur l'histoire des conciles. Le primat de l'Eglise d'Angleterre a offert un recueil de ses oeuvres en sept volumes reliés en maroquin bleu, portant les armes de Paul VI et du siège de Cantorbéry, ainsi qu'une croix pectorale avec chaine.

Par la suite, l'archevêque a visité une partie de la bibliothèque vaticane, avant de rencontrer de nouveau Paul VI dans la bibliothèque privée du pape. L'entretien privé, auquel seuls les deux chefs spirituels et deux interprètes assistaient, a duré une heure et cinq minutes.

Le Dr Ramsey quitte Rome heureux de son dialogue

CITE DU VATICAN — "Je suis sûr que cette visite aura des effets profonds pour la cause de l'unité dans ma génération et encore davantage dans les générations futures", a dit le Dr Michael Ramsey, archevêque de Cantorbéry, en parlant à la presse avant de quitter Rome.

"Je rentre avec un double espoir, a-t-il ajouté, c'est d'abrod que les chrétiens agissent dans un esprit de charité et de fraternité, comme ils l'ont fait ce matin, et ensuite que l'on puisse mettre sur pied, aussitôt que possible, la commission mixte destinée à éliminer les obstacles qui se dressent entre les deux Eglises."

Répondant à différentes questions, l'archevêque a déclaré que l'on ne saurait voir dans sa visite une reconnaissance de la part de Rome de la succession apostolique de l'Eglise d'Angleterre, mais qu'il est apparu que le pape considère la communion anglicane comme une organisation du peuple chrétien.

Mariages mixtes

L'archevêque a ensuite reconnu que l'un des obstacles majeurs qui existent sur le plan pratique, en plus des "barrières doctrinales", est celui des mariages mixtes. "J'ai dit à tous ceux que j'ai vus à Rome, a-t-il précisé, que l'instruction ne satisfait les consciences ni des anglicans ni des membres des autres confessions protestantes. Mais, en lisant le texte attentivement, on peut se rendre compte que les dispositions qu'il contient n'ont rien de définitif".

L'archevêque a relevé que, bien que les cas difficiles puissent être déférés à Rome, cela ne suffit pas à éviter que les consciences soient blessées par les dispositions qui demeurent. Mais il a formulé l'espoir que la question pourra être examinée par la commission mixte.

Les ordinations anglicanes

Touchant la question des ordinations, le primat a affirmé qu'il s'agit d'un problème "essentiel et important", ajoutant que les deux parties se sont rendu compte qu'il fallait en discuter non pas à part, mais dans le cadre du dialogue oecuménique.

Le primat a déclaré ensuite qu'il ne savait ni quand ni où pourra se réunir la commission mixte envisagée, mais que cet organisme relèverait directement de Rome et de Londres, et non pas des épiscopats respectifs, et qu'en feront partie des représentants des communautés anglicanes aussi bien d'Angleterre que d'autres pays.

A propos de la canonisation de 40 martyrs anglais de la Réforme, le Dr Ramsey a déclaré qu'il n'avait pas à donner de conseils à qui ne les lui avait pas demandés, mais qu'il pensait qu'il valait mieux oublier les controverses du passé et se tourner vers l'avenir.

Le moment le plus émouvant de sa visite? L'instant qui a suivi la lecture de la déclaration commune à Saint-Paul.

Quant aux protestations qui se sont produites à Londres et Rome, l'archevêque a dit qu'elles étaient le fait de quelques éléments et qu'à Rome, il ne s'en était même pas aperçu.

Le pape ira-t-il à Londres? A cette question, le primat a répondu en disant qu'il n'en savait rien.

Congrès enthousiaste et fructueux de l'AMEE

Le 2e congrès annuel de l'Association Manitobaine pour l'Egalité en Education, tenu les 26 et 27 mars dans la salle paroissiale de la cathédrale Ste-Marie à Winnipeg, sous la présidence de Me Arthur V. Mauro, a attiré quelque deux cents responsables des écoles paroissiales du Manitoba. Ils étaient venus des diverses régions du Grand-Winnipeg, mais aussi de Brandon, Le Pas, Ste-Rose-du-Lac, Bruxelles, Ste-Anne-des-Chênes, Mariapolis, Lorette, etc., etc.

Durant ces deux jours bien remplis, des orateurs de marque ont donné des discours qui ne manquaient ni de clarté, ni de profondeur, ni d'audace parfois, et qui abordaient sous tous ses aspects la situation actuelle des écoles paroissiales catholiques du Manitoba. On pourra lire ailleurs dans ce numéro du journal, dès cette semaine, quelques-uns de ces discours, au complet ou au moins dans de très larges extraits: le mot de bienvenue de Mgr G. B. Flahiff, C.S.B., archevêque de Winnipeg; le message de Mgr Maurice Baudoux, archevêque de St-Boniface; le rapport de Me F. C. Muldoon, président de l'Association des Commissaires des Ecoles Paroissiales, sur "Les Services Partagés"; le discours-choc du docteur F. P. Doyle, de Ste-Anne-des-Chênes, sur "L'opinion d'un laïc sur le Décret du Concile Vatican II au sujet de l'éducation chrétienne".

Faute d'espace, il nous faut remettre à la semaine prochaine le compte rendu du magistral discours que donna M. Edward J. Brisebois, président de la Commission métropolitaine des écoles séparées de Toronto, lors du banquet du congrès, samedi soir. Et nous devons passer sous silence les rapports du président A. V. Mauro, des secrétaires des divers comités permanents, du directeur Leo Soenens, ainsi que la discussion en groupes (chefs de groupes: Rémi Lafrenière, Dan P. Kennedy et Benoit Hacault; modérateur, Joseph Wawrykow) quant à savoir "S'il vaut mieux avoir n'importe quelle école catholique que pas d'école catholique du tout", et le discours de clôture de Mgr Maxime Hermaniuk, C.Ss.R., archevêque des Ukrainiens de Winnipeg.

En un mot, disons que ce congrès fut intéressant, instructif, vivant. Cette vivacité se manifesta tout particulièrement dans les périodes de questions après les discours. Beaucoup de congressistes profitèrent de telles occasions pour faire connaître leurs vues personnelles ou professionnelles, leurs difficultés, leurs problèmes concrets.

Par suite des élections qui ont terminé ce congrès, voici les noms des membres du conseil de l'AMEE pour l'année 1966-67: Arthur V. Mauro, C.R., Winnipeg, ancien président; Georges Laberge, St-Boniface, président; Dan P. Kennedy, St-Vital, vice-président; Mme Mary Wawrykow, C.R., Winnipeg, secrétaire; R. P. Bruce, St-Charles, trésorier; F. L. Jobin, Flin Flon, Frank P. Kennedy, St-Boniface, R. H. McIsaac, Winnipeg, Mme William Schick, St-Vital, Myro Kruk, Winnipeg, Benoit Hacault, Mariapolis, Dr H. J. Egan, Transcona, Peter Freeman, Brandon, Paul Kenway, Winnipeg, J.-P. Marion, St-Boniface, J. R. Schneider, Winnipeg, Mme A. E. Trudell, Transcona, Léo Landry, St-Boniface, Raymond Bernier, St-Boniface, N. R. Coleman, C.R., Brandon, Dr Adam Giesinger, Winnipeg, W. R. DeGraves, Winnipeg, L. J. Hughes, Winnipeg, et Joseph F. O'Sullivan, Winnipeg.

L'Association groupe présentement 28 "chapitres" métropolitains (11 à St-Boniface, 14 à Winnipeg, et 3 Ukrainiens) et 28 "chapitres" ruraux et à Brandon (St-Boniface: 5; Winnipeg: 18; Ukrainiens: 2; Keewatin, 3), soit un total de 56, c'est-à-dire 6 de plus que l'an dernier. Le nombre des membres est de 4,241.

Message de Mgr Maurice Baudoux aux congressistes de l'A.M.E.E.

"En invitant de nouveau, pour votre deuxième congrès général, les trois archevêques de la province à vous adresser la parole, vous continuez de manifester vos convictions en matière d'éducation chrétienne à l'école, à savoir que vous tenez pour inséparables, tout distincts qu'ils soient, les rôles respectifs et complémentaires, dans l'Eglise, des parents et des pasteurs.

"Cette ferme prise de position me semble d'autant plus opportune que, chez les uns, on ne cesse pas de voir un divorce entre religion et instruction publique tandis que, chez d'autres, on en est arrivé à ériger en principe ou à réclamer comme politique un écartèlement de l'être intime en religieux et en culturel. Pourtant, ce n'est pas cela que révèlent la nature et le plan de Dieu: il s'agit de ne pas confondre les deux domaines, nullement d'agir comme si l'un ou l'autre n'existait pas, moins encore comme si l'un était traitre à l'autre."

Mgr Baudoux appuya le reste de ses remarques sur l'autorité du Concile du Vatican, qui s'exprime dans la Déclaration sur l'Education chrétienne. Il précisa que cela ne veut en rien dire "que je tienne pour rien l'opinion d'un laïc sur le Décret du Concile Vatican II au sujet de l'éducation, selon l'exposé du docteur Doyle et les réflexions qu'il avait suscitées dans l'après-midi". Mais c'est parce qu'il semble "possible de faire des considérations qui entrainent des applications particulièrement valables vis-à-vis des situations qui sont nôtres au Manitoba".

Cette déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne a été, le 28 octobre 1965, adoptée "en première lecture" par les Pères par un vote de 2,290 à 35, et promulguée par le pape Paul VI. Lorsqu'on se rappelle que le premier projet n'avait passé la rampe, le 19 novembre 1964, que par un vote d'orientation qui exigeait une remise en chantier du texte, et que ce texte totalement remanié avait subi de nombreux amendements aux votes par sections, avant la lecture finale, on se rend compte que la Déclaration que nous possédons exprime en toute vérité l'enseignement de tous les évêques catholiques romains du monde entier. Or cela signifie que cet enseignement témoigne de la croyance des quelque 500 millions de chrétiens qui se réclament de l'Eglise catholique romaine.

Il importe également de constater que le titre du projet original portait sur "les écoles catholiques", tandis que le texte

(Suite à la quatrième page)

En dernière heure

Au moment d'aller sous presse nous apprenons que les honorables Roger Teillet, ministre des Affaires des anciens combattants et député de St-Boniface, et Charles Mills Drury, ministre de l'Industrie et de la Production de défense, arriveront ce soir (mercredi) à Winnipeg en compagnie de M. C. R. Paterson, directeur de l'Organisation des Mesures d'Urgence, et d'autres importants fonctionnaires fédéraux pour rencontrer les autorités provinciales, métropolitaines et municipales du Manitoba, se rendre compte des préparatifs déjà accomplis pour faire face aux menaces d'inondation, et ensuite faire une tournée d'inspection en avion du bassin de la rivière Rouge, du sud du Manitoba et de la région du Dakota-Nord. Bien renseignés, ils retourneront dès jeudi à Ottawa et pourront sans doute prendre les décisions qui s'imposeront dans un proche avenir.

Lettre ouverte aux Franco-manitobains

Fannystelle, St-Pierre, et quand St-Boniface, comme disait si justement notre poste de radio ce matin...

Le seul moyen qui nous restait dans le domaine scolaire d'assurer un minimum de connaissance de la langue française chez nos enfants, c'était les quelques miettes tolérées en haut lieu et rendues possibles par la concentration des nôtres en quelques endroits: usage du français dans la conversation, affiches en français, possibilité peut-être pour les petits qui arrivent à l'école de s'adresser en français (puisqu'ils ne savent pas l'anglais)...

Le seul moyen de sauver ce qui reste et de progresser peut-être un peu, c'est de pouvoir, légalement, enseigner une autre matière, comme le "Social Studies" en français.

Devant la campagne qui semble engagée pour enlever même la faculté de parler français en classe et la faillite, il semble, "d'avoir" le Social Studies en français — ce qui n'est que des miettes — que ferons-nous?

1) Continuer nos belles paroles et nos luttes politiques qui nous amènent notre disparition lente, mais certaine?

2) Accepter que la lutte est terminée, que la majorité est trop grande et que nos enfants ne jouiront pas des immenses avantages culturels et économiques attachées à la connaissance des deux langues?

3) Prendre les moyens de "secouer nos amis anglo-manitobains, au point qu'eux-mêmes convaincront les autres de notre situation de parias dans notre propre pays et de quémandeurs dans notre province?

Pour notre part, — et nous ne sommes pas ignorants de la situation — nous sommes à nous demander si la prédication ne devrait pas être faite en anglais dans nos églises, puisque nous ne savons pas jusqu'à quel point le message évangélique est compris de nos jeunes. Or notre foi est d'un ordre supérieur, même si d'abandonner notre langue serait pour la plupart d'entre nous une diminution humaine regrettable. C'est à ce point que nous a conduit un système contre lequel il aurait fallu user de la violence dès les débuts. Est-il encore temps?

M. Deniset-Bernier, ptre.

AECFM et AMEE

Une des raisons qui m'ont valu l'honneur de vous présenter Son Exc. Mgr M. Baudoux est sans doute parce que je suis actuellement le président de l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba. Mgr Baudoux en a toujours été et est encore un de ses chefs. L'AECFM est heureuse aujourd'hui de le reconnaitre publiquement comme tel et de le remercier aussi de nous accorder les services de son Auxiliaire, Son Exc. Mgr A. Hacault, comme aviseur moral.

Peut-être que vous me permettrez, M. le Président, d'ajouter que l'AECFM s'intéresse vivement à l'oeuvre de la MAEE. Il est vrai que vos buts et nos buts sont différents, mais ils ne sont pas opposés. L'AECFM a pour but de promouvoir l'épanouissement de l'éducation et de la culture françaises du groupe franco-manitobain. La MAEE travaille à obtenir justice dans le domaine de l'éducation. Le principe fondamental qui l'anime est le droit primordial et premier des parents de décider quel genre d'éducation sera donné à leurs enfants. L'AECFM reconnait et endosse ce principe.

Nos buts différents font que nous devons continuer à vivre séparément. Mais au niveau de la personne, de l'individu, il existe certainement pour la vaste majorité des Francophones une obligation majeure d'être membres actifs de la MAEE, car les Francophones aussi ont soif de la justice.

Les procédures peuvent différer, les méthodes peuvent varier, mais l'AECFM aussi bien que la MAEE aimeraient voir disparaître les vieux préjugés et l'usage qu'on fait du mot "ségrégation" comme d'un épouvantail qui terrifie les ignorants et les pauvres d'esprit. Les conditions dans lesquelles vivent nos enfants écartent les possibilités de trop se méconnaitre. D'ailleurs, le vice de la ségrégation n'est pas dans le fait d'être différents, mais plutôt de ne pas savoir connaitre, comprendre et respecter les différences des autres et de les aimer, ces autres, avec toutes leurs différences.

L'hon. juge Louis DENISET,
président général de l'AECFM.

Mot de bienvenue de Mgr G. B. Flahiff

Dans son mot de bienvenue, à titre d'archevêque de Winnipeg, aux membres de l'exécutif, aux délégués officiels, aux invités d'honneur et aux observateurs du deuxième congrès annuel de la MAEE, Son Exc. Mgr G. B. Flahiff, C.S.B., a dit dès le début ces mots en français: "Bien que notre pays soit bilingue, pour ne pas dire multilingue, et malgré la douzaine de paroisses francophones dans notre archidiocèse, je suppose qu'on regarde l'archidiocèse de Winnipeg comme circonscription anglophone. Je tiens donc à souhaiter une bienvenue des plus chaleureuses aux membres de l'Association et aux invités de langue française". Il ajouta ensuite une non moins chaleureuse bienvenue aux représentants des paroisses de l'archidiocèse ukrainien de Winnipeg.

Bien plus, Mgr Flahiff n'oublia pas de souhaiter la bienvenue aux observateurs "qui sont membres d'autres églises ou groupes religieux" et sont venus explorer "avec nous" un domaine qui n'est pas réservé aux seuls catholiques, bien que la MAEE ait été fondée particulièrement par des laïcs catholiques. Le fait demeure, dit Mgr l'Archevêque, que la MAEE est d'abord et avant tout un groupe de citoyens — des parents pour la plupart — qui, inquiets des iniquités de certains aspects du système d'éducation de la province, ont décidé d'étudier toute la situation avec le plus grand soin, de chercher les remèdes possibles et, ensuite, de prendre tous les moyens nécessaires ou utiles pour obtenir effectivement l'Egalité en Education au Manitoba.

L'Association est encore très jeune, mais déjà elle a accompli beaucoup. (Le président eut beaucoup à dire à ce sujet dans son rapport.) Je voudrais néanmoins offrir mes plus chaudes félicitations pour le progrès enregistré depuis notre congrès de l'an dernier. Sans être sensationnel, ce progrès a été à la fois constant et solide, comme le prouvent le nombre croissant des unités locales, la publication régulière d'un bulletin d'information solide et strictement objective, et le dialogue fructueux qui a été entretenu avec d'autres groupes ou individus. Je pense particulièrement au dialogue avec le Conseil des Chrétiens et des Juifs qui a fait parallèlement ses propres recherches pour parvenir à formuler sa politique.

Puis-je prendre un moment de plus pour féliciter ceux qui ont préparé le programme de ce congrès qui promet vraiment de fructueuses délibérations? Je suis spécialement content de noter qu'un des conférenciers parlera du document du Concile Vatican II sur l'Education. Ce document ne règlera pas nos problèmes, car ce n'est pas son but. Mais il contient des principes d'immense intérêt pour notre Association, principes susceptibles de stimuler nos réflexions sur les problèmes de l'éducation, surtout celui de l'égalité de chance en éducation.

Par exemple, on y trouve une insistance plus forte que jamais sur les droits primordiaux et la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants, la base même de notre Association. En même temps on y trouve le principe de l'obligation de la société civile, non seulement de fournir des écoles, mais aussi d'assurer aux parents la liberté de choix quant à la sorte d'école où ils veulent envoyer leurs enfants: non pas une liberté de choix nominale, mais une liberté réelle et efficace qui n'existe pas pour la vaste majorité si l'aide, directe ou indirecte, n'est pas tirée des fonds publics auxquels les parents eux-mêmes ont contribué. Enfin, on y trouve une reconnaissance claire et généreuse des droits de l'Etat ou de la société civile en matière d'éducation de ses citoyens. Je crois donc qu'il est de bonne augure que ce document conciliaire ne fasse pas mention de cette apparente diptyque Eglise-Etat qui a souvent brouillé tout le problème. Bien plutôt, le document aborde le problème du point de vue des relations entre l'Etat et ses citoyens, et des droits inhérents de ceux-ci, à la fois quant au choix d'écoles selon leur conscience et quant au besoin d'aide financière pour exercer ce droit.

Un texte particulièrement émouvant parle du besoin de bonne entente entre les citoyens d'un même pays, surtout quand ce pays est une société pluraliste, comme c'est le cas ici au Manitoba et dans tout le Canada. Tout monopole d'Etat dans le domaine scolaire constitue présentement un danger contre cette bonne entente dans une telle société, aussi bien qu'un sérieux appauvrissement. Dans ce document et dans d'autres décrets conciliaires, surtout ceux qui traitent du progrès de l'esprit oecuménique, on trouve une forte invitation à entrer en dialogue avec les autres groupes et, subséquemment, à entreprendre une action commune, précisément dans ce domaine des droits en éducation. N'est-ce pas ce que vous avez fait, précisément? Si j'ai bien saisi l'esprit et le but de votre Association, elle n'est pas simplement une Association sectaire ni, même, confessionnelle. Elle s'occupe de certains droits donnés par Dieu aux personnes humaines, pour à la fois les sauvegarder et les mettre en pratique.

Donc, que Dieu bénisse et rende vos délibérations fructueuses!



Voici la photo des membres du nouveau bureau de direction et de l'exécutif de l'Association Manitobaine pour l'Egalité en Education, prise lors de son 2e congrès annuel, tenu les 26 et 27 mars, dans la salle paroissiale de la cathédrale Ste-Marie de Winnipeg. On remarque dans l'ordre habituel, 1ère rangée: M. Daniel P. Kennedy (vice-président), M. le Dr J. B. Egan (Transcona), Mme W. Schick (St-Vital), Me Arthur Mauro, C.R. (président sortant de charge), Mme A. E. Trudell (Transcona), M. Léo Landry (St-Boniface), Me W. R. DeGraves; 2e rangée: M. Myro Kruk, M. Frank P. Kennedy, M. Ron Bruce (St-Charles, trésorier), M. Paul Kenway, M. Georges-E. Laberge (St-Boniface, président), Me J. F. O'Sullivan, M. Léon Soenen (secrétaire de l'exécutif). Les autres membres qui ne paraissent pas sur la photo sont: Me B. R. Coleman, C.R. (Brandon), M. Raymond Bernier (St-Boniface), Mme Mary Wawrykow, C.R. (secrétaire), M. le Dr Adam Giesinger, M. F.-L. Jobin (Flin Flon), M. R. H. McIsaac, M. Benoit Hacault (Mariapolis), M. Peter Freeman (Brandon), M. J.-P. Marion (St-Boniface), M. L. J. Hughes et M. J. R. Schneider. (Photo Studio Napoléon)

Congrès de la M.A.E.E.

Les Services Partagés

Les Services Partagés sont nés en 1965 d'un Acte amendant la Loi du Département d'Education et la Loi des Ecoles Publiques, au chapitre 22 des Statuts du Manitoba, 1965. Mieux connus sous le nom de Bill 141, ils parlent de manuels scolaires, d'autobus scolaires et autres services.

L'article de ce bill 141 amende la Loi du Département d'Education en disant que "la commission d'une région ou d'une division scolaire, ou d'un district scolaire qui n'est pas dans une région ou une division scolaire, peut (pour le bien des élèves fréquentant chaque école privée, selon le sens des articles 5 et 6 du School Attendance Act, qui est située dans la région scolaire, la division scolaire, ou le district scolaire, selon le cas) réclamer du bureau les manuels régulièrement en usage dans les écoles publiques de la province, en autant qu'ils sont requis par les élèves fréquentant l'école privée".

L'article 2 des Statuts amende la Loi des Ecoles Publiques en ajoutant une Partie 6A: après avoir défini ce que signifie une "école privée", il prévoit que la commission d'une école publique, avec l'approbation du ministre de l'Education, peut conclure une entente avec une école privée pour fournir, aux enfants inscrits à cette école le transport gratuit à partir d'endroits, qui se trouvent sur le parcours régulier de l'autobus mis en opération par la commission de l'école publique, jusqu'à d'autres endroits placés sur ce même parcours; et cela, sous la surveillance et le contrôle de la commission.

Les Statuts annoncent, de plus, qu'une commission d'école publique, aussi et seulement avec l'approbation du ministre, peut conclure une entente avec une école privée pour fournir, sous la surveillance et le contrôle de la commission, et dans une école publique dirigée par la commission, aux enfants fréquentant une école privée, tout autre service, autre que le transport, qui est temps que la commission d'école publique par l'école publique sous la juridiction de la commission.

Précisions: dans les paragraphes précédents, la commission d'école publique "peut" et non pas "doit". De plus, l'Acte ne définit pas ce qu'on entend par "tout autre service", ce qui laisse sans doute place à l'ingéniosité.

Les Statuts disent de plus qu'une telle "entente... peut être pour telle période de temps que la commission d'école publique) ... juge raisonnable". Qui peut dire avec certitude qu'une telle clause n'a pas pour but d'accorder à la commission d'école publique la latitude voulue pour briser l'entente n'importe quand?

Enfin, pour qu'il n'y ait aucun doute, les Statuts donnent spécifiquement les noms, les endroits et la classification des écoles privées en cause.

Nous sommes ici aujourd'hui à un congrès dédié au principe de l'Egalité en Education. Nous sommes clairement conscients des droits et privilèges "de la minorité protestante ou catholique des sujets de la Reine en ce qui concerne l'éducation", garantis par l'Acte du Manitoba. Nous connaissons l'Ordre Réparateur du Dominion auquel le gouvernement et la législature du Manitoba ont refusé d'obéir. Et nous savons que 71 années d'injustice et de frustration ont suivi ces événements.

Dès lors, jusqu'à quel point la loi récente des Services Partagés, selon sa valeur nominale, répond-elle aux exigences d'une loi constitutionnelle solennellement votée, aux droits volés d'une minorité, au principe de l'Egalité en Education? N'est-il pas vrai que la législature a beaucoup travaillé pour n'enfanter qu'une souris? N'est-il pas évident que la minorité n'a obtenu qu'une souris, alors qu'elle espérait raisonnablement un orignal.

Ceci étant clairement affirmé, il faut chercher si le sujet est vraiment épuisé, comme beaucoup le disent. Devons-nous rejeter les miettes, parce qu'on ne peut obtenir le pain tout entier? J'affirme que, dans les circonstances où nous nous trouvons, il serait ridicule de crier "Tout ou Rien". Car nous vivons dans un pays où les institutions sont de vivants monuments de réforme par évolution, non par révolution.

Bien que les minorités du Manitoba n'ont jamais cessé de lutter pour obtenir l'Egalité en Education, ce n'est que récemment que nous sommes sortis de notre coquille, bien vivants, et que nous avons vraiment commencé, de façon active et sans peur, à persuader la majorité de la justice de notre cause. Nous avons peut-être beaucoup à apprendre dans cet art de la persuasion. Quoi qu'il en soit, ce que nous avons fait semble avoir eu comme premier résultat une recommandation d'une Commission Royale qui, si elle avait été mise en pratique, aurait (et cela est encore vrai aujourd'hui) avancé la cause de l'Egalité en Education au Manitoba. Pour le moment, la persuasion nous vaut l'assentiment royal, le 11 mai 1965, au bill 141 devenu loi.

L'Association des Commissaires des Ecoles Paroissiales du Manitoba, dont je suis le président, a recommandé à ses commissions membres qu'elles "obtiennent tous les services partagés qui sont disponibles selon la loi actuelle". Bien que cette recommandation n'ait pas reçu partout la même réponse enthousiaste, elle a produit quelques résultats concrets. Je pourrais vous relater en détails les négociations actuelles à Brandon; la coopération expérimentée à l'école du St-Sacrement à Transcona; et la réponse récemment obtenue de la commission scolaire de St-Vital par l'école de St-Eugène. Et il y a maints autres faits d'exploration et de découverte dans ce domaine relativement nouveau des Services Partagés.

Je pourrais ajouter que des objections, peut-être valides, s'opposant à ce que nous ayons affaire, peu ou beaucoup, avec les Services Partagés, ont été soulevées au sein de notre Association. Par exemple, on a dit avec insistance qu'il n'existe absolument pas de substitut satisfaisant à une école catholique complètement équipée et munie d'un personnel entièrement catholique. On a dit que certains cours présentent de plus grands risques que d'autres pour nos élèves catholiques. Certains disent que les parents catholiques peuvent raisonner et conclure que s'il est permis à leurs enfants de passer une partie de la journée à l'école publique, il leur est permis d'y passer toute la journée. Car, dit-on, le fait de passer une période limitée de temps à l'école publique peut à la longue tuer nos chances de succès dans notre lutte pour obtenir de l'aide financière pour nos écoles privées et paroissiales.

Nonobstant la validité possible de ces objections, je soutiens qu'à ce moment de notre histoire il serait mal, pour nous, de rejeter l'offre des Services Partagés. L'idée de Services Partagés n'est pas qualitativement mauvaise en soi. Quantitativement, avouons-le, ce qu'on nous offre est bien maigre. Mais il me semble qu'avant d'avoir le droit de rejeter les Services Partagés, nous devons, en toute prudence et justice, prendre leur vraie mesure. Chasseurs d'orignal, nous devons découvrir avec précision la vraie grosseur de la souris qu'on offre à notre prise.

J'ai parlé de "moment historique". Je l'ai fait parce que l'histoire abonde en exemples de pertes d'excellentes causes à cause du manque de communication, à cause d'une hostilité obstinée, d'un tempérament hargneux et d'un acte de désespoir. Actuellement, de larges parties de la population dans cette province, sans mauvaise volonté aucune, n'ont pas encore saisi la distinction entre la souris et l'orignal. Toutefois, il y en a beaucoup qui, s'ils y pensent le moindrement, croient très juste de la part de la législature d'avoir proposé et mis en force les Services Partagés, et que cela devrait satisfaire enfin les minorités. Dans les foyers, les manufactures et les bureaux où ces points de vue sont exprimés, il y a des milliers de jeunes qui, dans peu d'années, constitueront la majorité des électeurs. Prendrons-nous le risque de paraître des éternels mécontents aux yeux de ceux qui bientôt auront le pouvoir d'élire la majorité de nos législateurs, parce que nous aurons rejeté ce qui nous est "justement" offert? Non. Avant que nous certifiions que les Services Partagés ont peu de valeur, je suggère que nous épuisions leur contenu avec justice et honnêteté. Nous avons à persuader une nouvelle et vaste génération d'électeurs concitoyens. Parce qu'ils sont généralement d'esprit ouvert, ils seront plus objectivement gagnés par notre attitude positive que par nos déclarations acerbes.

Si nous rejetons les Services Partagés, nous enlevons à nos commissaires laïcs et à nos éducateurs une chance légitime de contact et de communication avec ceux qui manifestent de la bonne volonté envers notre cause.

Un autre point qu'il faut apporter. Bien que ces tribuns du peuple dont le forum est la législature ne procèdent généralement pas avec une vitesse vertigineuse, quand il s'agit de progrès et de réforme, il reste que rien n'affirme que le bill 141 représente le dernier mot dans le domaine de l'aide aux écoles privées et paroissiales. En vérité nous reconnaissons qu'il n'a émis qu'une faible lueur d'aide publique dans notre trésor financièrement très pauvre. Mais la porte est entrouverte, toutefois. Elle peut être plus largement ouverte si nous voulons seulement en huiler les gonds, et non les laisser rouiller. Le grand inquisiteur de la province, la législature, ne nous bâtira pas un arc de triomphe si nous fermons l'humble porte qui vient d'être quelque peu entrouverte.

Notre Association de commissaires étudie présentement un projet qui, espère-t-on, pourrait fournir un utile véhicule de progrès ultérieur. Nous préparons un projet à présenter à la législature, qui pourrait permettre l'incorporation de divisions scolaires d'écoles paroissiales catholiques au Manitoba. Nous envisageons que la commission d'une telle division, élue de façon générale par tous les adultes catholiques vivant dans son territoire, aurait pleine autorité sur les opérations, l'entretien, l'expansion et le personnel. Nous envisageons qu'une telle commission tirerait son budget de toutes les paroisses de son territoire, qu'elles aient ou non des écoles. Une telle manière d'obtenir des revenus exigerait, bien entendu, une législation canonique aussi bien que civile. Nous voulons ainsi pouvoir posséder nos propres écoles avec surintendants, classes spéciales pour enfants surdoués, et, en un mot, les mêmes facilités pour une solide éducation qui, pour le moment, sont l'apanage des seules écoles publiques. Nous aimerions pouvoir accepter les Services Partagés et tous les autres moyens d'allégement qui peuvent être offerts, mais sur une base d'intégration bien conçue, et non seulement selon cette base hétéroclite qui oblige les écoles individuelles à chercher actuellement à conclure des ententes individuelles avec les commissions de district ou de division publique.

Le dur travail et la bonne volonté qui sont requis pour atteindre nos buts ne peuvent s'accomplir en un jour, ni même en quelques mois. Mais tout cela doit se faire continuellement et logiquement. Je redis donc avec force que dans les circonstances où nous nous trouvons, la solidarité de but, la bonne volonté de n'apporter que des critiques objectives, l'habileté à persuader autrui et à engendrer chez lui la confiance, sont les éléments les meilleurs en notre faveur. A tout cela, ajoutons-le, il faut le complément d'une aide surnaturelle. Si nous pouvons maintenir notre largeur d'esprit tout le long de la route, nous pouvons encore espérer entrer un jour dans la terre promise de l'Egalité en Education au Manitoba.

Me F. C. Muldoon, président de
l'Association des Commissaires
des Ecoles Paroissiales du Manitoba.

Un des moments les plus significatifs de la récente visite du Dr Michael Ramsey, primat de l'Eglise anglicane, auprès du pape Paul VI à Rome, fut leur grande prière commune dans la basilique St-Paul-hors-les-Murs. Quand le Saint-Père bénit la foule à la fin de cette prière commune, il demanda à l'archevêque de Cantorbéry de bénir les priants avec lui, mais, dit un bulletin de presse du Vatican, "il semble que l'archevêque Ramsey n'a pas entendu ce désir du Saint-Père, et donc il se contenta de faire lui-même le signe de la croix".

La nouvelle instruction "Matrimonii Sacramentum" sur les mariages mixtes

Le sacrement du mariage, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué comme symbole de son union avec l'Eglise, pour qu'il puisse exercer pleinement son efficacité sanctifiante et pour qu'il puisse produire à nouveau de fait pour les conjoints ce grand mystère en vertu duquel leur communion de vie intime représente l'amour avec lequel le Christ s'offrit pour le salut des hommes, exige plus que toute autre chose la concorde pleine et parfaite des conjoints eux-mêmes, spécialement concernant la religion: "En effet l'union des esprits manque, ou tout au moins se relâche, lorsque autour des vérités et des sentiments religieux, il y a différence de convictions et opposition de volonté". Pour ces raisons, l'Eglise estime qu'il est de son grave devoir de sauvegarder et de maintenir le don de la foi aussi bien dans les conjoints que dans les enfants. C'est pour cela précisément qu'elle s'emploie par tous les moyens à faire en sorte que les catholiques ne s'unissent en mariage qu'avec des catholiques.

Sainteté du mariage

Une preuve évidente de cette sollicitude de l'Eglise est la discipline ecclésiastique touchant les mariages mixtes, sanctionnée dans les dispositions du droit canon, qui se réalise de façon concrète dans le double empêchement de religion mixte et de différence de culte. Le premier de ces empêchements interdit les mariages des catholiques avec des non-catholiques baptisés, la validité du mariage demeurant cependant; le deuxième empêchement rend nul le mariage contracté par un catholique avec une personne non baptisée.

Une autre marque évidente du souci de l'Eglise de préserver la sainteté du mariage est la forme juridiquement définie de la manifestation du consentement. En effet bien que dans le passé il y eut des règles différentes à ce sujet, on a toujours veillé à ce que ne fussent pas permis les mariages clandestins.

Guidés par cette même sollicitude tous les pasteurs devront veiller à instruire les fidèles sur l'importance et l'excellence de ce sacrement; qu'il les mette en garde sur les dangers que présente le mariage d'un catholique avec un chrétien non-catholique et à plus forte raison le mariage avec un non-chrétien; par tous les moyens opportuns que l'on cherche à faire en sorte que les jeunes gens se marient avec des catholiques.

Devoirs découlant des circonstances actuelles

On ne saurait toutefois dénier que les conditions caractéristiques de notre temps qui ont rapidement amené des transformations radicales dans la vie sociale et familiale, rendent plus difficile que par le passé l'observance de la discipline canonique concernant le mariage mixte.

En vérité, dans les circonstances actuelles, les relations entre catholiques et non-catholiques sont beaucoup plus fréquentes, les habitudes de vie et la similitude de coutumes se sont faites plus étroites, si bien que naît plus facilement entre eux l'amitié, dont découle de plus fréquentes occasions de mariages mixtes, comme le montre l'expérience.

C'est pourquoi la sollicitude pastorale de l'Eglise exige aujourd'hui plus que jamais que la sainteté du mariage, en conformité de la doctrine catholique, et la foi du conjoint catholique, même dans les mariages mixtes, soit sauvegardées et que l'éducation catholique des enfants soit assurée avec les plus grande diligence et efficacité possibles. Cette sollicitude pastorale est d'autant plus nécessaire que, comme on le sait, parmi les non-catholiques se sont répandues des opinions diverses sur la doctrine catholique, aussi bien touchant l'essence du mariage que les propriétés de celui-ci, spécialement pour ce qui est de l'indissolubilité et par voie de conséquence pour ce qui est du divorce et le nouveau mariage après le divorce civil. Par conséquent l'Eglise considère qu'il est de son devoir de prémunir ses fidèles, afin qu'ils n'aient pas à courir de dangers touchant la foi ou à subir des dommages, aussi bien d'ordre spirituel que d'ordre matériel. Que l'on veille par conséquent à instruire ceux qui entendent contracter mariage, sur la nature, les propriétés et les obligations propres au mariage même et sur les dangers à éviter.

La discipline de Vatican II

A ce propos on ne peut ignorer la ligne de conduite que les catholiques doivent avoir avec les frères séparés de l'Eglise catholique et qui a été solennellement tracée par le Concile oecuménique dans le décret "De oecumenismo". Cette nouvelle discipline suggère que soient atténuées les rigueurs de la législation en vigueur sur les mariages mixtes, non pas certes pour ce qui a trait au droit divin, mais au sujet de certaines normes de droit ecclésiastique, qui souvent offensent les frères séparés.

Il est aisé de comprendre que ce très grave problème n'a échappé en aucune façon au deuxième Concile oecuménique du Vatican, qui fut convoqué précisément par Notre prédécesseur Jean XXIII, d'heureuse mémoire, pour aller au-devant des nécessités actuelles du peuple chrétien. De fait les pères conciliaires ont exprimé à ce propos différents avis qui ont été pesés attentivement, comme de juste.

Par conséquent, après avoir consulté les saints pasteurs intéressés à la matière, et après avoir attentivement évalué toutes les circonstances, les deux empêchements de religion mixte et de différence de culte étant maintenus (mais la faculté étant accordée aux évêques d'en donner la dispense, suivant les dispositions contenues dans les lettres apostoliques "Pastorale munus", no 19 et 20, lorsqu'il existe des causes graves, et à condition que soient observées les prescriptions de la loi) et la législation propre à l'Eglise orientale étant sauvegardée, en vertu de l'autorité de Sa Sainteté le Pape Paul VI, les dispositions suivantes sont édictées et, si l'expérience est positive, elles seront définitivement introduites dans le code de droit canon, dont la révision est actuellement en cours.

Les nouvelles dispositions

1) Connaissance de la doctrine catholique

I — 1) Il ne faudra pas perdre de vue le critère qu'il est toujours nécessaire d'éloigner du conjoint catholique le danger pour sa foi et qu'il faut veiller avec diligence à l'éducation catholique des enfants.

2) L'évêque local ou le curé de la partie catholique devra avoir soin d'inculquer en termes graves l'obligation du baptême catholique et de l'éducation chrétienne des enfants. On demandera la garantie de cette obligation par le moyen d'une promesse explicite de la part du conjoint catholique, c'est-à-dire par le moyen des cautions.

3) La partie non-catholique devra être informée, avec la délicatesse voulue mais en termes clairs de la doctrine catholique touchant la dignité du mariage et surtout les principales propriétés de celui-ci, qui sont l'unité et l'indissolubilité. Il faudra en outre faire considérer à la partie catholique la grave obligation de protéger, conserver et professer sa foi et de faire baptiser et élever en elle les enfants à naître.

Etant donné que cette obligation doit être garantie, il faut inviter aussi le conjoint non-catholique à promettre, ouvertement et sincèrement, qu'il ne fera pas obstacle à l'acquittement de ce devoir. Si la partie non-catholique pense qu'elle ne peut pas formuler cette promesse sans blesser sa conscience, l'évêque doit référer le cas au Saint-Siège avec tous ses éléments.

4) Bien que d'ordinaire ces promesses doivent être faites par écrit, l'évêque a le pouvoir d'établir — soit par des règles de caractère général, soit cas par cas — si ces promesses de la partie catholique ou de la partie non-catholique, ou des deux, doivent être faites ou non par écrit, de même qu'il peut établir la façon dont elles doivent être mentionnées dans les documents matrimoniaux.

2) L'éducation des enfants

II — S'il est des cas où, comme cela se produit parfois dans certaines régions, l'éducation catholique des enfants est rendue impossible, non pas tant par la volonté délibérée des conjoints que par les lois ou les coutumes des peuples, auxquelles les parties ne peuvent se soustraire, l'évêque local, tout bien considéré, pourra dispenser de cet empêchement, à condition que la partie catholique soit disposée, dans la mesure où elle sait et peut, à faire tout son possible pour que les enfants qui naîtront soient baptisés et élevés catholiquement, et que soit garantie la bonne volonté de la partie non-catholique.

En accordant ces atténuations, l'Eglise est animée aussi de l'espoir que soient abrogées les lois civiles contraires à la liberté humaine, telles que celles qui interdisent l'éducation catholique des enfants ou l'exercice de la religion catholique, et que par conséquent en cette matière on reconnaisse la force du droit naturel.

3) La célébration

III — Dans la célébration du mariage mixte on doit observer la forme canonique, suivant les dispositions du canon 1094 et cela est requis pour la validité du mariage elle-même.

Si des difficultés se présentent cependant, l'évêque doit en référer au Saint-Siège avec tous les éléments du cas.

4) La réforme liturgique

IV — Quant à la forme liturgique, par dérogation aux canons 1102, 3 et 4, 1109, 3, la faculté est accordée aux évêques locaux de permettre dans la célébration des mariages mixtes l'usage des rites sacrés, avec la bénédiction habituelle et le discours.

5) Prêtre catholique et ministre non-catholique

V — Il faut absolument éviter toute célébration en la présence d'un prêtre catholique et d'un ministre non-catholique dans l'exercice simultané de leurs rites respectifs. Toutefois il n'est pas interdit que, à l'issue de la cérémonie religieuse, le ministre non-catholique adresse des paroles de voeux et d'exhortation et que l'on récite en commun des prières avec les non-catholiques. Ce qui précède peut être fait avec l'accord de l'évêque local et avec les précautions aptes à éviter le danger d'étonnement.

6) Devoirs des évêques et des curés

VI — Les ordinaires locaux et les curés doivent veiller attentivement à ce que les familles créées par les mariages mixtes mènent une vie sainte, conformément aux promesses faites, spécialement pour ce qui est de l'instruction et de l'éducation catholique des enfants.

7) Levé de l'excommunication

VII — L'excommunication prévue par le canon 2319, § 1, no 1, pour ceux qui célèbrent le mariage devant un ministre non-catholique, est abrogée. Les effets de cette abrogation sont rétroactifs.

• • •

En établissant ces règles, l'Eglise, comme on vient de le dire, se propose de faire face aux nécessités actuelles des fidèles et de favoriser avec un sens de charité plus fervent les relations réciproques entre les catholiques et les non-catholiques.

Que ceux qui ont pour tâche d'enseigner aux fidèles la doctrine catholique, les curés surtout, se consacrent à cette tâche de toute leur âme et avec une sollicitude constante. Qu'ils s'efforcent de le faire, en usant envers les fidèles de toute la charité et en tenant compte toujours du respect dû aux autres, c'est-à-dire les non-catholiques dans leurs conditions avec bonne foi.

Les conjoints catholiques devront veiller enfin à renforcer et à accroître en eux-mêmes le don de la foi, et en menant toujours une vie familiale conforme aux vertus chrétiennes, qu'ils cherchent à offrir aussi à la partie non-catholique et aux enfants un exemple lumineux.

Donné à Rome le 18 mars 1966.

† Alfredo card. Ottaviani, pro-préfet.
† Pietro Parente, secrétaire.
Traduction préparée par l'agence KIPA.

Thorson se fait l'avocat du statut particulier

OTTAWA — Le président du Conseil canadien de la citoyenneté, M. J. T. Thorson, a déclaré qu'il est "absolument essentiel d'acorder au Québec un statut particulier différent de celui des autres provinces dans la confédération, pour lui permettre de se développer librement selon ses aspirations."

Cela pourrait se traduire par une sorte de fédéralisme parallèle (bi-federal scheme of confederation), a ajouté l'ancien président de la cour de l'échiquier du Canada au cours d'un déjeuner marquant le premier anniversaire de l'adoption du drapeau canadien, et organisé conjointement par le Conseil de la citoyenneté et le Conseil du centenaire.

En feuilletant le journal

Je me souviens...

par J.-R. Doiron

Il y a 10 ans (1956)

L'hospice Taché (aujourd'hui l'hôpital Taché), le plus vieil hospice pour vieillards et infirmes du Manitoba, puisque sa fondation date de 1882, avait été l'objet d'une mise en page spéciale dans le Free Press de Winnipeg. En notant ce fait, La Liberté et le Patriote mentionnait que cette institution donnait les soins à 430 pensionnaires dont 250 étaient des malades alités. Le personnel se composait de 30 religieuses, Soeurs Grises de Montréal, et de 150 laïques.

M. Raynald Labossière, gérant de la Coopérative de St-Léon, Man., était élu au poste de consulteur de la "Federated Co-operative Limited" au cours du congrès des gérants des coopératives. (La Liberté et le Patriote du 17 mars 1966 mentionnait que M. Labossière était un des orateurs au congrès de la Fédération de l'Ouest à l'International Inn cette année.)

Un groupe d'hommes de La Salle, Man., organisait la première soirée sociale au profit des oeuvres paroissiales. Ce groupe était composé de MM. Paul Escaravage, Victor Hogue et Fernand Lavallée.

Une soirée dramatique avait lieu au sous-sol de l'église de St-Front, Sask. Les élèves du cours supérieur interprétaient la comédie "Ma Tante Chérie". Les actrices étaient Mlles Aline Happ, Vivianne Plamondon, Claudette Quesnel, Cécile Messier, Colette Dufault, Estelle et Yvette Le Strat.

Il y a 20 ans (1946)

Le budget du gouvernement Douglas, de la Saskatchewan, prévoyait des revenus de $40,031,335 pour l'année fiscale 1946-47 en comparaison de $36,243,000 l'année précédente. Les dépenses étaient évaluées à $39,996,889 pour l'année courante en comparaison de $36,212,000 l'année précédente, soit une augmentation de $3,784,889. Le gouvernement Douglas envisageait toujours la construction d'usines pour le développement de l'industrie en Saskatchewan.

M. Edmond Préfontaine, député libéral-coalitionniste de Carillon à la législature du Manitoba, s'était élevé contre la "discrimination" dans les domaines racial et religieux. Tout citoyen appartenant à un groupe minoritaire quelconque devrait avoir les mêmes droits et privilèges que les citoyens de la majorité, avait-il proclamé.

M. H. L. Stewart, professeur de philosophie à l'Université Dalhousie d'Halifax, exprimait clairement son opinion à propos de l'enseignement du français au Canada. Il affirmait "qu'il est honteux que dans la plupart des provinces d'un pays où quarante pour cent de la population sont de langue française, un professeur de français (sic), qui puisse parler cette langue avec un peu de compétence ou de facilité, soit un phénomène extraordinaire".

A la réunion annuelle de la Coopérative de Montmartre, Sask., les rapports, donnés en anglais et en français, indiquaient que les ventes pour l'année 1945 avaient été de $111,843.80 et le surplus réalisé était de $14,309.90.

Il y a 30 ans (1936)

La petite paroisse de Ste-Claire, Man., sise dans l'attrayante région des Montagnes aux Canards, avait tenu une soirée paroissiale qui avait réuni 500 personnes. Pour montrer qu'il n'exagérait pas le nombre des présences, le correspondant d'alors révélait que cette paroisse comptait 184 familles avec près de 900 âmes.

M. Jean-Baptiste Lauzon, homme d'affaires et politique bien connu par tout le Manitoba, fêtait le 79e anniversaire de sa naissance. (M. Lauzon était le père de Mme O. Roy, qui, pendant plus d'un demi-siècle, fut la grande animatrice des Dames de Ste-Anne de la paroisse du Sacré-Coeur de Winnipeg et qui encore aujourd'hui demeure très active.)

La paroisse Ste-Marie de Winnipeg (paroisse-cathédrale) se proposait de célébrer le 60e anniversaire de sa fondation par quatre jours de célébrations à la fin du mois d'avril 1936. (Nous en donnerons plus de détails le mois prochain.)

Les élèves du Collège de St-Boniface offraient à Son Exc. Mgr l'Archevêque la séance annuelle devenue une tradition. Ils interprétaient "Les Aventures de Gilles" d'Henri Ghéon. Les artistes de la scène étaient Jacques Senez, Jean Gauthier, François Deniset, Robert Bockstael, Pierre Raymond, Paul Bernier, Maurice Deniset-Bernier, Louis Deniset, Alfred Picard, Léo Lambert, Armand LaRivière, Léopold Labossière, Joseph Burley, Louis Létienne, Maurice Kenny, Louis Lahaie, David Roy, Lucien Paquin et Bernard LaBerge. La partie musicale avait été exécutée par Maurice Prud'homme, Richard Hines, Paul Dugal et Marc Meunier, ainsi que par Mme Emile Dugal et Mlle Yvonne Thorimbert.

Il y a 40 ans (1926)

"Nos députés gaspillent du temps" disait une manchette de La Liberté de mars 1926, et c'était vrai alors, mais que pourrait-on dire au sujet des gouvernements de 1966? L'auteur de ces lignes se plaisait à ridiculiser par ces paroles ces discussions sans rime ni bon sens: "On avait en Chambre depuis quelques années des coupeurs de cheveux en quatre et des chercheurs de poils aux oeufs les plus compétents du Canada... Deux et deux doivent être additionnés et discutés pour voir s'ils font bien quatre; chaque dollar doit être raisonné pour voir s'il ne renferme pas moins de cent sous".

M. T. C. Norris, ancien ministre du Manitoba et chef du parti libéral du Manitoba depuis 1910, démissionnait de ses fonctions de député et de chef de son parti.

Georges Vézina, le gardien de buts si populaire du Club de hockey Canadiens, mourait à Chicoutimi. C'est en son honneur que l'on décerne le trophée Vézina au meilleur gardien de buts de la Ligue Nationale à tous les ans. Le défunt avait été le père de 22 enfants.

La population de la paroisse de St-Léon, Man., comptait 430 âmes dont 109 enfants en bas âge. Les paroissiens réunis possédaient 16,750 acres de terre: une moyenne de 230 par famille. Les cultivateurs avaient semé 2,280 acres en blé; 6,010 en orge; 1,900 en avoine; 550 en seigle et 300 en lin. On comptait 495 chevaux, 669 bêtes à cornes dont 351 vaches à lait, 302 cochons et 3,500 volailles. La paroisse de St-Léon avait été fondée en 1877 et se préparait à célébrer ses cinquante ans d'existence en 1927.

Il y a 50 ans (1916)

Des échauffourées avaient lieu à Winnipeg entre un groupe de soldats et un groupe de civils pendant deux jours de file, le samedi 31 mars et le dimanche 1er avril. La police de Winnipeg n'avait pas eu trop de succès en maniant le bâton; on dut faire appel aux pompiers pour calmer les manifestants. Environ 80 soldats et 20 civils furent traduits en cour de police. On attribuait ces émeutes au manque de regard des militaires pour la loi.

Sous la présidence du Dr N.-A. Laurendeau, le R. P. Blain, S.J., professeur au Collège de St-Boniface, donnait une conférence au cercle local de l'A.C.J.C. à St-Boniface. Il traitait du sujet de la paroisse canadienne comme force nationale au Canada. La première paroisse canadienne fut fondée à Québec en 1615. Non seulement la langue a été la gardienne de la foi, disait le conférencier, elle a aussi été la gardienne de notre loyauté à l'Angleterre.

On estimait à $12,000,000 par mois le coût pour l'entraînement des 120,000 soldats qui se préparaient à la grande aventure du temps: la guerre en Europe.

N.D.L.R. en 1916: C'est à nos abonnés et à nos lecteurs que nous adressons nos remerciements pour l'amabilité qu'ils ont eue de se recommander de La Liberté auprès de nos annonceurs. Plusieurs parmi ces derniers nous ont témoigné la satisfaction que leur donne notre publicité (Vrai en 1916... Tout aussi vrai en 1966).

La Très Sainte Vierge est tellement Mère de Miséricorde que dans le ciel, elle n'a, par rapport aux membres de l'Eglise militante et souffrante, d'autre ministère, d'autre emploi que celui de la miséricorde. — P. Pladys.

La Liberté et le Patriote
Membre de l'A.B.C. et de la C.W.N.A.



Journal hebdomadaire imprimé le mercredi, à Winnipeg, Manitoba, au numéro 619 de l'avenue McDermot, par la Canadian Publishers Limited

Tirage


Certifié

Administration, Brunelle Léveillé; rédaction, Roméo Bédard; publicité, Joseph-E. De Gagné.

Toute correspondance relative aux chroniques, articles et nouvelles doit être adressée à **La Rédaction**, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2 Man. (**Tél.: 775-8443**)

Toute correspondance relative aux abonnements et à la publicité doit être adressée à **L'Administration**, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2, Man. (**Tél.: 774-3415**)

Canada: 1 an, $3.50; 2 ans, $6.00
Autres pays: un an, $4.50; deux ans, $8.00

Autorisé comme envoi postal de 2e classe, Ministère des Postes, Ottawa, et pour affranchissement payé en numéraire.

Message de Mgr Maurice Baudoux aux congressistes de l'A.M.E.E.

(Suite de la première page)

définitif qui a été adopté porte sur "l'éducation chrétienne". On peut trouver, ce me semble, trois raisons à ce changement:

1) Ce n'est point qu'à l'école que s'accomplit l'oeuvre de l'éducation, mais également et en premier lieu au foyer, et aussi sous l'influence d'autres agents;

2) Les principes qu'établit et les normes que définit le texte conciliaire ne sont point valables que dans les institutions qui se trouvent sous l'égide ou le contrôle de l'Eglise, mais également dans toute institution scolaire ou académique que fréquentent, en nombre bien plus considérable qu'ailleurs, les fils de l'Eglise;

3) La meilleure prise de conscience de certaines richesses spirituelles communes à tous les chrétiens, qui avait abouti au décret sur l'ocuménisme, et les échanges fraternels entre frères chrétiens divers que les années de Concile avaient provoqués et multipliés, ont révélé que les uns et les autres partagent des convictions essentiellement semblables en matière d'éducation, à tel point que beaucoup sont désireux de défendre et faire fructifier ensemble un patrimoine commun, l'éducation chrétienne.

Si nous lisons cette Déclaration, nous y retrouvons maints principes de base, maintes lignes générales ou règles de conduite qui nous sont déjà familiers parce qu'ils contiennent l'enseignement traditionnel du christianisme. Certains peuvent être surpris que tout cela soit demeuré sans changement, dans ce climat de réévaluation qui a marqué et continue de marquer l'Église, comme conséquence de Vatican II. C'est qu'il y a des domaines de la conduite humaine et chrétienne où les principes en cause sont tellement fondamentaux et, pour ainsi dire, si intimement incarnés dans la chair et le sang de la vie humaine et chrétienne que leur réévaluation n'a pour résultat nécessaire qu'une affirmation plus forte encore de ces principes. Il en fut ainsi de l'éducation chrétienne. Et cette position est encore plus évidente du fait qu'un consentement unanime est obtenu des hommes. Tout ceci est démontré au deuxième paragraphe de l'introduction de la Déclaration: "Les droits primordiaux de l'homme à l'éducation, particulièrement les droits élémentaires des enfants et des parents, ont été proclamés et reconnus dans des documents publics". Le renvoi au bas de la page réfère aux Déclarations des Nations unies sur les Droits de l'Homme en 1948, 1952 et 1959. Aujourd'hui on pourrait ajouter le récent document de la Commission des Nations unies sur les Droits des Parents quant à l'éducation religieuse de leurs enfants.

En déclarant "certains principes fondamentaux d'éducation chrétienne, spécialement dans les écoles" (Introduction), le Concile du Vatican affirme que "...une vraie éducation vise à la formation de la personne humaine dans la poursuite de sa fin ultime et du bien des sociétés dont, comme homme, il est membre...". Il continue de façon plus précise par ces mots: "...Une éducation chrétienne ...a comme principal objectif ce but: que les baptisés, quand ils sont graduellement initiées à la connaissance du mystère du salut, deviennent chaque jour plus conscients du don de la foi qu'ils ont reçu, apprennent... comment adorer Dieu le Père en esprit et en vérité... et se conforment dans leurs vies personnelles à la justice et à la sainteté de la vérité...; ils se transforment aussi en hommes parfaits, à la pleine mesure de la perfection du Christ...; et davantage, conscients de leur vocation, ils apprennent non seulement à porter témoignage à l'espoir qu'il est en eux... mais aussi à aider à la transformation chrétienne du monde..."

Reconnaissant que cette éducation chrétienne doit commencer et se continuer dans la famille, qu'elle appelle "la première école", la Déclaration conciliaire rappelle néanmoins aux parents "leur devoir de voir à ce que leurs enfants puissent jouir... du témoignage des vies de ceux qui leur enseignent et les dirigent... de l'action apostolique de leurs confrères étudiants, et spécialement... de la doctrine de salut de la manière qui convient à leur âge et aux circonstances... et d'une aide spirituelle de toutes manières... (de sorte qu'ils) progressent dans leur formation chrétienne à un degré supérieur à leur développement dans les sujets séculiers". Cette éducation chrétienne scolaire s'applique à toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou séparées, paroissiales ou privées. De fait, la Déclaration contient les phrases et les mots que j'ai cités quand elle parle des "écoles qui ne sont pas catholiques". Je désire terminer ces citations par ce texte: "...L'Eglise estime hautement ces autorités et sociétés civiles qui, ayant à l'esprit le pluralisme de la société contemporaine et respectant la liberté religieuse, aident les familles de telle sorte que l'éducation de leurs enfants puisse être obtenue dans toutes les écoles selon la morale individuelle et les principes religieux des familles".

La Déclaration a consacré cinq de ses onze sections aux écoles, collèges et universités spécifiquement catholiques. Je ne citerai des extraits que des sections traitant des écoles. "La fonction propre (de l'école catholique) est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère spéciale qui est animée de l'esprit de liberté et de charité de l'évangile, d'aider les adolescents, dans le développement de leur personnalité, à faire en même temps grandir la créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême...". "...l'école catholique... garde même dans les circonstances présentes la plus grande importance. Conséquemment ce saint Concile proclame de nouveau ce qui a été déjà enseigné... à savoir: le droit pour l'Église de fonder et diriger librement des écoles de tout ordre et de tout degré. Et le Concile proclame que l'exercice d'un droit de ce genre contribue au plus haut degré à la sauvegarde de la liberté de conscience, des droits des parents, aussi bien qu'au progrès de la culture elle-même... Le Concile rappelle aussi aux parents catholiques le devoir de confier leurs enfants aux écoles catholiques quand et où cela leur est possible, et de supporter ces écoles selon leurs moyens et de coopérer avec elles au bien de leurs enfants". "...Donc... les écoles primaires et secondaires, qui constituent la base de l'éducation, doivent être soutenues...". "Ce saint Concile encourage fortement les pasteurs de l'Eglise et tous les fidèles de n'épargner aucun sacrifice pour aider les écoles catholiques à remplir leur fonction de façon continuelle et parfaite...".

Dans les articles 1 et 2 de la Déclaration est rappelé le droit à l'éducation qui prend en considération les valeurs transcendantes, qui sont, à cause de leur caractère trop souvent négligées, valeurs qui sont profondément enracinées dans la nature même des hommes, ou qui surgissent de leur conscience: "Tous les hommes, quels que soient leur race, condition et âge, du fait qu'ils jouissent de la dignité d'être humain, ont un droit inaliénable à une éducation qui est fidèle à ce but ultime...". L'Introduction a qualifié cela d'"appel céleste" de l'homme. "Ce saint Concile déclare de même que les enfants et les jeunes gens ont un droit à être éduqués pour pouvoir apprécier les valeurs morales avec une conscience droite, à y donner leur adhésion personnelle, et aussi à connaître et aimer Dieu plus parfaitement". "Comme tous les chrétiens sont devenus par renaissance de l'eau et de l'Esprit-Saint des créatures nouvelles, de telle sorte qu'on les appelle et qu'ils sont enfants de Dieu, ils ont droit à une éducation chrétienne".

Parlant des droits et devoirs des parents, la Déclaration proclame solennellement: "Les parents, qui ont le droit et le devoir promordiaux et inaliénables d'éduquer leurs enfants, doivent jouir d'une vraie liberté dans le choix de leurs écoles".

La Déclaration rappelle dûment les droits et les devoirs corrélatifs des parents et du gouvernement dans le domaine de l'éducation, qu'il s'agisse d'écoles publiques ou privées. Ceci se trouve dans l'article 3, qui traite des Responsables de l'Education, et dans l'article 5 qui traite des Droits et Devoirs des Parents.

Article 3: "Parce que les parents ont donné la vie à leurs enfants, ils sont obligés par la plus sérieuse obligation d'éduquer leurs descendants et donc ils doivent être reconnus comme les éducateurs premiers et principaux". "...certains droits et devoirs appartiennent en fait à la société civile, dont le rôle est de surveiller ce qui est requis par le bien commun temporel. Sa fonction est de promouvoir..., de protéger les droits et les devoirs des parents...; selon le principe de la subsidiarité, quand les efforts des parents... manquent, de prendre en main le travail de l'éducation selon le désir des parents...".

Article 5: "Les parents... doivent jouir d'une pleine liberté dans le choix de l'école. Conséquemment, le pouvoir public, qui a l'obligation de protéger et de défendre les droits des citoyens, doit veiller, conformément aux normes de la justice distributive, à répartir les subsides publics de façon que les parents soient vraiment libres de choisir, selon leur conscience, l'école pour leurs enfants". "...Mais l'Etat doit toujours garder présent à l'esprit le principe de subsidiarité, de telle sorte qu'il n'y ait jamais de monopole scolaire opposé aux droits innés de la personne humaine, au progrès et à la diffusion de la culture elle-même, à la concorde entre les citoyens, enfin au pluralisme en vigueur aujourd'hui dans une multitude de sociétés".

En revoyant avec vous les grands principes de base de la Déclaration sur l'Education chrétienne, je visais trois buts:

1) J'ai voulu montrer que le but et les méthodes de la MAEE sont pleinement conformes à la plus récente expression d'intention du corps religieux, dont les initiateurs et les nombreux membres de votre Association sont maintenant membres. En agissant ainsi, je sens que je vous ai donné le meilleur compliment possible et aussi le meilleur stimulant et encouragement à aller de l'avant avec votre travail.

2) Je désire réclamer la patience de votre Association en ce qui regarde la croissance du nombre de vos membres et des succursales dans l'archidiocèse de St-Boniface. Plusieurs d'entre vous sont sûrement conscients de nos difficultés actuelles par suite de la "pas trop tranquille révolution" que notre nation canadienne-française expérimente, même ici au Manitoba. J'espère sincèrement que vous pourrez trouver et mettre en oeuvre d'autres moyens d'expansion que ceux qui ont été jugés jusqu'ici les mieux appropriés, et qui ne sont pas présentement adaptés à nous.

3) Je supplie ardemment votre Association de ne pas retarder ses efforts pour sauver nos écoles paroissiales catholiques jusqu'au jour où elles seront affamées. Car c'est justement là ce que désirent et ce que font ceux qui seuls pourraient empêcher une telle perte. Il serait alors complètement impossible de regagner la confiance qui a été placée dans la MAEE.

La vie politique au Manitoba

L'événement le plus important de la semaine dernière fut la présentation du budget provincial. Durant 45 minutes, le premier ministre Roblin, sortant à peine d'une attaque de grippe, comme trésorier de la province, fit connaître à la Chambre, jeudi dernier, les détails du budget que tous avaient hâte d'entendre. Plusieurs préconisaient une hausse des taxes qu'un programme d'expansion rendait inévitable.

Un budget équilibré

Le fait saillant qu'a révélé le premier ministre, c'est que le budget prévoit un léger surplus de $169,000. Les revenus totaliseraient $298.2 millions et les dépenses, un peu plus que $298 millions, même après avoir abaissé certains impôts comme la taxe sur les combustibles ($2 millions), les frais d'inscription ou de cours pour les élèves de la 12e année ($150,000) et ceux de l'école normale ($250,000).

Points notables

La dette publique a été réduite de $1.6 million; 10,000 person- de plus ont été embauchées l'année dernière; le revenu global de l'entreprise agricole devrait atteindre $467 millions; la production minière s'est chiffrée à $182 millions; les produits ouvrés se montaient à $1 milliard; le commerce de détail s'est élevé à $1,007 millions; $1.83 milliard représentait les revenus personnels des Manitobains et la somme globale des revenus de la province a atteint $2.5 milliards. Cette croissance de la vie économique a rendu possible au gouvernement d'avoir, pour le dernier exercice financier, un surplus dépassant $7 millions et qui, ajouté aux $15 millions de l'année précédente, donnent un surplus accumulé de $22 millions.

Les principales dépenses se rapportent aux nouveaux placements et se montent à $750 millions. Ce chiffre comprend le financement des emprunts. Le fonds d'expansion économique recevra $50 millions additionnels et des pouvoirs plus étendus; un montant de $165 millions sera attribué à l'autofinancement des entreprises suivantes: Hydro Manitoba, $100 millions; Manitoba Telephone System, $14.8 millions; Fonds d'expansion économique, $50 millions; le Bureau des Eaux, $200,000.

Nouveaux projets

Le gouvernement procèdera, au cours de la session actuelle, à la création d'un nouveau ministère, celui du tourisme et des loisirs. A présent, trois ministères se partagent ces fonctions, le ministère du Commerce et de l'Industrie, des Ressources naturelles et du Bien-être social. Dorénavant, un seul ministre pourra consacrer une attention plus particulière à ces deux importantes formes d'activité, qui intéressent tous les citoyens.

Le procureur général de la province, l'hon. Stewart McLean, fit la lecture d'un projet de loi visant à apporter des réformes radicales au système pénal actuel. Ces modifications concernent la réhabilitation des prisonniers, jeunes et vieux. Il propose, entre autres, un programme de travail durant l'incarcération, une clinique chargée d'étudier et de recommander les moyens correctifs à prendre les plus appropriés, la création de nouvelles cours familiales et des pouvoirs plus étendus aux officiers attachés à ces cours.

Le gouvernement veut réduire de 14 à 8 le nombre des municipalités ,membres du Winnipeg Métropolitain, et doit proposer, à cet égard, la création d'une commission ayant les pouvoirs de fixer les frontières de chaque circonscription. La municipalité de Brooklands demandera, à cette session, son amalgamation à celle de St. James.

L'Opposition toujours en éveil

Le chef de l'Opposition, M. Gildas Molgat, trouve que le premier ministre élève les impôts dans le but surtout d'accumuler des surplus. Les $22 millions des deux dernières années serviront à financer les dépenses de la nouvelle année financière. C'est, à vrai dire, un budget d'élection. Il est à souhaiter qu'il a plus qu'une portée temporaire, propre à satisfaire les exigences électorales et que ces excédants servent surtout les intérêts de tous les citoyens de la province pour les 3 ou 4 années prochaines.

M. Elman Guttormson, député de St-Georges, est en faveur de la nomination d'un vérificateur des comptes publics. Au fédéral, un officier semblable a rendu des services inappréciables en surveillant les dépenses externes du gouvernement. Il met à jour les irrégularités de l'administration, les négligences, le gaspillage et certaines pratiques d'un caractère louche. Il a découvert à Ottawa que l'on payait des loyers pour des bureaux inoccupés, que des chevaux recevaient des salaires, etc... Il a fait remarquer que cette fonction se distingue de celle du contrôleur actuel. Ce dernier s'occupe des dépenses internes de l'administration, le nouveau fonctionnaire aura comme tâche de vérifier les dépenses externes du gouvernement. Il sera le surveillant des intérêts du peuple.

M. Saul Cherniak, député de St. John, voudrait que les associations professionnelles comme celles des pharmaciens, des médecins vétérinaires, du Barreau manitobain, des médecins établissent des normes identiques concernant l'admission des membres, le contrôle et la discipline internes. Un comité de la législature chargé de faire cette étude pourrait faire un travail très utile.

Y. R.

Ste-Famille

Nouveau curé

Les dames auxiliaires et les paroissiens souhaitent la bienvenue et du succès à leur nouveau curé, M. l'abbé Rodrigue Bouchard, qui remplace M. l'abbé Maurice Bonneville. Bon succès à ce dernier dans sa nouvelle paroisse.

Les paroissiens feront leur possible pour rendre la tâche de leur nouveau curé agréable, et son ministère fructueux.

PLUS DE SECRET POUR PERSONNE

BONN — Ecouter aux portes, coller son oreille au mur pour surprendre les secrets des voisins est décidément passé de mode. Chacun peut aujourd'hui, en Allemagne fédérale, espionner sans mal, assis dans son fauteuil. Chacun peut surprendre les secrets d'alcôve sans se dissimuler sous le lit, suivre les conversations des voisins, savoir si son patron le remerciera demain ou au contraire lui donnera de l'avancement en suivant simplement de son bureau les conférences de direction.

La Veillée A l'Hôtel de Ville

par M. Henry LANE,

Lundi soir dernier 28 mars, eut lieu la réunion régulière du conseil de la ville de St-Boniface.

M. le Maire salua la présence à la table de la presse d'un nouveau journaliste dans la personne de l'ex-échevin McKall, qui représentait Le Courrier de St-Boniface.

La Société St-Jean-Baptiste invita le maire et les conseillers à se rendre au gymnase du Collège de St-Boniface, le mercredi soir 30 mars, pour la réunion annuelle de la Soupe aux Pois où les citoyens et les hommes d'affaires pourront rencontrer les membres de la législature.

L'échevin St-Hilaire attira l'attention du conseil sur un oubli dans la publicité faite sur l'organisation de la défense contre l'inondation où son nom ne figure pas. Il dit que, vu son emploi à l'hôpital Miséricorde à Winnipeg où ses services sont absolument requis, il ne peut facilement assister à toutes les réunions qui se tiennent à différentes heures de la journée, mais qu'il tient à faire partie de l'organisation où chaque échevin préside un secteur. M. le Maire dit qu'il est malheureux que le nom de l'échevin St-Hilaire ait été omis, sans doute à cause de la hâte avec laquelle le communiqué fut préparé.

L'échevin McLean, qui s'occupe de la publicité, dit comment tout va bon train, mais qu'un appel pour des volontaires sera fait en fin de semaine. Il demande donc que tous ceux qui voudraient offrir leurs services écoutent les postes de radio pour savoir où et quand se présenter. Il souligna de façon particulière le beau travail accompli par les jeunes.

M. le Maire, résumant le travail accompli, dit que la ville de St-Boniface est extrêmement bien organisée. Chaque membre du conseil a été assigné à une fonction et, dit-il, je suis heureux du bel esprit de coopération qui existe dans tous les secteurs. Il déclara avoir vu des "jeunes" de 60 et 70 ans, ainsi que des "travailleurs" de 7 ans, tous mettaient beaucoup d'entrain dans leur travail sur les digues. Il félicita les clubs communautaires qui avaient accepté d'agir comme lien entre l'organisation centrale et les citoyens. Il mentionna la liste de propriétaires de bateaux ou autres embarcations. Il ajouta son espoir que les digues secondaires pourront devenir notre première ligne de défense. Enfin il annonça que le premier ministre Roblin, accompagné de ses ingénieurs, visitera les digues de notre ville et que M. Bonnycastle et lui-même survoleront St-Boniface mardi pour avoir un coup d'oeil d'ensemble.

L'échevin McLean annonça aussi que le Centre Notre-Dame a été désigné comme centre de réception en cas d'évacuation, si cela devenait nécessaire.

L'échevin McGurran proposa que M. Roland Couture soit nommé pour remplacer M. Herb Sparrow, démissionnaire, au comité des fêtes du Centenaire de la Confédération.

L'échevin Turner proposa un vote de félicitations aux membres de l'équipe du Heather Curling Club qui vient de remporter le championnat à Fort William et que des bagues-souvenirs leur soient présentées.

Après la lecture des 99 résolutions soumises par les divers comités, le conseil vota l'adoption de plusieurs règlements, dont un visant la formation d'une Association pour la célébration des fêtes du Centenaire de la Confédération. Il lui vota la somme de $20,000.

Le règlement définissant les limites des quartiers électoraux fut renvoyé au comité, afin de permettre aux échevins de se familiariser avec les limites proposées.

Deux règlements de la circulation furent adoptés, l'un pourvoyant au stationnement sur le côté est de la rue Ritchot entre la rue Hamel et l'avenue de la Cathédrale, et l'autre permettant le stationnement sur le côté sud de la rue La Vérendrye entre les rues Langevin et Thibault.

On remarque aussi dans les rapports des comités que le département d'urbanisme du Métro indique à la commission des Parcs que le coin nord-est du parc Provencher serait l'endroit qui conviendrait le mieux pour la construction du Centre Culturel.

(On apprend en dernière heure que les ministres fédéraux Teillet et Drury feront une tournée d'inspection des digues, jeudi.)

A lundi prochain.

"De notre mieux"

Meute Provencher

La meute Provencher est fière de son nouveau sizenier, Albert Schaubroeck (Noirs), et de ses deux nouveaux seconds, Léonard Osamoto (Noirs) et Maurice Lavergne (Roux). Nous leur souhaitons de belles chasses avec leurs nouvelles sizaines.

Meute Taché

Bienvenue à nos deux nouveaux loups, Daniel Ferland et Michel Marion.

Notre réunion cette semaine: une journée avec Pierrot, notre louveteau modèle. Après une bonne nuit de sommeil, Pierrot s'éveille de bonne humeur et souriant. Ayant donné sa journée à Dieu, il se lave, prend un bon déjeuner et part pour la classe.

Toute la journée il porte attention aux leçons du professeur et se montre très obéissant. Au jeu il est très charitable envers ses copains — il ne triche pas. A la sortie des classes, Pierrot aide un petit compagnon à retrouver son chapeau perdu. De retour à la maison, notre loup accepte avec plaisir d'aller au magasin pour sa mère avant de se mettre à ses devoirs qu'il fait avec ardeur sans qu'il soit nécessaire que ses parents le lui disent. Pierrot se met au lit heureux d'avoir pu mettre en pratique ses lois et maximes.

Avons-nous imité notre Pierrot cette semaine?

Meute Langevin

Félicitations à Bernard LaForest et Michel Desaulniers, qui se sont mérité leur première étoile, et à Denis Fortier, Maurice Calvez, Gérard Trudeau et Jean-Paul Boily, qui ont maintenant les deux yeux ouverts.

Aussi, plusieurs brevets de capacité furent remis le mercredi soir 23 mars: brevet d'artiste, Jean-Paul Boily, Maurice Calvez, Bryan Jubinville et Gérard Trudeau; brevet de bricoleur, Roger Harel; brevets de travaux ménagers et de collectionneur, Denis Fortier; brevet d'équipier, Kenneth Allard et Bryan Jubinville; brevets de catéchisme et de tisserand, Bryan Jubinville.

N.B. — Chefs et cheftaines, n'oublions pas la réunion diocésaine qui se tiendra au Centre St-Louis de France, angle des rues Provencher et Nadeau, le dimanche 3 avril prochain, à 3 h. p.m.

Bonne Chasse!

Scouts et Louveteaux
du diocèse de St-Boniface.

Livres pour la jeunesse à la librairie Lumen

Le lundi soir 28 mars avait lieu, à la Librairie Lumen, le dévoilement par M. Damien Giordani, consul de France, de l'exposition du Gouvernement français du Livre pour la jeunesse.

Le R. P. E. Lalonde, S.J., bibliothécaire du Collège de St-Boniface et responsable du comité régional des provinces de l'Ouest pour la Semaine des Bibliothèques Canadiennes, donna un bref aperçu historique de la Semaine des Bibliothèques Canadiennes, suivi d'un court exposé sur la lecture et son rôle dans la culture.

M. D. Giordani expliqua brièvement le rôle que la France joue sur les plans culturel et technique dans le monde. Il a souligné particulièrement l'évolution du livre français dans le domaine de la technique. M. le consul a terminé son exposé en présentant les quelque 135 volumes que comprend l'exposition.

L'exposition sera ouverte au grand public jusqu'à Pâques à la Librairie Lumen, boulevard Provencher, St-Boniface.

AVIS

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONFIACE

Fondée en 1902 Incorporée en 1907

En 1938, La Société Historique de Saint-Boniface a fondé un Musée Historique. Depuis ce temps, elle prend soin des objets précieux qui lui sont confiés; sa collection unique est extrêmement intéressante, historique et éducative.

La Société s'est toujours occupée de conserver notre patrimoine et continuera à collectionner des souvenirs du passé. Nous vous demandons de l'aider à enrichir et augmenter sa collection historique; vos souvenirs seront entre bonnes mains.

Si vous désirez encourager la Société à continuer cette oeuvre du Musée, téléphonez ou écrivez à:

La Présidente: Mlle Eugénie Dubuc, (Téléphone: 233-6666)
499, rue de la Morénie, Saint-Boniface 6.

Le Vice-président: M. Raymond Bernier, (Téléphone: 233-7432)
281, rue Dumoulin, Saint-Boniface 6.

La Secrétaire: Mme H. Lane, (Téléphone: 233-5834)
156, rue Masson, Saint-Boniface 6.

Pour éviter toute confusion, la Société désire aviser le public que la lettre-circulaire envoyée par la Commission du Musée de Saint-Boniface (St. Boniface Museum Board), demandant des objets de musée, ne vient pas de la Société Historique de Saint-Boniface ... et les objets envoyés au "Board" de la Ville de Saint-Boniface ne viendraient pas à la Société.

Chronique sportive

Les Canadiens voguent vers un autre grand championnat

par Jacques LEMOYNE

Est-ce un signe des temps, mais l'instructeur Toe Blake est plus affable de ce temps-ci. Est-ce parce que son club est très près de la victoire que l'instructeur du Tricolore se montre plus compréhensif, ou est-ce par suite d'un effort de volonté? Nous croyons qu'il y a un peu des deux, et que Blake a réalisé qu'il lui fallait demeurer serein même dans l'adversité. Le vieux lutteur accepte donc victoires et défaites plus philosophiquement et le rendement de son club s'en ressent. Bien sûr qu'il n'aime pas perdre, mais il réalise qu'on ne peut pas gagner toutes les joutes et il se montre plus humain. Remarquons que Blake est le premier à prendre le blâme si quelque chose ne marche pas et qu'il n'hésite pas à reconnaître qu'il lui arrive de se tromper. Mais comme il ne joue pas, il est moins sujet à la critique tant que son club est en avance.

Une victoire pour les Canadiens cette saison serait un autre triomphe pour Blake et pour Sammy Pollock. C'est Sam qui a formé la presque totalité des joueurs qui portent présentement l'uniforme des Canadiens et il doit être fier de ses joueurs. Je pense aussi que c'est Sammy qui a demandé à Blake d'être patient avec certains joueurs, et les résultats ont justifié l'action des deux hommes. En terminant au premier rang les Canadiens remportent la victoire la plus importante de la saison, tout comme Détroit l'an dernier. On accorde plus d'importance à la coupe Stanley mais, peu à peu l'attitude du public évolue avec celle des dirigeants de la Ligue qui veulent faire du championnat la chose la plus importante de la saison.

Les éliminatoires

Il ne fait aucun doute que le club à surveiller au cours des séries éliminatoires sera celui de Punch Imlach. Non seulement les hommes d'Imlach ont-ils été meilleurs contre les Canadiens que contre tout autre club, mais ils connaissent une fin de saison remarquable. Si les Leafs avaient commencé leur poussée plus à bonne heure, ils auraient certainement été de sérieux aspirants au championnat. Et ceci nous étonne toujours car la force du Toronto repose sur les épaules de vétérans qui ne devraient plus évoluer comme ils le font. Et pourtant cela marche toujours. Les Leafs ont gagné trois coupes Stanley alors qu'ils n'avaient véritablement pas l'équipe pour réussir cet exploit, au moins en deux occasions. Cette année, ils devraient être favorisés par les experts pour remporter la coupe une fois de plus. Remarquons que les Canadiens n'ont pas l'intention de faire les morts dans leurs joutes contre les Leafs, mais si on se base sur ce qui s'est passé cet hiver il faudra favoriser Toronto dans une courte série contre Montréal.

Pour ce qui est des Black Hawks on se demande ce qu'ils font! Ce club semble toujours devoir tout balayer et si ce n'était du piètre record de Détroit dans les éliminatoires on serait même tenté de dire que Chicago ne survivra pas à la semi-finale. Chose certaine, si les Hawks tombent au troisième rang et que les Canadiens finissent en première place, le Tricolore sera favorisé, tout comme si Chicago termine au premier rang il faudra attendre une grande finale Chicago-Montréal.

On fait beaucoup de bruit autour des Jeux Olympiques et de Montréal, mais a-t-on songé que Winnipeg recevra les Jeux panaméricains? Il nous semble que si cet événement doit avoir lieu à Winnipeg, qu'il serait grand temps d'en parler un peu partout. Il ne s'agit pas d'enlever à Montréal ce qui lui revient, mais bien de donner à Winnipeg son juste mérite. Le comité de publicité pour les Jeux pourrait se mettre à l'oeuvre dans l'Est du pays, car nous n'entendons pas plus parler des Jeux dans l'Est qu'on ne parle d'Expo '67 dans l'Ouest. Et pourtant ce sont là deux événements de très grande importance pour le prestige international du Canada. Notre pays s'engage à beaucoup en décidant de présenter ces Jeux à Winnipeg; nous nous engagerons plus avant avec les Jeux Olympiques à Montréal. Pour réussir tous ces exploits il ne faut rien négliger pour tirer profit d'une campagne de publicité bien organisée.

Il y aura aussi les prochains jeux olympiques au Mexique. Nous tentons actuellement d'obtenir des renseignements d'un camarade que les heureux hasards du métier vont peut-être conduire là-bas. Il ne nous restera plus qu'à attendre son retour pour savoir ce qui se passe à Mexico, où on rencontre déjà des problèmes avec l'altitude. Tous ces événements ne font que nous prouver, une fois de plus, l'importance des sports dans notre vie moderne. On réalise immédiatement que le côté sportif devient presque secondaire quand on fait l'analyse des facteurs économiques et politiques qui entrent en jeux dans la préparation et la présentation de ces Jeux.

L'Association des Gérants des Caisses Populaires du Manitoba

Le 23 mars dernier se tenait le cinquième et dernier cercle d'étude de la saison. La discussion était dirigée par M. Joseph Chaballier, inspecteur des Caisses Populaires de la province. En l'absence de M. Beaumont, retenu par la maladie, M. Mathias Gagnon, gérant de la Caisse Populaire du Précieux-Sang, présidait l'assemblée.

Il semblerait que, d'un cercle d'étude à l'autre, les gérants se sentent de plus en plus portés à s'entraider. Le premier but de l'Association est donc atteint. On peut maintenant prévoir beaucoup pour l'avenir. L'esprit de coopération qui anima tous les membres créa un climat de solidarité dont tous sauront tirer profit.

Aux affaires nouvelles, il fut question de la préparation de la deuxième assemblée annuelle, qui aura lieu le jeudi 28 avril 1966. Un comité spécial fut nommé pour porter main-forte à l'exécutif dans l'organisation de cette assemblée. Composé de M. Paul-Emile Desilets, gérant de la Caisse Populaire d'Elie, et de M. Olivier Beaudette, gérant-adjoint de la Caisse Populaire de St-Pierre, les directeurs sont confiants que le dévouement de ces deux membres assurera la bonne marche des affaires.

L'assemblée exprima aussi le voeu que les officiers des Caisses Populaires du Manitoba soient invités à prendre part à la deuxième réunion annuelle, qui débutera par un souper. Tous les détails à ce sujet parviendront aux Caisses à la mi-avril.

En terminant cette première saison, les membres de l'exécutif tiennent à remercier les modérateurs et les gérants qui les ont encouragés durant les derniers. huit mois. Ils leur en sont très reconnaissants et ont confiance que l'avenir démontrera qu'ils n'ont pas perdu leur temps.

LE SECRETAIRE.

Ligue des Femmes Catholiques de la cathédrale St-Boniface

Le dimanche 20 mars dernier, au Cercle Ouvrier, avait lieu, sous les auspices de la Ligue des Femmes Catholiques, une soirée qui avait pour but d'introduire la vente de billets de passeport pour l'Exposition '67.

L'hon juge Alfred Monnin a certainement su remplir son rôle de conférencier très habilement, car, ce faisant, il parla aussi des projets du Centenaire du Manitoba.

Il montra plusieurs diapositives en couleur pour expliquer bien clairement à tous, la localité du terrain de l'Expo, les différents pavillons avec ce que ceux-ci représentaient comme structure, usage, coût et pays. C'est ensuite que M. Monnin parla des projets du Centenaire du Canada et plus spécialement du Manitoba.

Après avoir répondu aux questions diverses de l'auditoire, notre présidente, Mme Alphonse Dufault, présenta à M. le juge Monnin une épingle-souvenir décernée par le Conseil National des Femmes du Canada.

En somme, ce fut une soirée éducative et intéressante qui attira plusieurs paroissiens.

Assemblée mensuelle

A notre dernière assemblée mensuelle, toutes les dames ont joui de la causerie donnée par notre conférencier invité, M. Paul Marion, commissaire d'école pour le District scolaire de St-Boniface no 4.

M. Marion nous renseigna sur la structure de la Commission scolaire et sur les devoirs de chaque représentant au plan administratif — quelque chose avec lequel chacune d'entre nous était heureuse de se familiariser.

En dernier lieu, M. le commissaire nous expliqua clairement la question si discutée dernièrement: l'école française au Parc Windsor. Ici encore, on apprécia d'entendre la vérité expliquée sur un problème délicat.

Nos sincères remerciements à M. P. Marion.

Le Comité de presse
et publicité.



Le R. P. Justin Diraviam, du Séminaire St-Augustin, à Trichinopoly, ville de l'Inde, dans la péninsule du sud. Le Père est depuis quelques semaines en tournée de prédication et de conférence dans le diocèse de St-Boniface où l'accueil qu'on lui fait, a-t-il affirmé lui-même, est des plus généreux et sympathiques. On le voit ci-dessus avec un groupe de ses protégés auprès desquels son apostolat ne manque pas d'harmonie.

"L'Abbé Pierre de l'Inde" au Manitoba

L'abbé Justin Diraviam, prêtre du diocèse de Trichinopoly, de la province de Madras, dans le sud de l'Inde est considéré en Europe, en son pays et chez ceux qui le connaissent au Canada comme "l'abbé Pierre de l'Inde".

Apôtre infatigable et homme de Dieu, va sans dire, il se penche avec un amour ardent sur la misère des siens, pour la soulager autant que faire se peut. Après avoir assouvi la faim et soigné les corps malades, il veut procurer à cette population les moyens aptes à améliorer son propre sort, en mettant à sa portée les avantages de l'éducation moderne et de la connaissance d'un métier.

Apôtre infatigable, en effet, puisque l'abbé Diraviam est aussi le supérieur du petit Séminaire St-Augustin, professeur de droit canonique au Grand Séminaire de Trichinopoly et pendant le concile de Vatican II, le conseiller théologique de son évêque.

Son oeuvre

L'abbé Diraviam est le fondateur de la léprosie de Fathimanagar, qui compte 120 lits et qui dispense les soins à plus de 2,000 lépreux de la région. Cinq soeurs, 2 européennes et 3 indiennes en assurent les services.

A Palkurichi, il a fondé le "St. James High School", école secondaire pour garçons. Sous la direction des frères de St-Gabriel, 577 élèves reçoivent leur formation dans cette institution, dont 185 sont pensionnaires.

En face de cette école, l'abbé a fondé également un dispensaire, dirigé par six soeurs de Ste-Croix de France. De ce centre se fait gratuitement la distribution des médicaments, du lait en poudre et de la farine de blé donnés par les pays étrangers. Les soeurs prodiguent leurs soins à un grand nombre de malades des environs.

A Manaparai, il a construit "St. John's Boys' Town". Là, les soeurs recueillent les garçons et les filles. Les garçons sont au nombre de 200 et sont adoptés par des familles canadiennes. Un don de $400 paye le logement et l'éducation d'un orphelin pendant 4 ou 5 ans. Depuis quelques années, les garçons après l'âge de 12 ans, font leurs études secondaires et quittent l'école vers l'âge de 17 ou 18 ans, après avoir appris un métier, ce qui les met en mesure de mieux gagner leur vie et, à leur tour, de le montrer aux autres. Les évêques d'Allemagne se sont engagés à fournir, par l'entremise de "Miserior" une somme de $50,000 pour aider à la formation technique de ces jeunes.

Les vieillards n'ont pas été oubliés, puisque déjà une centaine logent au foyer "St. Anthony's Home for the Aged". Quatre soeurs de la Charité s'en occupent et donnent les soins aux autres personnes âgées qui ne peuvent être logées. En outre, l'abbé Diraviam a bâti 50 chapelles, à un prix moyen de $5,000 et, en plus, un couvent de Carmélites.

Les buts de sa visite

L'abbé Diraviam visite le Canada pour la quatrième fois depuis 15 ans. Les dons qu'il a reçus proviennent, en grande partie, de la province de Québec et de quelques diocèses français du Canada. Cette générosité a permis à l'abbé de mettre sur pied toutes ces oeuvres impressionnantes que l'on vient de décrire.

Sa visite a deux buts: l'adoption d'une centaine d'orphelins, en remplacement de ceux qui ont terminé leurs séjour, et la construction, dans la brousse, d'un hôpital général et de maternité, de 100 lits pour commencer.

Actuellement, ce sont les femmes de barbiers qui jouent le rôle de sages-femmes. Il est urgent d'offrir aux mères les soins médicaux les plus nécessaires. Jusqu'à présent, faute d'argent, le Père n'a pu que construire les fondations de cet hôpital. La bâtisse coûterait près de $50,000, et l'ameublement, les laboratoires et les salles d'opération, un autre $150,000. Dans un rayon de 30 milles vivent un million de personnes, sans soins médicaux, sans médecins, sans secours.

L'entraide chrétienne

En face de tant de misères humaines, le chrétien ne peut rester insensible. Récemment, les paroissiens de Notre-Dame-de-Lourdes se sont engagés à lui verser $5,000, en plus de ce qu'il a reçu de la paroisse de St-Boniface. Ces jours derniers, il recevait, par lettre, d'une bienfaitrice, un don de $1,130 pour les orphelins et d'une autre $1,000 pour une chapelle. Ceux qui désirent imiter cet exemple pourront envoyer leur don, même après son départ, à M. l'abbé Justin Diraviam, Archevêché de St-Boniface, 15[illegible] ave Cathédrale, St-Boniface, Manitoba. Les donateurs recevront un reçu officiel.

Raymond BERNIER

L'opinion d'un laïc sur le décret du Concile au sujet de l'Education

M. le docteur F. P. Doyle, de Ste-Anne-des-Chênes, présenta "L'opinion d'un laïc sur le décret du Concile Vatican II au sujet de l'Education" aux congressistes de la MAEE, samedi après-midi 26 mars, à 1 h. 30 p.m., et répondit ensuite à toutes les questions qu'on voulut bien lui poser sur son "opinion". Voici de larges extraits de ce discours-choc...

L'orateur se prononça sans gêne aucune, "parce qu'en ce temps de concile les laïcs et les religieux ont la permission, et en certains cas sont encouragés à donner leur opinion et leur interprétation des différentes directives de l'Eglise catholique". Donc, dès le début, il annonça que le Décret conciliaire, selon son point de vue, n'a en rien changé la doctrine de l'Eglise au sujet du rôle de l'éducation, mais "le Concile a créé une commission spéciale qui aura autorité en ce domaine, de façon plus spécifique, selon les circonstances modernes et en tenant compte des cas spéciaux."

Puis suivit un long exposé historique de l'éducation à travers les âges, chez les Grecs et les Romains, chez les Juifs dans l'Ancien et le Nouveau Testament, chez les Pères grecs et latins des premiers siècles du christianisme, au Moyen Age, à la Renaissance, à l'heure de la Réforme protestante et de la Contre Réforme catholique au concile de Trente, et, enfin, en nos temps contemporains où les grands papes, de Léon XIII à Paul VI, ont cristallisé la doctrine de l'Eglise au sujet de l'Education. Le dernier document est justement la déclaration conciliaire "Gravissium educationis" sur l'éducation chrétienne, votée par les Pères du Concile et promulguée par Paul VI le 28 octobre 1965.

Or, selon ce Décret, l'Eglise a le droit et le devoir d'éduquer les jeunes et de parfaire l'éducation des adultes. Le Décret rappelle le droit universel de tous les peuples à l'éducation et le devoir de l'Eglise dans le domaine entier de l'éducation à travers le monde. De plus, Vatican II enseigne que la société civile a le devoir de s'occuper de ce que requiert le bien commun temporel, et de s'occuper de l'éducation en accord avec les désirs des parents. L'Etat a aussi le devoir de construire et d'établir des institutions de savoir, et d'en assurer la valeur nécessaire. L'Eglise a en même temps le devoir d'éduquer en assurant le salut de tous les hommes et d'instiller dans les âmes l'esprit même du Christ.

Donc les parents attendent de l'Eglise qu'elle assure à leurs enfants une éducation chrétienne ou centrée sur Dieu, dit le docteur Doyle. D'ailleurs c'est le devoir propre des parents chrétiens d'instiller eux-mêmes dans le coeur de leurs enfants la connaissance et l'amour de Dieu.

Conclusion de tout ceci: il semble clair que non seulement les parents mais aussi l'Eglise et l'Etat jouent un rôle vital dans le domaine de l'éducation.

Or, bien que la grande majorité des Manitobains croient en Dieu, comment expliquer que nos écoles publiques soient des écoles sans-Dieu pour essayer d'assurer la liberté de religion?

Autre question lancée par le docteur Doyle: le décret conciliaire tient-il compte que nos écoles catholiques ne donnent pas l'éducation supérieure qu'elles pourraient et devraient donner? N'est-il pas vrai que les élèves de nos écoles catholiques ne sont pas suffisamment préparés pour la vie, souvent ne sont pas meilleurs moralement que... ceux des écoles publiques? Trop souvent nos enfants n'accordent qu'une adhésion du bout des lèvres aux principes chrétiens, sans les comprendre ni les accepter vraiment. (L'orateur cite à ce propos les résultats d'une enquête aux Etats-Unis par le Père Greeley et MM. Rossi et Pinto sur les Effets sociaux de l'Education catholique.) Nos écoles catholiques, se demande donc le conférencier, font-elles bien leur travail d'instruction et d'éducation, s'attachent-elles plutôt à la lettre qu'à l'esprit de la loi du Christ? Pourtant, ajoute-t-il, on peut citer aussi des cas de remarquable réussite dans nos écoles et nos collèges catholiques qui produisent des jeunes hommes et femmes qui jouent un grand rôle dans notre société, l'attribuant au fait qu'ils ont fréquenté une école catholique.

Ce qui soulève un important point d'interrogation: est-ce le foyer ou l'école qui de fait a engendré ce bon résultat? Car, quoique l'école produit incontestablement les parents de demain, beaucoup de parents aujourd'hui donnent le sens des vraies valeurs religieuses à leurs enfants au foyer, et l'école ne semble pas toujours continuer ce travail. Et bien qu'il soit vrai que les aspects "catéchétiques" de la religion puissent mieux s'enseigner dans les écoles, il reste aux parents de créer dans l'esprit et la volonté de leurs enfants, par paroles et exemples de tous les jours, l'amour, le respect, l'admiration et le sacrifice pour l'amour de Dieu. Si tout cela n'est pas enseigné au foyer, l'école est peu sûre de pouvoir compenser ce vide. (Ici le docteur tira un exemple bien frappant: "Si, dit-il, dans un foyer canadien-français la langue française est rarement parlée et aucun effort n'est fait pour faire ressortir la beauté et la valeur de ce langage, ni pour créer une atmosphère d'amour envers cette culture et cette langue, comment l'école peut-elle parvenir à cultiver des terrains stériles, en l'occurence l'esprit des petits Canadiens français privés de leur propre héritage? Il est donc essentiel que les parents comprennent leurs obligations et agissent en conséquence.

Quant à l'Etat, il peut gagner beaucoup du fait que la société est pluraliste. Car ce "pluralisme" engendre de graves problèmes, mais les profits sont tels qu'ils peuvent compenser avantageusement les désavantages. C'est qu'une société pluraliste est déjà une éducation par elle-même. Elle doit permettre une meilleure bonne entente entre les religions aussi bien qu'entre les groupes ethniques, et, de façon plus générale, elle peut enrichir la culture de ses citoyens et la beauté du pays. "Personnellement je suis donc en faveur d'une éducation qui permet une pleine compréhension, mais à condition qu'elle soit fondée sur le fait que le foyer a d'abord engendré certaines valeurs et certains amours dans l'intelligence et le coeur de l'enfant." Il faut croire aussi que c'est le droit des parents d'attendre de l'Etat un appui financier et professionnel pour leurs écoles, à condition que cette aide soit conforme aux possibilités financières et équitablement répartie selon les droits de tous les citoyens de l'Etat. De plus l'Etat doit être responsable du niveau ou de la qualité acceptable de l'éducation.

A ce propos, il est possible pour l'Etat d'aider les systèmes d'écoles séparées. Pas de meilleur exemple que celui de la Hollande où existent trois sortes d'écoles et où tout s'accomplit "par trois": il y a des écoles neutres, protestantes et catholiques; il y a des hôpitaux neutres, catholiques et protestants; il y a des écoles de gardes-malades neutres, catholiques et protestantes, etc. Tout cela engendre des maux de tête, mais les bons résultats obtenus valent plus de consolations que les problèmes d'administration n'engendrent de difficultés.

Impressions personnelles

Après toutes ses remarques précédentes, le docteur Doyle tira trois conclusions. D'abord ses impressions personnelles: "Même si un système d'éducation a été efficacement en force pendant beaucoup d'années, on peut voir maintenant, d'un autre côté, qu'il peut aussi engendrer arrogance, séparatisme et, aussi, sa propre destruction. Je crois que les prêtres et les religieux, spécialement durant cette période de crise de vocations, doivent consacrer plus de leur temps à l'aspect pastoral de la religion. Je crois aussi qu'ils peuvent de diverses manières éduquer les parents de façon plus dynamique, même s'il faut pour cela des écoles de spiritualité. De plus je crois que la modernisation et les progrès des techniques d'instruction religieuse sont un heureux changement, et peuvent faire beaucoup pour une meilleure compréhension de la religion et un renforcement des fibres morales de la jeunesse. Finalement que rien ne peut se substituer aux parents dont chaque mot et chaque action sont notés par leurs enfants..."

Enfin, le conférencier lança ce paragraphe qui aurait l'honneur de la discussion un peu plus tard: "C'est l'étudiant qui doit être imprégné de christianisme, non nécessairement son milieu. Une école publique qui n'est ni anticatholique ni sans-Dieu, qui engage moralement de bons professeurs, dont plusieurs sont catholiques ou des religieux catholiques, qui enseigne la vérité et non l'erreur, qui a une classe régulière de religion enseignée par des représentants de l'Eglise des étudiants eux-mêmes, et qui ne laisse aucune place à la bigoterie ni aux controverses morales, est pour moi une possibilité acceptable de nos jours."

Décret de Vatican II

Quant à moi, dit le docteur Doyle, le Décret conciliaire réitère simplement les enseignements de Pie XI. Il semblerait donc que le Concile est entièrement convaincu qu'il n'y a aucun substitut à l'éducation catholique ou chrétienne. Toutefois le Concile a décrété que "la coopération est à l'ordre du jour"; et "puisque c'est nécessaire dans les matières académiques, il faut prendre tous les moyens pour établir entre les écoles catholiques la coordination convenable, et pour développer entre elles et les autres écoles la collaboration que requiert le bien commun de l'humanité."

Le Concile affirme aussi que l'Eglise "a un rôle à jouer dans le progrès et le développement de l'éducation. C'est pourquoi le saint Concile proclame sur l'éducation chrétienne, surtout dans les écoles, quelques principes fondamentaux qu'une commission spéciale devra, après le Concile, développer plus en détail, et les Conférences épiscopales appliquer selon les diverses conditions locales". Ainsi est explicité le fait que l'Eglise est définitivement intéressée à l'éducation de ses enfants, et que l'apprentissage de la vérité doit aller de pair avec celui de l'amour. L'Eglise réaffirme son droit dans le domaine entier de l'éducation, donc par rapport aux enfants et aux adultes, par rapport à la moralité et aussi aux sujets séculiers, par rapport à l'amour spirituel et aussi à l'amour humain qui exige une éducation dans le domaine du sexe. "Il semblerait donc que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer que l'éducation de nos enfants s'appuie sur les principes chrétiens."

Enfin, le Décret conciliaire est un peu moins sévère que certaines directives antérieures de l'Eglise, car il tient compte des changements modernes, des changements dans les écoles publiques, et du changement d'attitudes des diverses dénominations religieuses. Le Décret parle de "coopération". Cela voudrait-il dire que tout en tenant au principe de l'éducation chrétienne, il serait permis qu'une telle éducation soit donnée en certaines circonstances dans une école publique?

Ce qui est possible au Manitoba

Que pouvons-nous faire au Manitoba? D'abord, répond le docteur Doyle, essayer de comprendre les problèmes de nos frères séparés, leurs inquiétudes devant la question des écoles paroissiales; respecter les opinions des autres qui pour la plupart, après tout, sont sincères et bien intentionnés. Dans cette atmosphère d'amour et de coopération nous devrions faire de notre mieux pour que les Services Partagés donnent des résultats. Ce n'est peut-être pas une réponse complète du point de vue catholique, ni du point de vue du gouvernement, mais c'est un compromis et "je crois que c'est un honnête effort par le gouvernement pour aider à régler le problème scolaire au Manitoba".

Agir ainsi, continue l'orateur, c'est adopter l'esprit de Vatican II. "Certainement il me semble qu'il y a grand mérite qu'un enfant passe 50 p. 100 de son temps dans une école publique pour y étudier les sujets où n'existe aucun point de controverse et 50 p. 100 de son temps dans une atmosphère propice à sa propre religion et où l'enseignement religieux peut être donné." Comme témoignage, le docteur cite longuement une lettre de Mgr John Ireland, archevêque de St. Paul, Minn., au cardinal Gibbons à Rome, en 1890.

Puis le conférencier conclut: "Au Manitoba laissons faire les écoles de l'Etat, par des services partagés satisfaisants à nos consciences catholiques. Que le gouvernement engendre une atmosphère cordiale grâce à ces services partagés, en encourageant les administrateurs et les professeurs des écoles publiques à mettre tout en oeuvre pour faciliter, encourager et s'adapter eux-mêmes à la mise en oeuvre efficace de ces services. Le gouvernement, en accordant cette aide aux enfants catholiques, ne supporte pas l'Eglise comme telle, mais il accorde tout simplement aux citoyens de la province leur juste part.

"Un allègement considérable du taux de taxation peut être accordé aux catholiques du Manitoba par un programme bien organisé de Services Partagés, si non seulement les manuels scolaires sont gratuits, mais aussi tout le transport vers l'école publique ou paroissiale et privée. Encore une fois, environ 50% de la journée scolaire peut être passé dans les écoles publiques où les professeurs, les facilités et l'équipement peuvent être mis à la disposition des enfants.

"Comme conclusion, acharnons-nous à éduquer les parents à mieux inculquer le Christ dans les esprits et les coeurs de leurs enfants, que l'Eglise assume un rôle plus dynamique à ce propos et dans le champ catéchétique, et que le gouvernement use de son influence pour créer une atmosphère de compréhension de sorte que nos enfants puissent grandir avec une vraie connaissance et appréciation des vérités éternelles de notre Créateur, et enfin que se réalisent ces mots de Pie XII: "Qu'ils puissent donner en leur temps et à leur génération et même aux futures générations un tel exemple et un aussi salutaire effet que le monde sera meilleur parce qu'ils y auront vécu."

FILMS au poste CBWFT

SERVICE DE PRESSE
Office Catholique national des Techniques de diffusion

Lundi 3 avril

11 h. — **Le jeu de la vérité:** Fr. 1961. Film policier de R. Hossein avec Jean Servais et Jean-Louis Trintignant. — Au cours d'une réception mondaine, un maître-chanteur est assassiné. — Construction habile. Situations peu vraisemblables. Bon suspense. — Relations adultères. Veuleries. Adultes, des réserves.

Mercredi 6 avril

8 h. 30 — **Pickpocket:** Fr. 1959. Drame de R. Bresson avec Martin Lasalle et Marika Green. — Un habile pickpocket se réhabilite grâce à l'influence d'une jeune fille. — Oeuvre remarquable. Dépouillement. Interprètes bien dirigés. — Riche en valeurs humaines et spirituelles. Exige réflexion. Adultes.

Vendredi 1er avril

8 h. 30 — **La malédiction du serpent jaune:** All. 1962. Drame policier de F. J. Gottlieb avec Joachim Fuchsberger et Fritz Tillmann. — Un Anglais tente de mettre en lieu sûr le fétiche d'une société secrète chinoise. — Conventionnel mais honnête. Interprètes satisfaisants. — Adultes et adolescents.

11 h. — **L'amour à vingt ans:** Fr. It. All. Jap. Pol. 1961. Film à sketches de F. Truffaut, R. Rossellini, M. Ophuls, S. Ishihara et A. Wajda. — Sketches de Truffaut et Wajda: maîtrise technique. Psychologie juste. Autres sketches: inégal. — Aspects positifs. Conception pessimiste et parfois cynique de l'amour. Adultes, des réserves.

Honneur au mérite

La Société Historique de St-Boniface à sa réunion plénière du 12 mars annoncé qu'elle décernait un Certificat de Mérite au R. P. Antonio Champagne, C.R.I.C., pour souligner le grand travail accompli et les nombreuses recherches qu'il a faites, soit en France ou aux Archives canadiennes, afin de faire connaître l'oeuvre de La Vérendrye, le grand découvreur de l'Ouest. Le Père Champagne espère lancer cette année un livre sur cet explorateur canadien-français.

La Société Historique a regretté que le Révérend Père, vu son état de santé, ne put être présent pour recevoir ce témoignage de reconnaissance d'historien.

Ce Certificat de Mérite écrit sur parchemin par le renommé calligraphe, M. Godias Brunet, et portant le Sceau officiel de la Société Historique de St-Boniface, a été remis au Révérend Père à l'hôpital Taché où il est retiré, le 20 mars, par la présidente, Mlle Eugénie Dubuc, accompagnée de quelques membres de la Société. On remit aussi au Père Champagne une carte de membre à vie de la Société Historique.

Le R. P. Champagne a remercié chaleureusement la Société pour ce geste vivement apprécié. Les représentants de la Société ont pu avoir un avant-goût de ce que contiendra son volume documenté sur La Vérendrye.

Les nombreux lecteurs de **La Liberté et le Patriote** ont pu lire dans le dernier numéro de ce journal deux jolis poèmes dus à la plume du R. P. Champagne qui est non seulement historien, mais poète à ses heures.

Communiqué

L'Association d'Education a déclenché sa campagne en vue de recruter les membres du Club des 200, pour l'année 1966.

Les besoins financiers de notre Association sont d'année en année plus impérieux. Elle a besoin de l'aide soutenue de ses membres pour s'acquitter de sa mission: l'épanouissement de la langue et de la culture françaises au Manitoba.

L'Association d'Education ne pourra vous rendre efficacement service, que si vous la soutenez efficacement.

Nous connaissons votre générosité; nous attendons votre support matériel.

Renouvelez votre adhésion, ou devenez membre du Club des 200 pour l'année 1966.

Votre chèque, au montant de $25.00 ou plus, est attendu; adressez-le ou déposez-le à l'Association d'Education, 577, rue Des Meurons, à St-Boniface.

Un programme spécial est prévu cette année pour les membres du Club des 200.

Le Comité de publicité de l'A.E.C.F.M.

Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu. (II Cor 6, 1)

TRIBUNE LIBRE

Nous avons suivi avec attention le compte rendu dans les journaux, la semaine dernière, au sujet de M. Robert Cliche, leader du Nouveau Parti Démocratique du Québec. Et de plus en première page de La Liberté et le Patriote en date du jeudi 24 mars, avec photographie et détails sur notre illustre avocat.

Notons tout d'abord que M. Cliche est un ancien Libéral. Il est orateur distingué, convaincant et bilingue. Durant son séjour à Winnipeg et St-Boniface il adressa la parole en différents endroits, et donna une conférence de presse à l'Hôtel Charterhouse, le 24 mars, où j'ai eu l'honneur d'être invité. Dès le début de la conférence il m'a paru très évident que M. Cliche était maître de la situation.

Les représentants des journaux semblaient stupéfaits par la réponse spontanée, précise et complète à toutes les questions posées. Si bien qu'aucun d'entre eux a dû lui demander de clarifier, amplifier ou expliquer telle ou telle partie de sa réponse. Le tout était précis, complet et à point. Cette conférence dura près de 2 heures, et les représentants de la radio attendaient patiemment, car en laissant cette conférence, M. Cliche s'est immédiatement placé au micro, afin de répondre à une autre série de questions pour ceux aux écoutes.

Durant la conférence de presse, je me suis permis de lui poser quelques questions en français et, tout en répondant en français, M. Cliche expliquait aussi en anglais ce dont il s'agissait. Une question avait trait au comté de Bonaventure, "ma place natale". Je m'informais si dans ce comté le Nouveau Parti allait de l'avant?

Cette fois il donna sa réponse en Anglais, car il y a ici un précédent, dit-il. "Incapable de trouver un candidat dans le comté, je me suis permis de soumettre le nom d'un individu d'en dehors du comté, à une assemblée tenue à Chandler, et réussis à avoir les signatures requises. Mais ce qui est notable et épatant, c'est ceci: le candidat ne s'est jamais présenté en personne dans le comté durant la campagne; il n'y eut aucune annonce spéciale à son sujet. Tout simplement son nom sur les bulletins, et, chose extraordinaire, il reçut 1,000 votes tout de même.

Conclusion: les ouvriers voulaient voter, mais ne voulaient appuyer aucun des vieux partis et, en plus, exprimaient leur confiance dans le Nouveau Parti comme étant le plus prometteur pour l'avenir."

Tel qu'annoncé dans La Liberté et le Patriote de la semaine dernière, le même soir, 24 mars, M. Cliche était l'invité d'honneur à une soirée tenue au Cercle Ouvrier St-Joseph, St-Boniface. Et ici, devant une assemblée attentive et intéressée, M. Cliche déploya davantage son éloquence et expliqua quelques-uns des problèmes du Québec français et suggéra des méthodes à suivre par les Anglo-Saxons afin d'éviter un éloignement plus prononcé des deux langues et cultures de notre pays. Il s'arrête surtout sur le fait que le Québec ne demande aucun privilège de qui que ce soit. Mais par contre nous avons des droits, et c'est sur ce point que nous insistons, que tous et chacun sachent que ces droits doivent être reconnus, non pas dans le Québec seulement, mais dans tout le Canada. Nous ne voulons forcer qui que ce soit d'apprendre le français, mais nous voulons que les parents de langue française aient le droit (tout comme ils ont le devoir) de faire apprendre le français à leurs enfants.

Durant la période des questions, un ancien québécois des environs de Trois-Rivières demandait si le clergé était une sorte d'opposition aux principes émis par le Nouveau Parti. La réponse fut NON. Même, il y a bien des jeunes prêtres qui parlent le même langage que moi à ce sujet, dit M. Cliche, et permettez-moi de vous dire qu'à maintes reprises un salut bien indicatif des membres du clergé à mon égard dans la rue, est la meilleure preuve de sympathie. De plus, il est arrivé un jour que deux religieuses se sont arrêtées sur le trottoir pour me féliciter et me souhaiter bon succès.

A la question: Est-ce qu'il y a lieu de croire qu'à la prochaine élection le Nouveau Parti pourrait élire un ou plusieurs candidats...? Certainement, dit-il! Il faut remarquer qu'à la dernière élection fédérale onze de nos candidats sont arrivés en deuxième place contre tous les autres partis. Je crois qu'en ma position de leader du Parti je suis en mesure de constater l'amélioration de nos forces de jour en jour, surtout à Montréal et aussi dans les parties rurales du Québec. Je sais qu'il y a beaucoup de travail à faire, mais je suis confiant que notre cause est la meilleure.

M. Cliche laisse un bon souvenir et a fait impression partout où il a eut l'occasion d'adresser la parole.

Durant l'assemblée au Cercle Ouvrier, quelqu'un s'est permis de raconter ce qui est supposé être un fait. Le voici en abrégé: Une personne, non de langue française, mais occupant une haute position à Winnipeg — de retour d'un voyage à Montréal, expliquait à un groupe de personnes, qu'elle avait rencontré à Montréal un individu qui se trouvait parmi ceux qui sont en trouble à Ottawa. Et ce monsieur de dire à ceux qui l'écoutaient: Ce monsieur (tel ou tel) quoi qu'il soit Canadien français, je crois tout de même qu'il est honnête.

Allez-y, M. Cliche, vous nous avez impressionné et nous souhaitons et espérons que le Québec s'éveille sous votre habile direction, et nous sommes convaincus qu'à la prochaine élection fédérale vous serez élu avec plusieurs de vos lieutenants afin de pouvoir transmettre à tous les fruits de votre éloquence, de votre sincérité, en plus de votre honnêteté.

Bien à vous,
BEN CYR.

le 27 mars 1966

* * *

St-Boniface, Man.,
le 27 mars 1966.

Monsieur le Rédacteur,

Auriez-vous l'obligeance de publier en Tribune libre la lettre ci-incluse à l'adresse de M. Bruno Lagacé en réponse à son éditorial du 23 courant dans "Le Courrier" publié à St-Vital. Merci d'avance.

* * *

Cher Monsieur Lagacé,

Dans votre éditorial du 23 mars, vous vous posez vraiment en juge. Comment osez-vous vous attaquer si audacieusement à une autorité de tant d'années d'expérience, de personnes qui ont suivi le Concile avec tant de bonne volonté, cherchant ensemble les meilleurs moyens à suivre pour l'adaptation de l'Eglise en ces temps modernes.

Lorsque durant ce temps vous, jeune blanc-bec, usiez encore votre fond de culotte sur les bancs du collège, comment pouvez-vous condamner la récitation du chapelet avec tant de culot quand le Grand Maître lui-même nous envoya sa propre Mère nous apporter le message de Fatima où il y eut 70,000 personnes pour l'attester. C'est encore le rosaire qui sauva le Portugal des griffes maçonniques. Vous me direz peut-être que nous ne sommes pas obligés d'y croire, mais vous pouvez encore moins le nier. Faudrait-il pour vous faire plaisir, que la sainte Vierge revienne sur la terre vous enseigner une autre prière que le chapelet.

Quant à la messe dominicale, si elle vous fatigue tant que ça, restez chez vous. Vous n'avez pas à tout régenter pour vous justifier dans vos idées. Si vous êtes vraiment sincère, le Grand Maître ne vous en tiendra pas compte. Plus que ça, si vous agissez avec pureté d'intention, ayez confiance; le jour viendra où le Seigneur vous enlèvera les écailles des yeux.

En terminant, je vous conseillerais de réciter 53 fois le Magnificat en pesant bien les mots "...il a dissipé les superbes et a élevé les humbles". Si vous méditiez davantage les paroles du Grand Maître, vous trouveriez que c'est Lui qui a établi l'autorité de l'Eglise et que, si Elle exige de nous certains sacrifices, il convient de nous y conformer à l'exemple du Christ venu sur terre pour accomplir la volonté du Père.

Je m'excuse si ces quelques lignes semblent manquer un peu de charité. Je l'avoue, elles sont ma réaction devant le mépris avec lequel vous traitez l'autorité.

Sincèrement,
Napoléon BOILY.

Conseils d'un éducateur

Un diner fut offert par la province du Manitoba et la Home and School Parent-Teacher Federation of Manitoba en l'honneur des délégués qui ont assisté au congrès annuel de cette organisation, tenu le mercredi soir 23 mars à l'école provinciale pour les sourds. Quelque 300 personnes y assistaient et eurent le plaisir d'entendre une très intéressante allocution, prononcée par l'orateur invité, M. le docteur E. J. Tyler, professeur et doyen de la faculté de psychologie de Brandon College.

Le docteur Tyler fit ses études au Manitoba et en Saskatchewan, obtint son doctorat en psychologie de l'Université de Manitoba et fit des études encore plus poussées à l'Université de Harvard. Outre son travail au collège, il s'occupe de recherches psychologiques chez les enfants retardés.

Le sujet qu'il avait choisi de présenter "The Underachiever" ("le sous-acheveur") était très vaste. Aussi n'a-t-il donné que quelques grandes lignes et certains conseils, au gouvernement et aux congressistes. Disant d'abord qu'il déteste ces "nouveaux" termes, forgés pour exprimer des idées souvent fausses, il dit que c'est environ vers 1957, lorsque les Russes lancèrent leur premier Sputnik, que les gouvernements, les parents et les éducateurs se rendirent compte que notre instruction, scientifique surtout, ne répondait pas aux besoins de la technique moderne. Dès lors, on voulut tout chambarder. Tous les étudiants devaient atteindre de nouvelles normes et donner tout leur potentiel. (Un autre mot décevant)

Selon le docteur Tyler, en cherchant à évaluer l'intelligence d'un enfant, il ne faut jamais se baser sur une série de tests d'aptitude rigides. Ces tests sont utiles, certes, mais il faut considérer un grand nombre de facteurs qui entrent en cause: l'âge, la santé physique et morale, le développement physique, la croissance lente ou rapide, le milieu, la famille, etc. Ce n'est qu'après avoir analysé tous ces facteurs et les résultats des tests qu'on doit chercher à tirer une conclusion. Celle-ci ne doit pas être finale. On doit revoir les facteurs et refaire l'analyse fréquemment, car ceux-ci changent constamment. Un enfant lent peut changer considérablement dans l'espace de quelques semaines ou de quelques mois, et le contraire peut aussi se produire chez un enfant dit brillant, si les circonstances qui l'affectent changent aussi. Ce travail doit être constant chez les orienteurs, les maîtres et les parents.

Devant un "sous-acheveur", le professeur ou les parents ne doivent pas seulement se dire: "Il ne travaille pas et ne réussit pas comme nous croyons qu'il le devrait". Ils doivent se demander si c'est uniquement la faute de l'enfant, ou s'il n'y a pas de la leur aussi. Pour assurer une bonne éducation à tous, autant que cela est possible, il nous faut les professeurs les mieux entraînés et les plus compétents au niveau élémentaire, là où l'enfant apprend à apprendre et à étudier. Si plus tard, comme il arrive, il a des professeurs moins compétents, grâce à sa capacité d'étudier et de penser par lui-même, il pourra compenser.

Le docteur Tyler recommande aux parents et aux autres éducateurs de ne pas juger du succès d'un enfant par ses seules notes, mais par l'ensemble de ses activités — par exemple un enfant étudie la musique, il est scout, il joue au hockey et il obtient d'assez bonnes notes. Il mène une vie active et bien équilibrée. S'il n'arrive pas à maintenir une moyenne de 80, on ne peut tout de même l'accuser d'être un sous-acheveur. Apprendre devrait être un plaisir, non une corvée. Quand on trouvera le moyen d'intéresser suffisamment la majorité des élèves à leurs sujets, qu'ils comprendront pourquoi ils les étudient, ils donneront généralement leur potentiel.

Le tonnerre d'applaudissements qui salua la fin du discours prouva au docteur Tyler à quel point on avait apprécié ses conseils.

Sainte-Marie

Condoléances

Sincères condoléances à la famille de Mme Alexandrine Morier, pionnière de la paroisse Ste-Marie.

Club social

On rappelle aux hommes de remplir le questionnaire et de le faire parvenir à l'adresse indiquée ou de le déposer dans la boite à l'arrière de l'église.

Partie de cartes

C'est le dimanche 3 avril que se tiendra la quatrième et dernière partie de cartes qui commencera à 8 h. p.m.

Naissance

Félicitations à M. et Mme M. Pattyn à l'occasion de la naissance d'un fils le dimanche 27 mars à l'hôpital général St-Boniface.

Chevaliers de Colomb



Conseil Goulet no 3681

Déjeuner-communion

Le déjeuner-communion prévu pour La Salle, le 3 avril, a dû être remis au mois de mai. Les frères voudront bien lire la lettre mensuelle du Grand Chevalier pour de plus amples renseignements.

Ici et là

Le frère Albert Rousseau est en train de faire les derniers préparatifs pour un souper conjoint avec les membres du Club Toatsmaster de St-Boniface. Ceux qui désirent prendre part à ce souper sont priés de donner leur nom et leur contribution au frère Napoléon Gagnon au plus tard le 4 avril, à la prochaine réunion régulière du Conseil.

RIGOLETTO.

Un des maux de notre littérature, c'est que nos savants ont peu d'esprit, et que nos hommes d'esprit ne sont pas savants.

J. JOUBERT.

Des invités de marque participèrent aux fêtes du Carnaval de La Broquerie

LA BROQUERIE — Malgré les revers de la température qui en l'espace de quelques semaines a déployé ses deux extrêmes: tempête record et dégel intempestif, le carnaval de La Broquerie a remporté un véritable succès. Voici les résultats: le samedi 19 mars — 10 a.m., Pee Wees: La Broquerie 11, Ste-Anne 4; 1 h. 25, Bantams: Steinbach 5, La Broquerie 4.

Les prix de la mascarade pour enfants ont été remportés comme suit: catégorie A: 1er prix, Robert Gamache; 2e prix, Marthe Boily; 3e prix, Roger Gamache; catégorie B: 1er prix, Alain Nadeau; 2e prix, Diane Gauthier; 3e prix, Joël Gamache.

Au hockey le samedi soir, les Anciens de Steinbach l'ont remporté sur les Anciens de La Broquerie, 7 à 3. Course des préfets sur la glace: en première place, M. Georges Boily, de La Broquerie, 2e, M. Vogt, de Steinbach, et M. Catellier, conseiller, représentant de Salaberry, arriva en 3e. Félicitations aux Brunettes qui furent chaleureusement applaudies dans leurs chants bien choisis. Le tout se termina par une danse sur la glace.

La soirée du dimanche 20 mars était solennellement ouverte par le chant "O Canada" alors qu'à travers un jeu de lumière les jeunes Gilbert Turenne et François Tétrault, costumés en polices montées, arboraient le drapeau canadien. Cette démonstration donna suite à de chaleureux applaudissements.

Suivit une partie de hockey hors concours qui donna les résultats suivants: Rouges 6, Blancs 3. Enfin arriva l'heure émouvante du couronnement des candidates du Carnaval 1966. Mlle Laurette Taillefer fut couronnée reine par M. W. Weir, Ministre des Travaux Publics. Le couronnement de la princese, Mlle Rose-Marie Méconse fut fait par M. Leonard Barkman, M.A.L. du Comté de Carillon et maire de Steinbach. Mlle Taillefer était acompagnée de M. Roland Laurencelle, Mlle Méconse et de M. Armand Bédard. Le cortège était formé des parents des candidates, Mme Jean Taillefer et son fils, David, et M. William Prairie, de M. Oscar Gagnon, président du Club Sportif, ainsi que des invités d'honneur, M. l'abbé F. Juneau, curé, M. Georges Boily, maire, M. Albert Vielfaure, M.-A.L. du comté LaVérendrye, M. W. Weir, Ministre des Travaux Publics, M. L. Barkman, M.A.L., M. T. G. Smith, gérant de la Banque Royale à Steinbach, et la petite Diane Kirouac qui présenta les cadeaux aux héroïnes de la soirée. Mlle Taillefer et Mlle Méconse exprimèrent leurs remerciements avec aisance et savoir-faire.

Au tirage, le prix de $100 fut remporté par M. Zacharias, d'Altona, et le prix de $25 par M. Arthur Gagnon, de Kenora, Ont.

Les membres du Club Sportif désirent remercier tous ceux et celles qui leur ont accordé leur support moral et matériel au cours de cet événement annuel. Tout d'abord les deux gracieuses candidates pour leur magnifique collaboration, leurs parents et amis de même que les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle pour leur avoir accordé leur concours. Merci à M. le curé et aux distingués personnages qui ont bien voulu se déranger pour venir rehausser cette célébration. Merci aux Brunettes de même qu'à tous ceux qui ont participé aux diverses programmes et enfin à tous les aimables visiteurs et à ceux qui ont fourni de leur temps et de leurs énergies. Remerciements particuliers aux gens qui ont aidé à mettre la glace en bonne condition les samedi et dimanche soir, de même qu'aux joueurs de cette dernière minute stratégique. Plus que personne les responsables du Club réalisent que cela demande beaucoup d'abnégation. Puissent les jeunes qui demeurent les bénéficiaires, apprécier les efforts qui sont faits en leur faveur.

Malades

Parents et amis offrent aux nombreux malades hospitalisés ou convalescents à la maison, leurs voeux de meilleure santé, tout particulièrement à Mmes Joseph Fabas, Marcien Leclerc, Gabriel Choiselat et Joseph Mireault; à MM. Pierre Laramée, Emery Rocan et Etienne Fournier.

La Rév. Sr Marie-Sarto, fille de M. et Mme Laurent Dubé, de La Broquerie, a récemment prononcé ses premiers voeux chez les Soeurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, au noviciat de Rosemère, Qué. Ancienne élève de l'Institut Collégial La Broquerie, dirigé par les Soeurs Grises, Gyslaine fit son entrée au postulat des Soeurs Blanches, à Sillery, le 30 octobre 1963. A Rosemère depuis l'été 1964, elle y fit profession le 11 février dernier. En septembre prochain, elle ira continuer des études à l'Institut Familial, à Québec. Félicitations et meilleurs voeux de succès à la nouvelle professe de la part de ses nombreux parents et de ses co-paroissiens.

Lorette

Partie de cartes

La dernière partie de cartes de la saison, organisée par les paroissiens du village, eut lieu le dimache 20 mars. Il y eut une bonne assistance et plusieurs heureux gagnèrent de beaux prix. M. Maurice Therrien agissait comme maître de cérémonies.

Les gagnants de cette soirée sont comme suit: Mme Almanzor Manaigre, prix de présence, Mme Isidore Lansard et M. Jos. Poirier, prix d'entrée; prix aux cartes, M. John Grossman et Mme W. Grossman, 1er prix; M. Isidore Lansard et Mme Almanzor Manaigre, 2e prix.

Mlle Diane Trudeau et M. Paul Desmarais eurent les prix de consolation. Les gagnants de la loterie sont: Mme Louis Jeanson $10, M. Gérard Jeanson $5, 1er panier de provisions, M. Adélard Faucher, 2e, Mme Stan Gowney et le 3e, Mme Elzéar Ferland.

Après quelques rondes de bingo, la soirée se termina par un succulent goûter. Sincères remerciements à toutes les personnes qui ont si généreusemen donné de beaux prix, les organisateurs et ceux qui les ont encouragés de leur présence.

Çà et là

Mmes Eugène Laurin et Alice Marcoux sont revenues bien reposées après un voyage d'un mois passé avec leur mère, Mme Jos. Therrien, de Usk, C.-B., et Mme Cécile McMaster, fille de Mme Marcoux, de Vancouver.

Thé

Attention! Le dimanche 3 avril, de 2 h. 30 à 6 h. p.m., se tiendra le thé annuel organisé par la Ligue des Femmes Catholiques.

Toutes les familles de Lorette et des paroisses environnantes sont invitées à venir y passer quelques heures tout en se récréant et aidant ainsi la Ligue dans ses bonnes oeuvres. Qu'on se le dise! Ces dames attendent un grand nombre de personnes: enfants, jeunes gens, parents.

Bienvenue à tous, à Lorette, le dimanche 3 avril. Mme Edouard Tétrault est l'organisatrice de ce thé.

Transcona

Bazar paroissial

Le samedi 2 avril, dans l'auditorium de l'école, 609, rue Leola, aura lieu le bazar paroissial de Notre-Dame de l'Assomption.

Mme Antonin Jutras, de Letellier, présidente diocésaine de la Ligue des Femmes Catholiques, présidera à l'ouverture qui aura lieu à 11 h. a.m.

Il y aura en plus des différents comptoirs: tombola, loterie "chaise hôtesse", couture, articles variés, pâtisseries, bonbons, liqueurs et "hot dog", boîtes-surprises, prix d'entrée (paniers de provisions) et des jeux dans la soirée.

Le café sera servi de 11 h. à 2 h., le thé de 2 h. à 5 h. et le thé-café de 7 h. à 9 h. Comme divertissement, Mme T. Horinek tirera la bonne aventure (feuilles de thé).

Le souper sera servi de 5 h. à 7 h. p.m. Adultes, $1.00; enfants, 50c. Durant la soirée, il y aura jeux d'adresse et bingo.

Cordiale bienvenue à tous. Il y aura quelque chose pour toutes les bourses et tous les goûts.

N.-D.-de-Lourdes

Bingo

Le dimanche 20 mars eut lieu la soirée de bingo. Voici les noms des gagnants: Mme Roland Tranq, de Saint-Claude ($25.00); Mmes Marie Luten, Agnès Pantel, Albert Delaquis (2), René Meyer, Antoine Lecoq, de Treherne, et R. Bulley, de Holland, MM. Victor Ferrand, Ernest Jarnouin, Albert Comte, Jim Becket, de Manitou, et Roy Bulley, de Holland ($10.00); Mlle Suzanne Pittet, Mme Auguste Cénérini, MM. Marcel Mabon et Jim Becket ($5.00); prix d'entrée ($5.00), MM. Richard Benoit et I. Carswell, de Manitou.

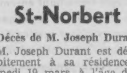
La prochaine soirée de bingo se tiendra le dimanche 3 avril, à 8 h. p.m. Le gros lot sera de $325.00.

Bonspiel

Au bonspiel de Mariapolis tenu dernièrement, une seule équipe de la paroisse y prit part: celle de la Crèmerie Notre-Dame comprenant Meinrad Roch, Léo Moreau, Bernard Comte et Guy Chanel.

Tirage

Le vendredi 25 mars avait lieu, au gymnase du Juniorat de St-Boniface, le tirage des billets de la tombola des Chevaliers de Colomb du Manitoba. M. Pierre Mabon, Grand Chevalier du Conseil Langevin, y assistait, ainsi que MM. et Mmes Jean Mabon et Albert Augert. Mlle Lillianne Mabon avait été choisie Mademoiselle Conseil Langevin. Félicitations. Malheureusement le Conseil de la paroisse n'a pas été favorisé du gros lot, mais qu'on ne se décourage pas, c'est pour une bonne cause.



St-Norbert

Décès de M. Joseph Durant

M. Joseph Durant est décédé subitement à sa résidence, le samedi 19 mars, à l'âge de 58 ans. Il laisse dans le deuil son épouse, Eva; un fils, William; six filles; Mme G. McGee (Thérésa), Mme F. Fetstall (Pauline), Mme E. Linder (Lorraine), Patricia, Jeannette et Christine.

Les funérailles eurent lieu à St-Norbert le mardi 22 mars à huit heures du soir. L'église était remplie par ses nombreux parents et amis qui ont profité de l'heure convenable pour rendre cet hommage à un grand chrétien.

Les paroissiens de St-Norbert offrent leurs sincères condoléances à la famille Durant.

Ste-Anne-des-Chênes

Cinquantenaire

A l'occasion du cinquantenaire des Rédemptoristes cette année, on présente périodiquement une tranche de l'histoire de Ste-Anne-des-Chênes.

Ste-Anne-des-Chênes, qui avait en tant que mission le nom de Grande-Pointe-des-Chênes, est située à 26 milles au sud-est de Winnipeg.

On ne sait au juste la date où les premiers habitants vinrent s'y établir, mais l'on sait que ce centre devint l'une des plus anciennes paroisses agricoles du Manitoba. C'est de cette contrée appartenant à la Rivière Rouge que NN. SS. Provencher et Taché entendaient faire une oasis de la civilisation française et catholique. Il semble qu'en ce qui concerne Ste-Anne, leur rêve fut réalisé, puisque la paroisse est demeuré 90 pour cent française et presque 100 pour cent catholique.

Séance

Le Cercle Dramatique de Ste-Anne présente "La Grammaire" de Labiche, comédie en un acte, ainsi qu'un mélodrame de Veckman, "Les Berceaux vides", le 3 avril au soir, au gymnase de l'école élémentaire.

On souhaite la bienvenue à tous. Le Cercle en est à ses débuts. Venez l'encourager et vous aurez une soirée très agréable. Donc au 3 avril.

Le temps est venu, jeunes et moins jeunes, de donner vos noms si vous êtes intéressés à faire du théâtre. Téléphonez soit à Mme L. Bernardin (5504) ou à Mme M. Noël (5576).

Çà et là

M. et Mme Gabriel Ste-Marie ont tout perdu dans un incendie qui a détruit leur nouvelle demeure, la semaine dernière. Ils sont les parents de quatre enfants. Une veillée est à s'organiser pour le 15 avril au soir afin de leur venir en aide.

M. et Mme R. Freynet et leur fillette, Françoise, de Gravelbourg, sont de passage chez leurs parents.

La fameuse tempête du 4 mars demeurera longtemps le sujet de conversation dans la paroisse, comme dans presque tout le Manitoba d'ailleurs. Mais pour M. et Mme D. Lévêque, Mme Joan Dusessoy, ainsi que Mme A. Rivard, la tempête a été une expérience un peu hors de l'ordinaire. En effet, ils eurent l'honneur de mettre au monde, un enfant de Mme Dick qui avait choisi un moment peu propice pour faire son apparition sur cette terre. Mais tout se termina le mieux du monde, alors que le docteur Gobeil, après une randonnée sur le gros "Caterpillar" de M. Jean-Paul Lansard, arriva chez M. Lévêque et prit charge du cas au grand soulagement de tous ceux qui étaient concernés.

Mme Exina Arcand, de Cranbrook, C.-B., est venue visiter sa mère, Mme E. Maurice, du Foyer. Elle visita aussi M. Philias Maurice et Mme Eva Noël, qui est patiente à l'hôpital général St-Boniface. Prompt rétablissement à Mme Noël, qui a subi une intervention chirurgicale.

On apprend que M. Conrad Gauthier sera de retour chez lui bientôt. M. Gauthier tomba malade chez sa soeur, dans l'état du Maine, et Mme Gauthier dut aller le rejoindre. Il fait plaisir d'apprendre que M. Gauthier est maintenant en bonne voie de guérison.

Soirée amicale

Les jeunes Moniteurs, sous l'obligeant patronage de M. Jean Audette, se sont payé un succulent souper au restaurant "Shanghai" de Winnipeg. Certains invités d'honneur se sont joints à eux: le R. P. M. Dionne, C.Ss.R., le R. P. A. Ducharme,. S.J., M. le Dr Robert Lafrenière, MM. Gérard Freynet, Wilfrid Leclair et D. Bruyère. Ces derniers se sont dévoués auprès des jeunes au cours de l'hiver. M. A. Lepage adressa des mots de remerciement aux Moniteurs pour le beau travail accompli et accepta au nom du Comité des loisirs une somme d'argent recueillie par le groupe.

La soirée se continua à Ste-Anne, alors qu'une trentaine de personnes se réunissaient pour entendre le Père Ducharme exposer tous les aspects des "Loisirs". Sa causerie fut goûtée de tous et ouvrit de nouveaux horizons aux assistants qui se rendent compte qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Le Père Dionne présenta et remercia l'orateur avec son aisance coutumière.

Le Père Curé présenta ensuite un aperçu des pourparlers, des négociations, entre la paroisse, la commission scolaire et les autres propriétaires, en ce qui concerne l'achat et l'échange de terrains, en prévision des loisirs à organiser.

Au curling

Parmi les 30 équipes d'hommes qui ont pris part au bonspiel cette année, trois de Ste-Anne furent victorieuses: 1ère compétition, l'équipe Bergan, de Steinbach (1er prix); l'équipe de Gilles Massicotte (2e); l'équipe de Joan Gossen (3e); l'équipe d'Anderson, de Nicolette (4e); 2e compétition, l'équipe de Georges Dussessoy (1er prix); l'équipe de Bob McDougall (2e); l'équipe de Guenter (3e); l'équipe de Barber (4e); "Biggest End", l'équipe de Bob McDougall; première équipe défaite, celle de Ducharme.

Chez les femmes: 1ère compétition: l'équipe d'Irène McDougall, Elise Lambert, Marie Ste-Marie et Conny Audette (1er prix); l'équipe d'Armande Massicotte, Mitzi Toews, Betty Pitura et Simone Lafrenière (2e); l'équipe de Rita Charrière, Mimi Pattyn, Marie-Jeanne Plouffe et Janine Lauzon (3e); l'équipe d'Annette et Denise Charrière, Aurise Vandal et E. Tétrault (4e).

"L'amour-propre est l'amour de soi-même et de toutes choses pour soi, il rend les hommes idolâtres d'eux-mêmes et les rendrait tyrans des autres, si la fortune leur en donnait les moyens."

La Rochefoucauld

Ste-Agathe

Au cours de la semaine du 20 mars, Mme Aline Bilodeau et son frère, M. Richard Dumesniel, sont allés à Cold Lake, Alta, où ils ont passé quelques jours avec leur soeur, la Rév. Sr Ste-Lucienne, Missionnaire Oblate.

On fait des préparatifs contre l'inondation qui s'annonce. M. Jean-Marie Lapalisse, sa femme et son beau-frère, M. David Courcelles, sont déménagés à La Broquerie, la semaine dernière, avec armes et bagages. M. Henri Brémaud, beau-frère de M. Lapalisse, les hébergera dans des bâtiments inoccupés de sa ferme.

Aubigny

L.F.C.

Le mardi 15 mars avait lieu l'assemblée mensuelle de la Ligue des Femmes Catholiques. Vingt-trois dames étaient présentes. La prière de promesse fut récitée pour la réception des nouveaux membres qui sont: Mmes Odias Robert, Dieudonné Lévesque et Félicien Bouchard. Bienvenue à ces nouvelles recrues.

La secrétaire lut le procès-verbal de la dernière assemblée suivi du rapport de la trésorière. Les rapports des différents comités furent ensuite présentés.

La date de la partie de cartes des dames fut remise au 3 avril. Les dames qui auraient à assumer les principales charges dans la réalisation de ce projet furent spécifiées et les formules d'élection distribuées. En l'absence de M. l'abbé Jean-Louis Caron, curé, Mme Léon Palud lut un passage du livre "Le peuple de Dieu".

Retraite paroissiale

En la semaine du 20 mars, la paroisse était en retraite paroissiale. Ce grand bienfait fut d'autant plus apprécié qu'il y avait très longtemps que les paroissiens en avaient été privés. Aussi, tous voulurent en profiter pleinement. Le prédicateur était le R. P. L. Gagnon, C.Ss.R.

Tous tiennent à lui exprimer leur vive gratitude pour son zèle dans l'orientation et la sanctification des paroissiens. Grand merci à M. l'abbé Jean-Louis Caron, curé, pour cette heureuse initiative.

Condoléances

Sincères condoléances aux familles de Mme Albina Pelland et à M. Adrien Pelland à l'occasion du décès de leur fils et frère, André, autrefois d'Aubigny. Les familles éprouvées pouvaient trouver consolante par la pensée que le regretté disparu bénéficierait des nombreuses prières des paroissiens en retraite.

Attention!

Le dimanche 3 avril, les dames de la paroisse tiendront leur partie de cartes. Rendez-vous y en grand nombre passer une agréable soirée de détente en la salle paroissiale d'Aubigny.

Dunrea

Conférence

Sous les auspices de la Ligue des Femmes Catholiques de cette paroisse, M. J. Grant Webster, directeur de l'exécutif de la fondation de la ligue antialcoolique, vint donner une conférence très instructive concernant ce sujet d'actualité, le mardi soir, 15 mars.

Une nombreuse assistance venant d'un peu partout, même de Boissevain, fut très intéressée par l'éloquence du distingué conférencier qui développa son sujet avec tant d'à-propos, que tous les assistants étaient pour ainsi dire suspendus à ses lèvres. L'ivrognerie, cette plaie sociale, fait tant de dommages de nos jours, qu'il est bon d'en connaître les causes premières et les moyens à prendre pour la combattre.

Merci au distingué visiteur pour son intéressante causerie.

Çà et là

M. l'abbé C. Vachon, curé, ainsi que Mlle Bertha Langlois et quelques amis se sont rendus à McCreary et Ste-Rose, le mardi 15 mars, pour une courte randonnée, revenant le même soir.

Mme Eugène Nault, de Ste-Amélie, profitait de l'occasion pour venir visiter la famille de M. et Mme Lucien Nault; ce dernier est toujours patient au sanatorium de Ninette, mais il a repris assez de forces pour venir de temps en temps visiter sa famille.

Mme Clara Fifi est partie pour quelque temps à St-Eustache; on lui souhaite beaucoup d'agrément pendant son séjour à cet endroit.

Le R. P. Edmond Paradis, O.M.I., des missions de Birtle, est venu ces jours derniers spécialement pour visiter son père qui était patient à l'hôpital de Glenboro, et encourager les siens à subir l'épreuve avec confiance.

Depuis cette visite, M. Arthur Paradis est revenu au foyer, où entouré de l'affection et des soins constants de son épouse dévouée, on espère que la convalescence sera rapide et sûre.

Actualité

Un remue-ménage règne en ce moment à la salle paroissiale. Un malencontreux événement survenu au cours de l'hiver avait enfumé les murs et plafonds, et il fallait bien y remédier au plus tôt. Des hommes et quelques dames vinrent donc pour tout laver, même la vaisselle et la coutellerie, et des peintres sont à y faire un travail d'embellissement. Heureusement que l'assurance paie pour les frais encourus. L'expérience vécue servira de leçon de prudence pour l'avenir.

St-Claude

Décès de Mme A. Le Devehat

Mme Albertine Le Devehat, née Sibilleau, de St-Claude, est décédée à l'hôpital local le 15 mars, à l'âge de 64 ans. Son époux l'a précédée dans la tombe en 1949.

La messe de Requiem fut chantée le vendredi 18 mars en l'église de St-Claude. L'inhumation se fit dans le cimetière paroissial.

Les porteurs, tous neveux de la défunte, étaient: MM. Louis Le Floch, Joseph, Louis et Emile Sibilleau, Louis Bruneau et Ferdinand Philippe.

Mme Le Devehat naquit à St-Claude, où elle épousa M. Mathurin Le Devehat en 1921. La famille déménagea en France en 1931, et en 1949, Mme Le Devehat perdit son mari, après une longue maladie. En 1954 elle revint résider à St-Claude avec ses enfants.

La défunte laisse dans le deuil, deux fils, Albert, de Kitimat, C.-B., et René de Wabush, Terre-Neuve; deux filles, Hélène (Mme Theo Cam), de Terrace, C.-B., et Rose (Mme Adrien Kolly), de Dufrost; un frère, Jean, et une soeur, Valentine (Mme Levadoux), tous deux de St-Claude, et 13 petits-enfants.

Le salon mortuaire Scarff, de Holland, était en charge des arrangements funéraires.

Remerciements

La famille Le Devehat désire exprimer ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie, soit par offrandes de fleurs, de bouquets spirituels, prières, ou par assistance aux funérailles à l'occasion de son grand deuil.

Nouvelle Banque

La paroisse de St-Claude, riche d'une Caisse Populaire depuis 1955, vient d'agrandir son aide financière en ajoutant à tous les autres commerces, une succursale de la banque de Montréal.

Cette banque aura ses bureaux dans l'édifice de l'ancien bureau de postes près du magasin Red & White.

C'est à souhaiter que cette succursale s'établira définitivement à St-Claude et qu'elle ouvrira ses portes plus que deux jours par semaine.

Bon succès à cette banque et bienvenue à son personnel.

À VENDRE

Les 299 pds à l'extrémité ouest des 369 pds les plus au sud du ¼ sud-ouest de la section 31-4-3E comprenant 2½ acres approximativement.

1 petite maison—16 x 20 avec véranda
1 maison d'école—24 x 40 avec véranda
1 maison d'école—20 x 34 avec véranda et appentis

Ces bâtisses qui sont situées sur le terrain décrit ci-haut peuvent être vendues séparément.

L'acheteur devra enlever ou enterrer les fondations et niveler le terrain.

Des soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à 12 h. (midi), le mardi 12 avril 1966. La soumission la plus élevée ne sera pas nécessairement acceptée.

G.-M. Chénard,
secrétaire-trésorier,
Municipalité rurale de Salaberry



Nous Bâtissons Aujourd'hui Pour Demain



Une économie... humaine

"Nous bâtissons aujourd'hui pour demain", tel fut le leitmotiv du grand congrès des Gérants des Coopératives de la Fédérée, du 21 au 23 mars, à l'International Inn de Winnipeg. Les 431 congressistes (personnel de la Fédérée, gérants de coopératives de production et de consommation, épouses) étaient venus de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'ouest de l'Ontario, immense territoire où la Fédérée possède actuellement 501 coopératives diverses.

Bien des sujets furent abordés par les orateurs durant ce congrès: rôle des Coops dans l'économie canadienne; nécessité d'une centralisation régionale des petites Coops de consommation (au point que les 501 coopératives mentionnées dans le paragraphe précédent seront réduites à 140) pour mieux répondre aux besoins de l'heure; rôle humain des gérants; connaissance des besoins des consommateurs; problèmes des Coops de détail et de gros, de consommation et de production, etc., etc.

Ce qui était remarquable, en tout cela, c'est le don qu'eut chaque orateur d'inviter la participation active des auditeurs. Donc les discours furent courts, les discussions longues et animées. Vraiment ce fut un congrès d'étude, où le dialogue eut constamment la priorité sur les longs monologues. Et toujours dans une atmosphère d'amitié, au point qu'un étranger au milieu n'entendait pendant les sessions que "des petits noms": John, Raynald, Jack, George . . . Tous se connaissent dans ce mouvement. Ils sont des amis engagés dans une même cause: la promotion d'une économie "humaine".

Félicitations aux gérants des Coopératives de l'Ouest qui réussissent à faire progresser leurs entreprises sur le plan des affaires (les millions de dollars accumulés le prouvent), mais toujours pour le bien des membres qui sont les vrais propriétaires.

Importantes résolutions

★

I

Vu que des démarches ont été faites depuis 1907 par les Associations Agricoles et Coopératives pour obtenir un Acte Coopératif National de nos législateurs fédéraux;

et Vu que notre Coopérative Fédérée Limitée a loyalement soutenu la Co-op Union of Canada incitant le gouvernement fédéral à voter une loi qui rende possible par législation cet Acte Coopératif National;

et Vu qu'il est de plus en plus évident que les Coopératives par leur nature propre ont tendance à devenir de plus en plus nationales et interprovinciales dans notre milieu contemporain;

Il est résolu que nous les gérants qui représentons, à ce congrès 1966 tenu à Winnipeg, les Coopératives comme gérants de l'ouest de l'Ontario aux montagnes Rocheuses, nous demandons instamment au gouvernement fédéral de mettre en branle aussitôt que possible les rouages législatifs qui donneront naissance à cet Acte Coopératif National.

★



II

Vu qu'il est nécessaire que le mouvement coopératif épuise toutes ses potentialités dans les grands centres urbains;

Vu que l'expansion des Coopératives de Détail dans les grands centres urbains puissent ne pas se développer autant qu'elles le devraient comme entités autonomes;

Vu que le système en sa totalité dépend d'eux pour la majeure partie de ses ventes et qu'ils représentent la plus large portion de ressources inutilisées du marché canadien de l'Ouest;

Vu que nos compétiteurs géants se développent agressivement dans ces marchés avec des objectifs communs à long terme;

Vu que la préférence de certaines Coopératives de Détail penche plutôt vers la centralisation que la régionalisation;

Vu qu'en maintes fois suggéré au cours de ce congrès que la centralisation doit éventuellement être le fruit de la régionalisation;

Il est résolu que le Comité de Centralisation de notre Coopérative Fédérée Limitée soit encouragé à chercher les voies et moyens de créer immédiatement l'atmosphère et les méthodes qui permettront aux Coopératives de Détail de s'amalgamer directement avec leur Coopérative de Gros.

★

Orateurs de chez nous

Un grand nombre de gérants canadiens-français du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta se trouvaient parmi les 431 coopérateurs qui prirent part au congrès annuel des Gérants de Coopératives de la Fédérée. Ils étaient particulièrement fiers que les responsables de ce congrès aient invité MM. Roland Couture, gérant du poste de radio CKSB, et Raynald Labossière, gérant général de la Coopérative de St-Léon, Man., à donner deux des discours-clés de ce congrès.

M. Couture était membre d'un panel avec MM. Jack Midmore, Erd Epp et Léo Doucet (de Lloydminster, Sask.). Tous quatre, après le discours du professeur John Clarke, du United College de Winnipeg, en discutèrent entre eux les principaux points, puis répondirent à toutes les questions posées par maints auditeurs. Puis M. Couture résuma toute la question, en jetant un coup d'oeil critique, celui du consommateur, sur l'image présente des Coopératives de Consommation dans l'Ouest canadien.

Quant à M. Labossière, gérant d'expérience qui s'y connait en affaires, en initiatives pour le bien des membres-clients et des employés, et en "philosophie coopérative", il eut la tâche délicate de donner "le mot d'ordre" de la fin du congrès, afin que les congressistes retournent chez eux bien nantis pour l'avenir. Il avait intitulé son discours: "Des hommes de qualité". Ce discours profond fut écouté avec une attention remarquable par les centaines d'auditeurs, et tous se levèrent d'un seul bond, à la fin, pour manifester leur appréciation et leur remerciement. Ce témoignage d'estime, accompagné d'applaudissements prolongés, manifestait, une fois de plus, ce qui fut sans cesse la préoccupation des congressistes: que les coopérateurs de l'Ouest entendent plus que jamais être "des hommes de qualité" au service d'un "mouvement de qualité" où le caractère humain garde toujours sa priorité.

Les Coopérateurs, des hommes de qualité
Les Coopératives, des affaires de qualité

(Voici de larges extraits du discours prononcé par M. Raynald Labossière, gérant général de la Coopérative de St-Léon, Manitoba, à la fin du congrès des gérants de coopératives de la Fédérée. Précisons que l'orateur communiqua ses idées avec grande précision, avec maîtrise parfaite de l'art de la parole publique, avec profonde conviction. De plus, il démontra avantageusement à ses auditeurs de langue anglaise qu'un Canadien français peut posséder à la fois et à la perfection sa langue maternelle et... l'autre langue du Canada.)

"...Résumer le contenu d'un important congrès comme le nôtre, exprimer les pensées susceptibles de vous accompagner dans votre voyage de retour au foyer, c'est un défi qu'il me fait plaisir de relever. Et je suis très honoré, en même temps, car vous constituez un groupe de personnes importantes par vos initiatives, vos connaissances, votre consécration au travail coopératif, apportant à ce mouvement coopératif une part du dynamisme et de l'énergie que requièrent son succès et son progrès. Sans un tel dévouement humain, le mouvement coopératif n'existerait même pas.

"...Au cours de ce congrès, toutefois, nous avons admis qu'il nous faut encore plus de bons gérants et d'employés mieux formés, dès maintenant. Nous rejoignons ainsi une déclaration du docteur J. Deutsch, président du Conseil Economique du Canada, qui parlait ici à Winnipeg à la mi-février: 'Les hommes d'affaires de l'Ouest canadien devront élever la qualité même de leur éducation économique et celle de leurs employés s'ils veulent répondre aux exigences futures de la compétition. Chaque homme d'affaires', ajouta-t-il, 'doit étudier avec grande attention les exigences humaines en ce domaine, faire des projets à long terme pour obtenir ces puissantes qualifications humaines requises pour le développement futur de leurs entreprises, en ce temps de bouleversements technologiques. Il faut agir dès maintenant', conclut le docteur John Deutsch, 'si l'on ne veut pas se trouver demain devant une pénurie d'hommes bien entraînés et capables de répondre aux besoins de l'avenir'.

"...Comme gérants, dit M. Labossière, nous devons accepter notre grande part de responsabilité dans la préparation de nos employés. Nous devons être de plus en plus préoccupés de la qualité de nos employés, pour répondre aux besoins de notre mouvement, et de notre propre qualité d'employeurs."

Or, voici ce qui fait un homme de qualité: respect personnel, honnêteté, effort constant devant les difficultés, entraide mutuelle, désir d'assurer à tous un meilleur idéal de vie. 'Ce sont là les buts des hommes


M. Raynald Labossière

de qualité. Ce sont là les buts des fondateurs du mouvement coopératif. Ce sont là les buts des coopérateurs d'aujourd'hui'.

Pour atteindre ces buts, il faut des hommes de qualité désirant consacrer leurs talents, leurs connaissances et leurs énergies à cette tâche... qui est le but même de la coopération. En un mot, il faut des hommes du genre John F. Kennedy, ainsi décrit par P. Salinger: 'Ce fut un homme de qualité qui, par discipline personnelle, résista à l'attrait de simples résultats quantitatifs. Je l'ai connu comme mon président, comme mon compagnon législateur, mais davantage comme un être humain, un homme bon, un grand homme. John Kennedy fut un vrai chef de la liberté, de la raison, patient, jeune, plein de promesse'.

Pour être tel, continue M. Labossière, le gérant de coopérative doit accomplir ses tâches au mieux de ses talents et en cherchant constamment le moyen de s'améliorer. Il doit chercher à enseigner, par son propre exemple, ce même idéal à ses employés. De telle sorte que les clients voient chez le gérant et chez ses employés des hommes de qualité comme individus, comme citoyens, comme hommes d'affaires.

Par exemple, au concret, cela se traduira ainsi: un magasin bien entretenu où les planchers sont propres, les marchandises à leur place; un service délicatement humain; la vente de bons produits, dont on connait la durabilité, l'utilité. Les consommateurs se diront: 'Ces gens connaissent sûrement leur affaire. C'est le genre d'hommes avec qui il fait bon faire affaire'.

Et puis, il importe de bien connaître les vrais besoins des clients, de comprendre les clients eux-mêmes, de communiquer avec eux de façon aimable, plaisante, respectueuse même, de façon qu'eux-mêmes se sentent des personnes humaines de qualité dont on cherche avant tout à satisfaire les besoins, non à retirer leur argent.

Des gérants de qualité, des employés de qualité, des clients de qualité. Rien de moins pour 'une affaire de qualité' telle qu'une coopérative, qui a comme caractéristique de servir mieux ses membres, dans une atmosphère d'économie humaine. C'est ce qu'enseigne l'histoire du mouvement coopératif, dès sa fondation. N'est-il pas vrai que ce sont des gens non satisfaits de l'atmosphère du monde des affaires qui ont fondé les Coopératives de Blé, 'les fermiers protestant ainsi contre l'exploitation dont ils étaient victimes sur le marché national et international'; les Caisses Populaires, 'protestation contre des taux d'intérêt excessifs imposés par les prêteurs'; les Coopératives de Consommation, 'lancées par le peuple qui en avait assez de payer le haut prix pour des marchandises d'inférieure qualité, et voulaient avoir la chance d'acheter dans un climat d'honnêteté, de prix satisfaisants'.

Ce qui était vrai au début, comme en 1844 au temps des pionniers de Rochdale, reste vrai de nos jours. Les besoins fondamentaux du peuple n'ont pas changé. Les gens deviennent membres de coopératives pour les mêmes motifs. A nous, gérants et employés, d'être des hommes de cette trempe, de cette qualité, c'est-à-dire qu'en plus d'accorder des marchandises de qualité à des prix de qualité, il faut assurer un service de qualité humaine. De telle sorte que nous vendons à des humains, acte qui signifie des relations humaines de haute qualité. Après tout, ce sont les membres de nos coopératives qui en sont les propriétaires, et nous ne sommes que leurs serviteurs.

Donc, conclut M. Labossière, au lieu de nous vanter de l'augmentation de nos ventes et profits, inquiétons-nous davantage, et constamment, de la qualité humaine de nos relations avec les consommateurs. "Si nous accomplissons ce programme, si nous saisissons une telle opportunité, nous en bénéficierons nous-mêmes, et aussi nos familles, nos communautés, toute la société.

"Mes amis, pensez-y tout en retournant chez vous. J'espère que tous et chacun vous aurez cet idéal, bien ferme, de gagner la réputation d'être des hommes de qualité. Notre mouvement coopératif, notre société, le monde a besoin d'hommes de cette trempe. Comme gérants de coopératives nous en avons l'occasion et nous devons relever un tel défi. Distinguons-nous nous-mêmes comme hommes de qualité entièrement dédiés aux buts d'un mouvement de qualité. Merci."

Etre gérant n'est pas chose facile

Dans le monde agité où nous vivons, il est difficile d'être un gérant progressif, d'avant-garde, a dit M. Roland Couture, directeur-gérant du poste CKSB à St-Boniface, aux centaines de gérants de Coopératives réunis en congrès à Winnipeg. Il ne s'agit plus de procéder par la méthode d'essai et d'erreur. Les décisions doivent être prises plus rapidement que jamais afin de sauvegarder sa position dans le monde des affaires.

Le sujet de discussion était "Un regard franc sur l'administration des affaires". M. Couture dit qu'à son avis, le gérant d'une coopérative doit posséder sept principales qualités: la maîtrise, l'ambition, le naturel, l'agressivité, le don de diriger les autres, l'efficience et la sûreté. L'orateur a ensuite expliqué la signification de chacune de ces qualités en rapport avec l'administration des coopératives.

Le gérant doit être le maître ou le patron, et doit d'abord posséder la maîtrise de soi afin d'accomplir ses nombreux devoirs. Il doit comprendre ses employés et ses clients. Il doit se rendre compte que tous mangent, dorment, travaillent, souffrent. Il doit être prêt à comprendre et à essayer d'aider ses employés dans la mesure du possible, lorsque ceux-ci ont des problèmes. En ce faisant, il s'assurera la plus grande coopération et le plus grand rendement de la part de ses employés. La loi qui exige qu'on aime son prochain doit être une des principales considérations du gérant. Qu'il sache apprécier les bons services, autant qu'il sait reprocher les erreurs. Plus le maître sera apprécié et aimé, mieux iront les affaires.

Le gérant doit être ambitieux, dans le véritable sens du mot, c'est-à-dire qu'il doit avoir le


M. Roland Couture

désir de réussir. Afin d'atteindre ce but, il cherchera de nouveaux produits; un marché plus répandu dans la coopérative même et à l'extérieur; la réduction des prix; la rénovation ou l'agrandissement des locaux, si nécessaire; l'embauchage de meilleurs employés; l'élimination des articles invendables et l'augmentation des revenus, etc.

Le naturel est absolument essentiel au bon gérant. Il doit, même s'il a obtenu une promotion, rester ce qu'il était: simple, aimable avec tous, de ses supérieurs à ses plus humbles employés, en passant par ses clients. Certains gérants croient qu'en restant froids et distants auprès de leur personnel, ils maintiendront une meilleure discipline. Au contraire, il doit y intégrer les membres de sorte qu'ils forment une équipe stable sous un "capitaine" compétent qui assurera le succès de la coopérative.

Le gérant doit être agressif dans le bon sens du mot, évidemment. Pour atteindre le but fixé, il doit sans crainte analyser tous les problèmes auxquels il a à faire face concernant les membres, les approvisionnements, la concurrence et la direction de la coopérative. Selon M. Couture, le gérant agressif est un vendeur alerte, qui travaille sérieusement afin de satisfaire ses clients par des prix favorables, qui ne prend pas de risques inutiles, en analysant le marché et en profitant des techniques nouvelles.

Le gérant doit être un guide sûr afin que les autres le suivent avec confiance. Il doit battre la marche en lançant des idées nouvelles, en recherchant de nouveaux produits, etc. Il doit sans cesse penser clairement à l'avenir tant éloigné que rapproché.

L'efficacité que doit posséder un directeur d'entreprise consiste à pouvoir produire les meilleurs résultats avec le minimum d'effort, de dépense ou de perte. Pour ce faire il doit surveiller les achats, les ventes, la comptabilité, la production, l'inventaire, le bureau et le personnel.

Le gérant doit inspirer la confiance à tous: ses patrons, ses employés, ses clients. On doit pouvoir compter sur lui et sur son bon jugement. Son honnêteté doit être incontestée et incontestable. Il doit savoir-faire face à la concurrence et la contourner.

Enfin, il est bon de répéter, en terminant, que le gérant à désirer est un maître ambitieux, d'un naturel assez agressif, qui sera la force dirigeante de l'entreprise d'une manière fiable et efficace.





La jeunesse franco-manitobaine est "dans le vent" plus que jamais, comme l'a prouvé ces dernières semaines l'abondance des reportages illustrés arrivant de tous les coins de la province à notre bureau de rédaction. Les jeunes gars et filles de Lorette sont certainement à l'avant-garde de ce mouvement dynamique qui met surtout à l'honneur la chanson française moderne. Les photos ci-dessus donnent quelques aperçus du programme qu'ils ont offert à environ 600 personnes venues les entendre et les applaudir et qui, jeunes ou moins jeunes, ont vite compris l'atmosphère de la Boite à Chanson et s'y sont adaptées rapidement. Dans cette foule on remarquait tout particulièrement les professeurs de la division Seine et leurs conjoints, plusieurs religieuses, beaucoup de parents, à preuve que les grandes personnes comprennent les jeunes et savent apprécier leurs talents, même si ces talents se manifestent parfois de façon extrêmement bruyante.

La valeur n'attend pas le nombre des années, pourrait-on dire avec Corneille en admirant ces jeunes de Lorette qui ont prouvé qu'on peut chanter "du moderne" en bon français. Vive la jeunesse franco-manitobaine qui s'amuse sainement avec sa musique et ses chants rythmés. Et félicitations à M. Christian Leroy, de CKSB, qui anime depuis tant de mois tous les gars et filles du Manitoba français par son programme de plus en plus populaire à la ville et à la campagne.

Décès de M. Léopold Bégou à l'hôpital de N.-D.-de-Lourdes

NOTRE - DAME - DE - LOURDES — Après une longue maladie endurée avec beaucoup de résignation, M. Léopold Bégou rendit son âme à Dieu le 27 février à l'hôpital de Notre-Dame-de-Lourdes, à l'âge de 76 ans et quelques mois.

La dépouille mortelle fut exposée en l'église paroissiale le mardi après-midi et les prières furent récitées le soir. Le service funèbre eut lieu le mercredi matin, à 10 h. M. l'abbé P. Gagné chanta la messe de Requiem, assisté de MM. les abbés O. Moquin, de Somerset, et V. Beaulieu, de Swan Lake, comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs furent six neveux du défunt, MM. Lucien et Roger Debreuil, Norbert et Armand Bosc, Denis Danais et Edgar Crites.

La quête fut faite par MM. Joseph Bosc et Maurice Debreuil. L'inhumation se fit au cimetière local parmi un grand nombre de parents et d'amis.

M. Léopold Bégou naquit à Drôme, France, et vint à Notre-Dame - de - Lourdes en 1905, accompagné de ses parents, et y demeura toute sa vie.

Outre son épouse, née Augustine Debreuil, le défunt laisse dans le deuil une fille, Mme Raymond Tinguely (Jeannine), de Winnipeg; cinq petits-enfants, Paul, Charles, Charlotte, Lucille et Micheline Tinguely; deux soeurs, Mmes Joséphine Moniot et Clémence LeTexier, de Vancouver, C.-B., et plusieurs neveux et nièces.

Remerciements

Mme Augustine Bégou et sa fille désirent remercier M. le Dr H. Delaquis, le personnel de l'hôpital et le R. P. Simon Nivon de leurs inlassables services; MM. les abbés Gagné et Bouchard, les Chevaliers de Colomb, les Soeurs Chanoinesses du Foyer et du couvent, la chorale et l'organiste, toutes les personnes qui ont visité le cher malade à l'hôpital, ainsi que tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, gerbes de fleurs ou par leur assistance aux prières et aux funérailles. Un merci spécial aux dames qui ont préparé le goûter après les funérailles.

Ste-Elisabeth

Malades

On souhaite un prompt rétablissement à Mme Raymond Dupuis, qui est de retour chez elle après un séjour à l'hôpital de Morris.

Les mêmes voeux s'adressent à Jean-Paul Bérard, qui s'est fracturé un bras à l'école; après avoir reçu des soins, il a pu retourner à l'école sans être hospitalisé.

Le Pas

Décès

Le mardi 15 mars est décédée à l'hôpital de Blairmore, Alta, à l'âge de 53 ans, Mme Emile Maillot, née Claudia Arsenault, soeur de M. Simon Arsenault, de cette paroisse.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses cinq enfants, ses parents, M. et Mme Alex Arsenault, de Ponteix; sept frères: Samuel, Alex, Simon, Marcel, Philippe, Hubert et Paul; deux soeurs: Auléa et Elisabeth.

Le service fut chanté dans l'église de Blairmore, le jeudi 17 mars, et l'inhumation se fit au cimetière local. Les porteurs furent ses quatre frères: MM. Simon, Marcel, Hubert et Paul Arsenault, et MM. Bernard Maillot et Paul Turner.

Sincères condoléances à la famille éprouvée.

Saint-Labre

Froid et tempête

Les paroissiens de St-Labre se souviendront longtemps de l'année 1966. Tout d'abord mentionnons le froid intense de janvier. Février qui ordinairement apporte un léger dégèle a eu l'expérience d'un froid de 50 à 56° sous zéro. Mais tout ceci passa et le pire était encore à venir. Qui aurait pensé devoir subir la tempête furieuse du mois de mars; cette dernière a fini d'ensevelir la localité. Vu tous ces changements de température, Mme La Grippe a fait son apparition et il semble évident qu'elle n'oubliera personne et que tous seront visités. Alors attention . . . elle est rusée cette année.

Malades

Prompt retour à la santé à M. Lucien Laurencelle qui s'est fracturé un bras lors d'une accident survenu en Alberta. Ce dernier est de retour dans sa famille.

M. Jos. Gesiger a passé quelques jours à l'hôpital de Steinbach à la suite de blessures subies à son travail dans le bois.

Décès

Un mois s'était à peine écoulé depuis le décès de M. Antoine Gauthier, ancien paroissien, que Dieu venait chercher une ancienne paroissienne de St-Labre, Mme Alexandre Gosselin (née Marie-Anna Poitras). Cette dernière est décédée le 9 mars à St-Boniface après une longue maladie.

La défunte laisse dans le deuil une soeur, Mme Auguste Lebleu (Delima), d'Hudson Bay Junction, Sask.; trois frères, Arthur et Alex, de Woodridge, et Louis, de St-Labre.

Sincères condoléances à la famille éprouvée.

La valeur n'attend pas le nombre des années, pourrait-on dire avec Corneille en admirant ces jeunes de Lorette qui ont prouvé qu'on peut chanter "du moderne" en bon français.

Lorette

Assemblées annuelles

L'assemblée annuelle de la Caisse Populaire eut lieu le lundi 7 mars dans la salle paroissiale. Quelque 50 personnes étaient présentes.

M. Gaston Bohémier, président, souhaita la bienvenue aux visiteurs et à tous les membres, les félicitant de l'intérêt témoigné envers cette bonne cause.

L'actif se chiffre à $554,863 pour 1965, par rapport à $426,622 en 1964. Un boni de 4¼ pour cent a été adopté par l'assemblée.

M. Joseph Chabalier, inspecteur des Caisses, souligna le progrès accompli depuis l'an dernier, dû au dévouement des officiers et à la participation des membres.

Voici la liste des nouveaux élus: bureau de direction, M. Léo Sarrasin, remplace M. Gaston Bohémier sortant de charge; comité de crédit, M. Roméo Manaigre fut réélu pour un autre terme; comité de surveillance, M. Guy Dellonnet remplace Mme Guy Schreyer. Ces derniers élus furent félicités et on remercia chaleureusement les gens sortant de charge.

M. l'abbé H. Perron, curé, clôtura la soirée en encourageant tous et chacun à améliorer leur Caisse tout en s'aidant et aidant les autres.

• • •

Le lundi 14 mars eut lieu l'assemblée annuelle de la Coopérative de consommation de Lorette. Il y avait une assistance encourageante.

Les élections de l'exécutif donnèrent les résultats suivants: MM. A. Bissonnette, Mike Swicki et René Raynaud furent réélus. M. Paul Gauthier agissait comme président de l'assemblée et Mlle Jeannette Désorcy comme secrétaire.

Le rapport financier démontra que les ventes de 1965 se chiffraient à $22,641, soit une augmentation de $2,000 par rapport à 1964.

Tout indique que la Coopérative va de l'avant, grâce aux directeurs et en grande partie au vaillant gérant, M. Victor Carbonneau. Depuis qu'il gère cette entreprise on note une augmentation des ventes.

M. Cliff Wood sut retenir l'attention de l'assistance en parlant des réalisations de la Coopérative et des changements que l'on devra probablement subir avant longtemps par la centralisation sous un même gérant.

Ensuite, M. Carbonneau remerica les visiteurs pour leurs encourageantes paroles et distribua des bonis aux 21 membres âgés de 70 ans et plus.

M. Marius Lacasse donna un court résumé du congrès national des coopérateurs de langue française tenu à Caraquet, N.-B., en juillet 1965 et auquel des délégués de toutes les provinces étaient présents. M. Lacasse fit ce voyage en compagnie de son épouse et de M. et Mme H. Bissonnette.

Ecarte de ta bouche les paroles tortueuses, et éloigne de tes lèvres la fausseté. (Prov 4, 24)

Gymnastique

Que se passe-t-il en ce vendredi 25 mars. Au beau milieu de la récréation — intérieure parce qu'on ne peut faire autrement — les joueurs de ping-pong transportent leurs tables sur les côtés pour continuer à évoluer du mieux qu'ils peuvent le long du mur. La place centrale se libère. On fuit sur les côtés comme mû par une force centrifuge. Des chaises viennent endiguer le parterre nouvellement évacué. Encore une fois, que se passe-t-il? C'est bien une des rares fois que la mèche n'a pas été éventrée et que tous demeurent avec ce même point d'interrogation.

Puis, tout à coup, on installe des matelas sur toute la longueur de la salle. Nous aurons une démonstration de gymnastique. Comme nous sommes peu nombreux, tous les spectateurs jouissent d'un billet de première loge.

Et voici le groupe de gymnastes qui s'amènent avec leur entraîneur. Ils forment une équipe de quatre ayant belle apparence, grâce très probablement à l'entraînement physique suivi régulièrement et grâce aussi à la joie, l'amour et l'ardeur qu'ils mettent à cet entraînement.

Mais je ne les ai pas encore présentés. D'abord, l'entraîneur, c'est M. Emile Péloquin, professeur à St-Pierre, qui se charge de présenter ceux qui ont pourtant déjà une certaine renommée pour avoir fait bonne figure aux compétitions de Selkirk.

Suzanne Banville, officiellement première de la région chez les filles, Armand Pineau, Réal Turenne et Richard Choquette, respectivement 1er, 3e et 4e chez les garçons lors des mêmes démonstrations, évoluent donc pendant près d'une heure et demie devant les yeux agrandis de certains qui aimeraient bien en faire autant.

C'était d'ailleurs un peu le but de la soirée: promouvoir ce goût de la gymnastique saine et tonifiante. Nous n'avons pas senti ce désir de se montrer et de s'attirer des louanges qui gâtent souvent les plus belles réalisations. Le tout s'est déroulé en toute simplicité et c'était charmant.

Il n'est pas défendu de donner à quelqu'un ce qu'il n'a pas recherché, c'est pourquoi nous nous empressons de féliciter ces quatre jeunes pour leurs admirables performances. Nous ne voulons pas oublier aussi les autres qui ont aussi beaucoup travaillé sans atteindre encore ce sommet.

Puisse votre démonstration réveiller chez nous ce désir de soumettre les corps à la discipline de la gymnastique.

Merci, M. Péloquin. Merci, Suzanne, Armand, Réal et Richard.

La Relève

En préparation du congrès provincial de ce mouvement qui prend de plus en plus d'ampleur, le comité exécutif s'est réuni le samedi 26 mars tout l'après-midi. Gilbert d'Auteuil, secrétaire divisionnaire, s'est fait un devoir d'y assister et de prendre des notes. Il y avait beaucoup de points au programme et le congrès a été préparé dans les détails.

Les Benjamins du Théâtre

Après avoir travaillé dans l'ombre pendant quatre mois pour augmenter le "suspense" de la pièce, — notre silence sur ce point commence à en intriguer plusieurs — les Benjamins du Théâtre annoncent enfin officiellement leurs représentations de "Les Dix Petits Nègres" d'Agatha Christie. Une première aura lieu le vendredi 22 avril, suivie d'une autre pour les parents le 24 avril. Ces deux soirées prépareront au festival des écoles secondaires à Winnipeg.

Qu'il me soit permis de féliciter ici les écoles qui présenteront des pièces en français au cours de ce festival. Et nous encourageons tout de suite nos amis à se procurer des billets pour voir à l'oeuvre l'Institut Collégial St-Norbert (25 avril), le Collège St-Joseph d'Otterburne (28 avril), l'Académie St-Joseph (29 avril), l'Institut Collégial Provencher (2 mai) et le Juniorat de la Ste-Famille (6 mai).

Qui fait partie de ces Benjamins du Théâtre? D'abord un vétéran de l'an dernier, Maurice Fortier, puis Marcel Gagnon dans le rôle principal, Gérald Turenne, Gilbert Ayotte, Robert Bérard, Pierre Beaudoin et René Asselin qui est déjà monté sur la scène du Manitoba Theatre Centre il y a trois ans dans un rôle qui lui avait mérité des éloges de la part des juges. Pour compléter la distribution, nous avons encore fait appel cette année à l'Institut Collégial St-Pierre qui nous a fourni des talents dans les personnes de Lise Préfontaine, qui interprétera le rôle principal, Paulette Carrière et Bernadette Roy.

Nous croyons pouvoir vous tenir en suspens pendant deux heures, à moins que vos nerfs n'aient pas la force de résister à une telle tension.

Aimé-O. DEPOT, C.S.V.

St-Georges

L.F.C.

Le 15 mars, en la salle McDougal de St-Georges, eut lieu la réunion mensuelle de la Ligue des Femmes Catholiques. Mme Louis Larocque, présidente, ouvrit la réunion par la prière, suivie de la lecture de la correspondance des différents comités.

Mme Ernest Dupont, secrétaire, annonça que le congrès diocésain aurait lieu à Aubigny le jeudi 9 juin. Elle lut aussi une lettre venant de Mme Marie Thibodeau, présidente de la section anglaise de Powerview, nous invitant à une journée de récollection le 14 avril, à Powerview. Il y eut ensuite motion pour l'achat de fleurs de Pâques et de prix de français.

Mme Paul Boulet, présidente du comité d'éducation, annonça que cinq cercles d'études traitant sur différents sujets avaient eut lieu depuis le commencement du carême. Le tout fut fort intéressant.

La présidente du comité spirituel fit savoir qu'on ferait le ménage de l'église le lundi de la Semaine Sainte, et demanda à toutes les dames de la paroisse de se rendre pour ce travail.

Mme Ernest Dupont lut quelques passages tirés de "La Famille Chrétienne".

On nomma un comité d'élection composé de Mmes Sévère Vincent, Paul-E. Bisson et Albert Vincent. Les formules de nomination furent distribuées et quelques explications données en vue des élections le mois prochain. Ces formules doivent être retournées pour le 31 mars au plus tard.

M. l'abbé G. Trudeau félicita les dames qui se sont rendues aux différents cercles d'études. Il encouragea toutes les dames de la Ligue à se rendre à la récollection à Powerview. Au sujet des lois, il mentionna que, de nos jours, le monde semblait plus tenté de faire des lois que de les suivre. Il dit que si nous voulons que nos jeunes respectent les lois qui leur sont imposées, c'est à nous, adultes, de commencer par donner le bon exemple et à se renseigner sur les droits du chrétien. Il donna une explication exacte de l'abstinence le vendredi et encouragea l'assistance à la messe sur semaine.

Le mot d'ordre de la Ligue pour le mois de mars est le suivant: ne pas avoir peur de chanter tous ensemble à la grand-messe du dimanche.

La boîte-surprise fut gagnée par Mme Albert Vincent.

La réunion terminée, on servit un café durant lequel on discuta du rapport du cercle d'études tenu chez Mme G. Harbottle, et dont une partie fut lu comme suit par Mme Ernest Dupont: "J'ai 19 ans. Je ne sais que faire. Mes amies veulent tous quitter leur religion disant que notre religion semble rien nous procurer. Est-ce nous les jeunes qui ont pu avoir des manquements envers l'Eglise, ou l'Eglise qui a eu des manquements envers les jeunes?"

On demande à toutes les dames de faire un effort spécial pour se rendre à la prochaine réunion du 19 avril afin d'être présentes pour les élections.

Sainte-Claire

Le lundi 7 mars, dans l'église paroissiale, une messe de Requiem fut chantée pour le repos de l'âme de M. l'abbé Anatole Théoret, premier curé résident (15 août 1914 au 7 janvier 1916). Plusieurs paroissiens reçurent la sainte communion au cours de cette messe.

Ce dévoué pasteur a fait beaucoup de bien dans la paroisse et tous gardent de lui un excellent souvenir. Avant son départ pour Montréal en 1940, il vint passer quelques jours à Ste-Claire et eut l'occasion de visiter ses bons amis.

Que son âme repose en paix!

Powerview

Intéressante causerie

Le dimanche 13 mars, à la salle paroissiale, les paroissiens eurent le plaisir d'entendre M. Adrien Papineau leur adresser la parole dans une intéressante conférence sur l'actualité au Québec, face à la dualité linguistique et culturelle. "Pour conserver notre identité, dit-il, en substance, il faudra encourager la culture française et essayer de faire aimer le verbe français; si les Canadiens français aiment leur langue maternelle, ils la préféreront à celle de celui qui veut nous assimiler."

Puisse cette causerie être un stimulant pour les Canadiens français à parler notre langue française!

M. Adrien Papineau, quoique résidant maintenant dans l'Est, est vraiment un des nôtres ayant été élevé à St-Georges; ses deux frères demeurent à Powerview et sa soeur à Winnipeg.

Grand merci à M. Papineau pour sa très encourageante conférence.

• • •

Voeux sincères de prompt et complet rétablissement à M. Jim Désilets, patient à l'hôpital général de Winnipeg.

St-Jean-Baptiste

Carnaval

Le samedi 19 mars fut une grande journée pour les jeunes et les moins jeunes de St-Jean-Baptiste; une grande journée aussi pour les organisateurs qui travaillaient depuis des semaines à préparer ce carnaval, en vue de venir en aide à l'association juvénile. A cause du temps inclément, on dut contremander quelques numéros au programme.

Mais on peut le crier très haut et tout le monde s'en réjouit: le carnaval 1966 à été un vrai succès, et la somme de $924 a été ramassée. Félicitations à Mlle Louise Colette et à M. Denis Marion qui furent couronnés reine et roi, et à Mlle Raymonde Lavallée et Bernard Baril, princesse et prince du carnaval.

Un gros merci aux organisateurs à qui échut la plus grosse tâche; à tous ceux qui se sont dévoués pendant ce carnaval, et à tous ceux qui sont venus les encourager. La soirée se termina par quelques tours de danse sur la glace, et tous retournèrent chez-eux, enchantés de leur journée.

Malades

Prompt rétablissement à Mme Alfred Sarrasin, à M. Maurice Tessier qui sont hospitalisés à St-Boniface depuis quelque temps; ainsi qu'à MM. Hector Valcourt et Olivier Lafond, et Mme Paul Tessier, patients à l'hôpital de Morris.

Félicitations à M. et Mme Paul Tessier à l'occasion de la naissance d'un fils le 23 mars à l'hôpital de Morris.

Préparatifs

Le village est à se préparer en cas d'inondation. On dit que d'une manière ou d'une autre, il y aura de l'eau à St-Jean-Baptiste.

Semaine nationale de la J. E. M., à Prud'homme, du 18 au 26 mars

Bravo! Nous les étudiants des années 3, 4, 5, 6 de l'école de Prud'homme vivons une de ces semaines extraordinairement formidable! Semaine durant laquelle tous ensemble, étudiants, professeurs, parents et aumônier, nous nous donnons la main pour transformer notre équipe, notre école, notre famille, notre paroisse.

Tous les jours, nous réalisons en trois étapes sensationnelles la montée dans l'amitié: 1ère étape, amitié dans l'équipe; 2e étape, amitié dans l'école; 3e étape, amitié dans la famille-paroisse.

Nous nous appliquons ainsi à mieux connaître notre équipe et les bienfaits de vivre en équipe. Nous faisons ensuite effort pour mieux apprécier notre école, le dévouement de la direction et de nos grands amis nos professeurs. Nous tâchons d'apporter davantage notre part à la vie de l'école.

La 3e étape nous fait découvrir le milieu familial et l'amour dont nous sommes l'objet. Cette découverte nous fait mieux comprendre notre paroisse, cette grande famille dans laquelle chacun de nous a sa place.

Ces trois stages nous font aussi réaliser le dévouement du Pasteur de notre paroisse, l'intérêt qu'il apporte à notre mouvement et à chacun de nous. Nous lui devons beaucoup de gratitude et d'amitié.

Nous clôturons cette grande semaine par une belle réunion d'amitié avec nos parents, nos professeurs, nos responsables, notre aumônier.

Au cours du programme, nous avons le plaisir d'exposer globalement notre mouvement de J.E.M. puis nous procédons au couronnement du Roi de l'amitié. Le tout se termine par un bon goûter que nos parents ont bien voulu organiser. A eux, à notre aumônier, à nos responsables paroissiaux et diocésains, à nos professeurs et à nos parents, nous tenons à dire un grand merci.

Les Capitaines de la J.E.M., Janet Loiselle, Sonny Wolffe, Lilianne Hounjet, Alice, Jeannine et Donald Fontaine, Gérard Hanotte.

Val Marie

Prompt rétablissement et retour au foyer à M. Gustave Anderson qui fut gravement malade à l'hôpital de Swift Current, ainsi qu'à M. John Spiess, patient au même hôpital. On apprend que l'état de santé de ces deux malades s'améliore.

Le 11 mars, M. et Mme Maurice Massé et leurs deux fils, de Calgary, Alta, ont rendu visite à leurs parents, M. et Mme C. Wanlin, ainsi qu'à M. et Mme P. Pinel.

M. Amédée Vermette a vendu son hôtel à M. H. J. Bazinet, de Saskatoon. M. Vermette veut retourner en Colombie-Britannique aussitôt qu'il aura vendu son théâtre.

M. et Mme A. Carrière ont acheté une maison à Cadillac, Sask.

Zenon Park

Mariage Courteau - Mousseau

Il y a quelque temps, M. et Mme Jean Courteau et leur fille, Murielle, accompagnés de M. et Mme Raymond Courteau, se rendaient à St-Boniface et Winnipeg Man., pour assister au mariage de leur fils et frère, Laurent, à Mlle Viviane Mousseau, de St-Boniface. La cérémonine nuptiale eut lieu dans la basilique de St-Boniface, le samedi 26 février à 7 h. p.m. M. l'abbé Lévesque officiait à la messe.

Après la cérémonie religieuse il y eut soirée sociale à la salle du Cercle Ouvrier où près de 200 personnes, parents et amis et trouvaient réunis. ,

Le lundi 28 février, le nouveau couple partait pour Port Alberni, C.-B., visitant d'autres parents. Au cours de leur voyage au Manitoba, ils rendirent visite à d'anciens résidents de Zenon Park, demeurant maintenant à St-Boniface ou Winnipeg. Parmi ceux-ci mentionnons: M. et Mme René Bouvier et Mlle Lucie Daoust, de Winipeg, M. et Mme Armand Hamoline, de St-Vital, MM. et Mmes Henri Carrier, Henri Tinant et Albert Carrier, de St-Boniface. Ils renouèrent connaissance avec M. et Mme Albert Bouvier, de St-Boniface.

Décès de Mme Roch Fortier

Le samedi 19 mars, à l'hôpital de la localité, est décédée Mme Roch Fortier (née Angélina Lesage), à l'âge de 77 ans. Le service fut chanté en l'église locale le lundi 21 mars par le R. P. G. Massé, P.S.M., curé.

Les personnes venues de l'extérieur pour cette occasion furent: M. et Mme Albert Toupin et leur fils, Julien, Mme Alcide Meilleur (née Fortier), Mme Adélard Toupin (née Fowlie), tous de Winnipeg, Man.

La défunte naquit à St-Thomas de Pierreville, Québec, et vint avec son premier mari, M. Vitalique Toupin, s'établir sur un homestead dans la partie nord du district en 1915, étant ainsi parmi les derniers survivants du groupe des pionniers qui vinrent s'établir et fonder la paroisse il y a un demi-siècle.

Çà et là

MM. et Mmes Charles Roy et Eugène April sont revenus dans la localité après avoir passé les quatre derniers mois à Kelowna, C.-B.

M. et Mme Jean Fortier et Mmes Yvonne Poulin et Louis Renaud sont aussi de retour après quelques semaines passées en Floride et Nassau, Bahama.

M. et Mme Urbain Moyen sont de retour de Maillardville, C.-B.

Gravelbourg

Mme Donat Chenard est revenue de Lethbridge, Alta, où elle a passé quelque temps chez son fils.

M. et Mme Roméo Bouvier sont revenus de Victoria, C.-B, où ils ont visité les parents de Mme Bouvier.

M. et Mme Noé Morin sont de retour d'un voyage à Oregon, E.-U.

Le mercredi 23 mars eut lieu chez Mme Noé Morin un shower en l'honneur de Mlle Annette Beaulieu à l'occasion de son prochain mariage à M. Jacques Morin. Plusieurs dames et demoiselles étaient présentes. Des chants et jeux furent exécutés durant la soirée, et de beaux cadeaux furent présentés à l'héroïne du jour. La soirée se termina par un délicieux goûter.

Mme Ronald Amyot (Liliane Beauchesne) est retournée à Vancouver après avoir visité son frère, M. Armand Beauchesne.

M. Gaston Martel est parti pour la province de Québec après avoir appris la mort de sa mère.

Willow-Bunch

Investure de Mgr Mondor

A Swift Current le dimanche 20 mars avait lieu l'investure de Mgr Lionel Mondor, curé de Swift Current, premier enfant né à Willow Bunch à être ordonné prêtre, soit le 29 juin 1939, dans sa paroisse natale. Nombre de personnes s'y rendirent, dont M. Philippe Mondor, père de l'élu, M. et Mme Gabriel Mondor, oncle et tante; ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, MM. et Mmes Marcel et Laurien Mondor, M. et Mme Paul-Emile Mondor et leur fils, Philippe, étudiant au Collège de Gravelbourg, M. et Mme Paul Lapaire (Laurienne), tous de Willow-Bunch; M. Laurent Mondor, de Maillardville, C.-B.; des neveux et nièces, M. Robert Mondor, de Marieval, M. et Mme Omer Mondor, de Willow-Bunch, M. et Mme Gilbert Préfontaine (Marguerite Mondor), de Lisieux, M. Lorenzo et Gérard Mondor, de Willow-Bunch; M. l'abbé A. Chabot, curé, des amis, M. et Mme Rosario Lanoie et M. l'abbé L. Rodrigue, de St-Victor; et d'autres neveux et nièces de Ponteix et Dollard; sa soeur Laurette, de Carrot Creek, Alta. Seule sa soeur Réjeanne manqua à la fête.

Sincères félicitations à Mgr Mondor et longue vie dans le sacerdoce.

Çà et là

Mme Lucien Couture passa quelques jours à Moose Jaw chez ses filles et leur famille, récemment.

MM. et Mmes Dollard et Paul-Emile Piché se rendirent à Gravelbourg, la semaine passée, y visiter M. et Mme Antonio Grégoire, Mme Paul Piché, et leur père, M. Paul Piché, patient à l'hôpital, dont l'état de santé est stationnaire; paralysé, il peut à peine parler.

M. Laurent Mondor, de Maillardville, C.-B., vint pour l'investiture de son frère, Mgr Lionel Mondor; il est reparti le dimanche 27 mars.

Les 16 et 17 mars, la salle Theatre Palace se remplit de monde pour assister aux démonstrations d'un magicien et d'un hypnotiseur.

Le vendredi 11 mars, MM. Gérard Mondor, Georges Bourgeois, Janvier Bonneau et Hubert Fortier, ont accompagné M. Florent Bonneau jusqu'à Edmonton où ce dernier devait être hospitalisé pour subir une opération cardiaque. Les autres revinrent à Willow Bunch le 14 mars. M. et Mme Jean Bonneau qui avaient aussi accompagné leur fils Florent doivent revenir cette semaine. Meilleurs voeux à M. Florent Bonneau.

Meilleurs voeux aussi à M. Benoit Giraudier et Mme Gédéon Boisvert, patients à l'hôpital Providence, à Moose Jaw.

Baptême

Le 20 mars: Joseph-Raymond-Eudore, fils de M. et Mme Ronald Cayer (Victoria Leduc), né le 14 mars. Parrain et marraine, M. et Mme Eudore Beauregard (Jeanne Cayer), de St-Victor, oncle et tante de l'enfant.

Çà et là

M. Wilfrid Benoit et sa fille, Marguerite, ainsi que M. Alcide Grégoire, d'Estherhazy, sont venus à Willow-Bunch, dernièrement, pour affaires.

Le vendredi 25 mars, Mme Dollard Piché eut la visite de sa soeur, Rachel, de Scout Lake, accompagnée de son mari et de leurs deux jeunes enfants. Ces derniers se rendirent à l'encan chez M. et Mme Paul Lapaire.

Plusieurs jeunes gens de Willow-Bunch sont allés à Gravelbourg, le dimanche 27 mars, pour assister aux finales du Festival de la chanson française.

Le dimanche 20 mars, M. l'abbé A. Chabot est allé à Switt Current où il représentait la paroisse à l'investiture de Mgr Lionel Mondor. Sa mère, Mme A. Chabot, se rendit à Ferland où elle visita ses enfants.

M. Rosario Grégoire est parti dans l'Est, y visiter son frère, Sylvio, à Montréal, et autres parents et amis des places environnantes.

M. Emile Campagne est allé chercher son beau-père, M. Benoît Giraudier, patient à l'hôpital Providence de Moose Jaw depuis le 10 mars.

Mme Robert Gosselin est revenue, dernièrement, de l'hôpital général de Moose Jaw où elle a subi une opération à la gorge.



Les paroissiens canadiens-français de Regina ont élu un nouveau syndic, le dimanche 20 mars, lors de l'assemblée annuelle de la paroisse St-Jean-Baptiste. M. René Béchard, autrefois fermier de la région de Béchard (ainsi nommée en l'honneur d'un pionnier, M. Abraham Béchard), l'heureux élu, parait ci-dessus avec le R. P. I. Riopel, O.F.M., curé. L'assemblée fut présidée par M. Normand Pelletier, président et syndic sortant de charge. Après l'étude du rapport financier, le Père Riopel fit l'exposé de la situation actuelle de la paroisse, tant au point religieux que culturel et social. Dénombrant les activités des diverses organisations paroissiales, il fit ressortir le progrès accompli depuis la dernière assemblée générale en 1965. Le comité d'enquête nommé par le curé et les syndics, à la demande de plusieurs paroissiens, pour étudier la possibilité de construire une église paroissiale a complété son travail et remis son rapport aux syndics qui sont, pour l'exercice courant, MM. Albert Dubé, Irénée Collette et René Béchard. Curé et syndics remercient tous les paroissiens et amis qui supportent les oeuvres paroissiales.

M. Louis Duinat, de Duck Lake, est décédé à l'âge de 91 ans

DUCK LAKE — M. Louis Duinat, pionnier âgé de 91 ans, est décédé le 10 mars à l'hôpital de Rosthern après une courte maladie.

M. Duinat est né le 25 août 1874 à Lagresle, département de la Loire, France. Il vint au Canada en 1909 et, après y avoir demeuré un an et demi, il retourna en France pour y chercher sa femme et sa fille, Jeanne. Il s'installa à Duck Lake où il ouvrit une bijouterie qu'il dirigea pendant plusieurs années. Ensuite il prit un homestead près de l'ancien Fort Carlton, terre qui appartient aujourd'hui à M. John Baynton et où naquit sa seconde fille, Blanche. Plus tard il acheta du terrain dans le district de Wingard où naquit son fils, Jean, et fut fermier pendant plusieurs années. En 1950, son fils acheta la ferme et son père demeura avec lui. Ils étaient venus s'installer à Duck Lake depuis le mois de juillet 1965.

Le défunt laisse dans le deuil une fille, Blanche, institutrice à Pointe-Claire, P.Q.; un fils, Jean; cinq petits-fils en Colombie-Britannique; une petite-fille, Mme Gordon Stone, de London, Ont.; cinq arrière-petits-enfants et de nombreux neveux et nièces en France. Son épouse le précéda dans la tombe en 1965.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé R. Gaudet, curé, et l'inhumation eut lieu dans le cimetière de Titanic. Les porteurs étaient: MM. Clément Perret, Marcel et Marius Fiolleau, Armand Rio, Berchmans Arcand et Louis Mauvieux.

Remerciements

Merci à tous ceux qui, par leur dévouement lors du décès de M. Duinat, ont contribué à alléger le deuil de la famille éprouvée.

Autre décès

La Rév. Sr Marie-de-la-Charité, religieuse de la Présentation de Marie, est décédée subitement le 15 mars au soir. Les personnes suivantes sont venues assister aux prières, le vendredi 18 mars, et au service, le samedi: Mme Onil Loiselle, de Saskatoon, Mmes Albert Courchêne et Georges Kleine, de Debden, et Mlle Ginette Courchêne, de Prince-Albert. Sont venus pour le service: M. et Mme Alfred Courchêne et leur fille, Anne-Marie, de Wakaw, Mme Dick Brecknell et ses enfants, Cindy-Lou et Vincent, de Saskatoon. Ils ont profité de cette occasion pour visiter Mme Honora Archambault.

Naissances

A M. et Mme Rupert Fisher est née une fille le 14 mars.

A M. et Mme Robert Pelletier est née une fille qui fut baptisée le 20 mars sous les noms de Christine-Marie.

Çà et là

Mme Robert Pelletier a pris charge de la 6e année à l'école élémentaire.

Mme William Brunelle est hospitalisée à la suite d'une chute chez elle. Tous lui souhaitent un prompt rétablissement.

Un fils de la Sask., président de l'Expo-Sciences à Québec

QUEBEC — Un fils de la Saskatchewan a bien voulu accepter la présidence d'honneur de l'Expo-Sciences de Québec pour l'année 1966, annonce M. Gaétan Deschênes, de Québec, un ancien du poste de radio CFNS à Saskatoon. Il s'agit du docteur Léon l'Heureux, surintendant en chef au Centre Canadien de Recherches et de Perfectionnement des Armes.

Cette année, l'exposition aura lieu dans un Collège de la ville de Québec, les 16 et 17 avril prochain. Plus de cent projets inscrits par les étudiants des écoles secondaires et des collèges de la région y seront exposés.

Le docteur l'Heureux est né à Gravelbourg en 1919. Après avoir obtenu son baccalauréat ès art du Collège Mathieu, il entra à l'Université de la Saskatchewan, en 1940, où il obtint un baccalauréat en génie physique.

En 1944, il s'enrôla dans le Corps des Transmissions Royal Canadien. Pendant son séjour dans l'Armée, il fut chargé d'étudier les aspects techniques du Réseau Militaire de Radiodiffusion du Nord-Ouest.

En juillet 1949, le docteur l'Heureux a été affecté au Centre Canadien de Recherches et de Perfectionnement des Armes. Il est surintendant en chef depuis 1963.

Epoux de Mlle Yvette McKenzie, d'Ottawa, le couple a sept garçons et une fille.

Chronique de CFNS

1170 Kilocycles

Tandis que vous passez une journée avec CFNS, laissez-moi vous parler d'une demi-heure, "Une demi-heure avec . . ." C'est le titre d'une série d'émission qui passe sur nos ondes quotidiennement. C'est un programme qui parle aussi bien de la première dent de Napoléon que du voyage de l'homme dans l'espace. C'est un moment de détente où l'histoire ancienne perd son cafard et redevient un fait vivant. C'est enfin le moment où le satellite artificiel devient d'une simplicité phénoménale. C'est le temps de la vulgarisation des sciences mais d'une vulgarisation des plus choisies. Une émission pour vous, madame, "Une demi-heure avec . . ." Paul Dupuis comme animateur. Tous les jours de la semaine à 3 h. de l'après-midi.

La radio qui parle français, parle maintenant à table. En effet, tous les soirs, à 6 heures 15, vous avez maintenant l'occasion de vous faire dire des choses, mais des choses . . . Le lundi, on nous les dit à "Ciel ouvert". On y traite de sujets qui peuvent intéresser tous les membres de votre famille. Le mardi, on vous présente "Un chansonnier et sa muse". A chaque semaine, un chansonnier vient s'entretenir avec sa "muse", la pétillante Suzanne Valéry. Le chansonnier en question est prêt, dès son arrivée, à échanger aussi bien des propos que des chansons avec sa muse Suzanne.

Le mercredi, nous vous emmenons faire un tour sur "Toute la gamme" alors que Denyse St-Pierre et Roger Joubert se donnent la réplique à coup de notes de fou-rire entrecoupées de notes de musique.

Le jeudi, nous nous promenons "De par le monde", une invitation aux voyages sur les ailes de la chanson. C'est l'évasion vers d'autres cieux, qui prend le départ au bout de notre antenne.

Enfin, le vendredi, nous avons une émission où même les commerciaux ne sont pas sérieux. Une émission où tout le monde s'amuse car enfin, "Pourquoi Pas"? C'est le seul programme qui peut se vanter de faire "vivre" un sourire, sur la figure d'un entrepreneur de pompes funèbres.

Donc, tous les jours de la semaine, à 6 h. 15, de l'amusement pour tous pendant l'heure du souper, à l'antenne de la radio qui parle en français, à l'antenne de CFNS, à Saskatoon.

Windsor, Ontario

Correction

Mme Maria Boutin est âgée de 91 ans et non de 80 ans tel que publié dans le journal dernièrement.

Cette dernière a en ce moment la visite de ses fils et bru, M. et Mme André Bussière, de Vonda, Sask., qui font une tournée par autoubus depuis le 10 janvier. Mme Bussière est aussi la soeur de Mme Arthur Lefebvre, de Windsor, Ont.

Saskatoon

Mme O. Loiselle, accompagnée de sa soeur, Mme Marie-Ange Brecknell, et de ses deux enfants, a assisté aux funérailles de sa nièce, la Rév. Sr Marie-de-la-Chairté, religieuse de la Présentation de Marie. Cette dernière était principale de l'école Stobart à Duck Lake.

M. et Mme Alfred Blanchette, de Vawn, accompagnés de Mme Françoise Parent, de North Battleford, étaient de passage chez Mme Solange Manègre. Ils visitèrent aussi M. Marcel Parent, de North Battleford, patient à l'hôpital St-Paul.

M. et Mme Gérald Flegel et leur fillette, Debbie, passèrent la fin de semaine chez la mère de Mme Flegel, Mme Solange Manègre.

Une soirée de variétés, sous les auspices de la Ligue des Femmes Catholiques, eut lieu dernièrement et fut un vrai succès. Merci à tous ceux et celles qui ont participé à cette soirée, ainsi qu'à celles qui aidèrent aux tables de couture et de friandises. La somme de $121.75 fut réalisée.

Périgord

Le 19 mars, fête de saint Joseph, Mlle Corrine Bossé, fille de M. et Mme Jean Bossé, de Périgord, revêtait l'habit des Filles de la Providence à l'Institut Notre-Dame de la Providence à Prince-Albert. Elle reçut le nom de Soeur Raymond-Marie.

M. Clément Pelletier, de Périgord, était élu, récemment, officier des Relations publiques pour le Collège St. Thomas More de l'Université de Saskatchewan à Saskatoon.

Furent hospitalisés récemment: MM. Donat Plante et Alexandre Gagnon, à Kelvington, et Mme Joseph Langlois, à Saskatoon.

L'équipe de hockey de Périgord, "les Canadiens", a joué contre Brand, le 12 mars. Ils ont gagné 3 à 2; les points furent faits par M. Ceslak (2) et E. Ceslak (1). Le 19 mars, ils ont joué contre une équipe de Rose Valley; la joute fut égale, 4 à 4. Les gagnants des points pour Périgord furent Léonard Langlois, Edward Ceslak, Marvin Ceslak et Léo Patenaude.

Le 11 mars, il y eut réunion des contribuables de l'école de Périgord. M. Pierre Ceslak fut réélu commissaire pour un terme de trois ans.

Mme Louis Girard, de Kansas, E.-U., soeur de M. Henri Patenaude, de Périgord, est décédée récemment. Sincères condoléance à la famille éprouvée.

M. et Mme F. Dietz ont visité M. et Mme Maurice Marquette, récemment.

St-Hubert

Baptêmes

Le 20 mars: David-Allan, fils de M. et Mme D. Payot. Parrain et marraine, M. Paul Payot et Mlle Anita Brûlé, oncle et tante de l'enfant.

Ce même jour fut complétée la cérémonie baptismale de Patricia-Marie, fille de M. et Mme J. Raiwet, qui avait été ondoyée dès sa naissance. M. et Mme J. Dartige, d'Estherhazy, remplacés par M. et Mme D. Payot, furent parrain et marraine.

Çà et là

Etaient en visite chez M. et Mme L. Beaujot, il y a quinze jours: leur beau-frère, M. J. Driscoll, et sa fille, Bernice, de Kipling; leurs neveux et nièces, M. et Mme Joseph Driscoll, de St-Norbert, Man., M. et Mme Jack Driscoll et leur famille, de Regina, et M. Léon Driscoll, de Handsworth.

Mme U. Brûlé et sa fille, Elisabeth, sont allées à Brandon, Man., dernièrement.

M. et Mme A. Smeets et leurs enfants sont allés reconduire la mère de Mme Smeets, Mme W. Skinner, chez elle à Alexander, il y a deux semaines; celle-ci était chez ses enfants depuis deux mois.

On apprend que M. Albert Poncelet est sorti de l'hôpital de Regina et est au repos chez des parents; Mme Poncelet et ses enfants l'ont rejoint pour assister à l'exposition d'hiver où ils ont des taureaux "Hereford" en vente. M. Alphonse Estace est à Regina pour cette même raison.

Mme René Poncelet, accompagnée de son fils, David, est en ce moment à Dublin, Irlande, où elle visitera sa mère et ses soeurs pour trois semaines. Elle a fait un bon voyage en avion partant de Winnipeg.

Félicitations à Mme F. Dartige et au jeune Allan Boutin, qui ont gagné chacun un prix au bingo tenu à Whitewood le 23 mars.

Sécurité familiale

Souhaits de Joyeux anniversaires

Le 1er avril, Henri Bilodeau, Saskatoon, et Yvon Tétrault, Gravelbourg; le 2 avril, Fernand Bérubé, Meadow Lake; le 3 avril, Gaston Duperreault, Val Marie; le 4 avril, Ernest Cossette, Coderre; Horace Bourassa, Radville, et Eloise Béchard, Gravelbourg; le 6 avril, Georges Faucher, Lisieux, et Léo Legault, Ponteix; le 7 avril, Robert Normand, Meadow Lake, et Augustin Bonneau, Debden; le 8 avril, Elzéar Brûlé, Debden, et Wilfrid Lepage, Montmartre; le 9 avril, Urbain Roy, Zenon Park, et René Couture, Ferland.

Chronique de CFRG

Cette année, le lauréat du Concours oratoire organisé par l'AFCIS, secteur sud de la province, est M. Yvon Paulhus, de Bellegarde. Les finales de ce concours se sont déroulées à Gravelbourg le samedi 12 mars en l'auditorium du couvent Jésus-Marie. Incontestablement, le trophée et le prix de $100, offert par CFRG, revenait à Yvon Paulhus, qui nous donna une magnifique leçon de civisme et de patriotisme en traitant ces sujets avec maitrise et conviction.

Les autres lauréats furent: Mlle Rosalie Carrière, de Storthoaks, pour les classes 9 et 10, et Mlle Claire Chabot, de Ferland, pour les classes 7 et 8.

Ces temps-ci, beaucoup d'activités "françaises" se déroulent à Gravelbourg. Après ce "Festival de l'Eloquence", nous eûmes les Festivals régionaux de la Chanson française à Willow-Bunch, Ponteix et Gravelbourg, et de nouveau à Gravelbourg le 27 mars pour ce que nous appelons le Grand Festival de la Chanson Française, festival radiodiffusé par CFRG, télédiffusé par CHAB, Moose Jaw, et commandité par la Cie d'Assurance-vie "La Familiale", de St-Victor, Sask.

Le samedi 26 mars, le 2e Congrès de la Jeune ACFC préludait à notre Grand Festival du lendemain.

Le premier Congrès de la Jeune ACFC l'an dernier fut extrêmement intéressant. Si la vérité sort souvent de la bouche des enfants, elle sort aussi de la bouche de notre jeunesse qui a de la suite dans les idées et qui sait ce qu'elle veut. Vous en aurez d'ailleurs une idée à votre tour dans un compte rendu à la prochaine édition.

En attendant voici le résultat d'un sondage fait par l'Institut GOGO 710, sondage fait par nos auditeurs J3.

1. Amour garde-moi. — Tony Massacelli
2. On dit que l'on sait. — Les Classels
3. Caramel et Pretzel. — Monique Jeté
4. Mauvaise Fête. — Jenny Rock
5. C'est l'oiseau. — Michèle Richard
6. En Italie. — François Deguelt
7. Tout ça est bien vrai. — Les Sextants
8. Demain. — Les Nouveaux Baronnets

Ces succès qui montent en flèche, insupportables aux éteignoirs, passent sur nos ondes de 4 h. à 5 h. chaque jour à l'émission 710 à GOGO. Vous nous excuserez de ne vous donner qu'une liste très incomplète de nos succès "flèches". Vous comprendrez que les colonnes de la Liberté ne sont pas uniquement réservées à CFRG. Nous sommes d'ailleurs trop pauvre pour acheter tout le journal. En attendant, le Patriote nous fait crédit à très long terme. Merci beaucoup.

Un voyage, bon moyen pour apprécier la valeur et la chaude compagnie de notre CFRG. Partis un beau dimanche sur quatre roues de Gravelbourg, nous nous sommes dirigés vers Portage-la-Prairie. Arriver là, nous sommes revenus sur nos pas vers Brandon, ensuite vers le nord-ouest, direction Prince-Albert. Conservant notre cap à l'ouest, notre route a légèrement dévié vers le sud-ouest en direction de Saskatoon; passés cette ville, nous avons pris la route de North Battleford et Lloydminster et nous voilà en Alberta. Route franc-sud vers Calgary et Brooks et enfin de nouveau la route vers l'est pour arriver à Gravelbourg. Pendant tout ce trajet, genre Rallye, de Monte-Carlo, CFRG ne nous a pas quittés. Nous entendions souvent nos amis dire: Ici CFRG la Voix française du Sud de la Saskatchewan. Pourquoi? Ne serait-ce pas plus vrai de dire: CFRG la Voix française des quatre points cardinaux de la Saskatchewan ou mieux des quatre points cardinaux des Prairies?

M.M.

Vawn

Quarante-deux enfants d'âge pré-scolaire ont reçu le vaccin contre la poliomyélite administré par voie buccale, le jeudi 24 mars, chez Mme Arthur Gélinas.

Prompt rétablissement à Mmes A. Desmarais, E. Gélinas, John Pollard et Louis Phaneuf, hospitalisées à Edam.

La réunion annuelle des contribuables de l'école de Vawn aura lieu le samedi 2 avril à l'école.

Bienvenue à tous.

Festival

Voici le programme du festival qui eut lieu le 20 mars dans la salle de Vawn:

1) "Demain (choeur), 9e à 12e année, école de Vawn; 2) "Un petit gars qui chante" (solo), Albert Desmairais, école de Vawn; 3) "J'étais dans la joie", et "Le petit bossu", 1ère à 4e année, école de Delmas; 4) "Le cirque" (solo), Annette Desmarais, école de Vawn; 5) Chant du groupe "Haïda"; 6) "La Sainte Vierge s'en va chantant, 1ère et 2e années, école St-André de North Battleford; 7) "La famille Tortue" (solo), Bernadette Pouliot, école de Vawn; 8) appréciation du juge; 9) "Dans les magasins", 3e et 4e années, école St-André, North Battleford; 10) "Le Printemps" (duo), Paulette Desmarais et Cécile Béliveau, école de Vawn; 11) Chant de groupe, " Par le monde entier"; 12) "Tout blanc", et "Le train", 5e et 6e années, école St-André, North Battleford; 14) chant du groupe "Anicouni"; 15) "La belle si nous étions", 7e et 8e année, école St-André, North Battleford; 16) "La Farandole du Rhône", et "La route aux oiseaux", 7e à la 12e année, école de Delmas; 17) chant de groupe "En route"; 18) appréciation du juge, 19) "O Canada".

Mme Chassé, de Delmas, adressa les commentaires.

Ferland

Çà et là

MM. et Mmes Rosaire et Edmond Chabot visitèrent leur frère, Raymond, et sa famille, de Ponteix, le dimanche 20 mars.

MM. et Mmes Gérard Fournier et Paul Massé sont revenus de leur beau voyage en Californie, via Seattle, Washington.

La paroisse de Ferland fut bien représentée au Festival de la chanson française à Ponteix, le mercredi 23 mars. La soliste, Mlle Geneviève Morin (refrain en groupe), fut choisie pour le concours final à Gravelbourg le dimanche 27 mars, ainsi que les élèves des années 9 à 12, de Ferland; Mlle Paulette Chabot, du Festival de Gravelbourg, sera une autre concurrente de ces finales.

M. et Mme Rosaire Bussière, de Vonda, visitèrent M. et Mme Aimé Fournier et M. et Mme Roméo Morin, récemment.

Le lundi 28 mars eut lieu le banquet du Pool à la salle des Chevaliers de Colomb.

Le service anniversaire de M. Ephrem Bouffard aura lieu en l'église de Ferland le 1er avril, à 8 h. a.m.

Un jeune marin de St-Boniface, en route pour Vancouver, visita ses oncle et tante, M. et Mme Antonio Chabot, le dimanche 20 mars.

Meilleurs voeux à M. Louis Fournier hospitalisé à Mankota.

M. et Mme Gérard Desharnais et leurs filles visitèrent leurs parents à Ponteix le dimanche 20 mars. Ce même jour, M. et Mme Léonard Bouffard, de Meyronne, furent en visite chez M. et Mme Paul Morin.

Correction

Ce n'est pas M. Henri Laberge qui est venu le 13 mars, mais Jean Laberge.

Saint-Front

Çà et là

Heureuse convalescence à à Mme Martial Dufault qui passa une semaine à l'hôpital de Spalding à la suite d'un accident.

Le 14 mars, M. P. H. Proulx, accompagné de M. J.-B. Beaudry, reconduisit Donald Moyen et Yvon Plamondon jusqu'à Le Pas, Man., où M. Jean-Marie Tardival les rencontra pour faire la dernière partie du trajet jusqu'à Thompson.

M. Lucien Plamondon ramena sa fille, Judy, à Prince-Albert, où elle doit continuer ses études à l'école de l'Académie; elle demeure chez sa tante, Mlle Françoise Detillieux.

M. et Mme P.-H. Proulx eurent une heureuse surprise lorsque leurs enfants, M. et Mme Albert Bratzel et leur bébé, Belinda, de Saskatoon, ainsi que M. Louis Proulx, de Moose Jaw, vinrent passer la semaine avec eux.

Le 16 mars, M. Kenneth Basset, de Peterson, amena son grand-père, M. Henri Basset, à St-Front, où il passa 15 jours à visiter les familles G. Hurion, Paul Dubreuil et Joseph Basset.

M. et Mme Aurèle Dufault sont allés à Spalding le 16 mars rencontrer Mlle Irène Hervé, de St-Walburg, présentement employée dans une banque de North Battleford. Mlle Hervé avait quitté la localité avec ses parents, M. et Mme Arsène Hervé, et ses deux frères il y a environ sept ans et est très heureuse de revoir ses anciennes petites compagnes de classe.

M. Norman Thévenot, de Saskatoon, vint pour quelques jours chez ses parents, M. et Mme Joffre Thévenost, afin de les aider à se remettre de la grippe.

Bonspiel annuel

Le bonspiel annuel de la localité eut lieu du 13 au 15 mars; 10 équipes se disputèrent les prix avec le résultat suivant:

1ère compétition: 1er prix, donné par l'élévateur UGG de Maicam et gagné par l'équipe d'André Strat qiu comprenait Joe et Bertha Plamondon et Georgette Moyen; 2e prix, donné par MM. Joffre Thévenost et Louis Picton, gagné par Joseph Strat, Yvette Strat, P.-H. Proulx et Clémentine Basset.

2e compétition: 1er prix, donné par M. Joseph Strat de St-Front, gagné par Louis Picton, Germaine et Félix Auréat, et Clotilde Quessy; 2e prix: Louis Syrenne, Clémentine Plamondon, Armand Plamondon et Lorraine Stewart; 3e: Florian Montes, Elise Moisan, Andréa Quessey et Adrien Hamel; 4e: Clément Montes, Marcel Fortin, Alice Baril et Jean Picton.

3e compétition: le 1er prix fut remporté par Laurent et Gilbert Plamondon, Emilien Moisan et Ludovic Strat; le 2e, donné par l'élévateur Federal de Rose Valley, fut gagné par Paul Fortin, Doris Brooks, Robert et Priscilla Bussière; le 3e, par Joseph Waloshyn, Armand et Colette Moyen, et Eddie Frank; le 4e prix, par Jeno et R. Holter, Aurèle Dufault et Doris Syrenne.

MM. Joseph Strat, P.-H. Proulx et Louis Syrenne faisaient partie du comité des prix. Malgré le temps doux qui rendait le jeu un peu difficile, tous se sont bien amusés.

Au carnaval

Lors du carnaval de Quill Lake où les jeunes prirent part aux joutes de hockey, et malgré la tempête et des chemins presque impassables, M. et Mme Laurent Plamondon y conduisirent leurs trois fils: Gilbert, Denis et Lyel, ainsi que Léo Thévenost et Michel Plamondon; M. et Mme Armand Plamondon y amenèrent leurs fils, Léo, Cyrilie, Robert, et Gilles Quessy; M. Marcel Auréat, accompagné de M. et Mme Florian Montes, conduisit Gilles et René Montes ainsi que Léo Bertoncini, et Alain Strat, et l'instructeur de hockey. Auguste Syernne, se chargea des jeunes Oleksin, Prévost et Richard.

Les Pee Wees de St-Front sortirent victorieux avec un pointage de 5 points pendant que Quill Lake n'en enregistrait aucun. Trois des points furent faits par Michel Plamondon, tous deux aidés de Félix Oleskin et Gilles Plamondon; ce fut un jeu juste et propre du commencement à la fin. Les Bantams furent moins chanceux car ils souffrirent une perte de 7 à 2 pour Quill Lake. Les deux points furent comptés par Gérald Prévost, aidé de Gilbert Plamondon et Alain Richard.

Pour moi, la vie c'est le Christ et mourir représente un gain. (Phil 1, 21)

• • •

Si Dieu ne garde la ville, en vain la garde veille. (Ps 127, 1)

Au Parlement — Sans Parti Pris

Un menu législatif d'une extrême variété offert aux citoyens

Nous n'avons pas écrit d'article la semaine dernière. C'est que, dans les numéros du Hansard alors à notre disposition, il n'était encore question que de la fameuse Affaire Musinger. N'est-il pas vrai que vous et moi en avions déjà trop entendu parler?

Alors laissons ce triste intermède de côté et contentons-nous cette semaine de rappeler quelques détails du programme parlementaire du 15 au 21 mars. Ce "programme", de fait, a sans doute subi les effets des jours précédents, car il est vraiment difficile d'y trouver beaucoup de substance et, aussi, une suite logique: Voici tout de même quelques points d'importance majeure.

Divers comités

D'abord, on a terminé le débat au sujet de la prolongation des chartes des banques et des banques d'épargne du Québec jusqu'au 1er décembre 1966. Les suggestions n'ont pas manqué alors, et certains députés créditistes ont su proclamer de nouveau la doctrine qui leur est propre, mais le tout se termina par l'annonce que le gouvernement apportera bientôt des amendements et des réformes de fond à la Loi sur les banques du Canada.

Ensuite on a institué divers comités mixtes, c'est-à-dire composés de députés et de sénateurs: un comité mixte examinera notre régime des pénitenciers sous l'angle de la sociologie et de la criminologie, et non seulement quant aux installations matérielles, immeubles et conditions de vie des prisonniers, car "la réforme pénale ne regarde pas seulement les juges, les avocats et les geôliers"; un comité mixte enquêtera et fera rapport sur les problèmes du crédit aux consommateurs, "afin que nous puissions légiférer en vue de protéger les petits consommateurs contre certains abus que nous avons pu constater au cours des investigations de ce comité"; un comité mixte "fera enquête et rapport sur le divorce au Canada et les problèmes sociaux et légaux qui s'y rattachent". On créera aussi un Conseil des Sciences du Canada, pour en arriver à un programme à long terme en matières scientifiques et technologiques sur les plans industriel, universitaire et gouvernemental.

Déclarations ministérielles

Des ministres firent des déclarations importantes durant ces jours de la session. L'hon. Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, rappela l'aide-mémoire soumis par la France au sujet de sa position par rapport à l'OTAN et la réponse des 14 pays, dont le Canada, de cette Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

L'hon. Mitchell Sharp, ministre des Finances, ayant dit que les principes directeurs de la balance des paiements des Etats-Unis auraient pour effet de créer de nouvelles et fortes demandes sur le marché de capitaux du Canada (car les compagnies américaines sont invitées à se procurer à l'étranger les fonds nécessaires à leurs opérations internationales), annonça qu'"afin que l'épargne canadienne puisse être disponible pour répondre à la forte demande actuelle de capitaux au Canada, le gouvernement demande à tous les investisseurs canadiens, y compris les institutions financières telles que les banques, les compagnies d'assurance-vie, les sociétés de fiducie et de prêt, ainsi qu'à d'autres sociétés constituées en corporations, aux caisses de pension et aux particuliers, de ne pas se porter acquéreurs de titres, exprimés en dollars américains, qui sont émis par des sociétés des Etats-Unis ou par leurs filiales non canadiennes et qui sont assujettis à la taxe d'égalisation de l'intérêt des Etats-Unis, lorsqu'ils sont achetés par des résidents des Etats-Unis".

L'hon. Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, annonça un programme accéléré d'amélioration des conditions de vie sur les réserves indiennes au cours des cinq prochaines années (construction de 12,000 habitations: $75,000,000; approvisionnement d'eau potable et installation de systèmes convenables d'égout: $10,000,000; installations électriques: $7,000,000; amélioration des routes sur les réserves: $17,000,000).

Non confiance

Le 21 mars, à l'occasion d'une discussion sur la situation générale du Canadien moyen face à la hausse accélérée du coût de la vie, deux chefs de partis de l'opposition lancèrent un amendement et un sous-amendement de non confiance au gouvernement.

L'hon. John Diefenbaker énonça ainsi son amendement: "Etant donné que l'indice du coût de la vie a atteint un sommet sans précédent en février 1966, soit 142.1 points, la Chambre déplore que le gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces pour contenir la hausse du coût de la vie et enrayer l'inflation de l'économie et, en particulier, sur les bénéficiaires d'allocations de sécurité sociale, les pensionnés de guerre, les vieillards pensionnés, les fonctionnaires à la retraite, les gens à revenus fixes et tous les gens à faibles revenus".

M. T. C. Douglas ajouta les mots suivants, en guise de sous-amendement: "Et cette Chambre regrette également que le gouvernement n'ait pas créé une commission de revision des prix chargée de déterminer dans quelle mesure les hausses de prix sont injustifiées et de prendre les mesures appropriées pour diminuer ces prix en conséquence."

Après discussion, les votes ultérieurs favorisèrent naturellement le gouvernement...

Saint Patrick et le bilinguisme

Il arrive tout de même des moments agréables en Chambre. Par exemple, au début de la séance du 17 mars, maints députés irlandais tinrent à honorer leur saint Patron. Et l'un d'eux termina ces moments d'euphorie par ces mots: "N'est-il pas tout indiqué, en ce jour de la Saint-Patrice, que la Chambre poursuive ses travaux avec calme et méthode?"

Hélas! Ce souhait ne serait pas réalisé, car, peu après la 2e lecture du bill no S-2 visant à constituer en corporation la compagnie du chemin de fer du terminus d'Ottawa, une discussion en règle fut soulevée. Ajoutons que cette discussion porta sur le bilinguisme, sujet vraiment peu approprié en ce jour du patron de la verte Irlande.

Selon ce bill S-2, la Commission de la capitale nationale, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien veulent donner suite à un accord (17 octobre 1963) relatif au déplacement des voies ferrées dans la région d'Ottawa. Cet accord prévoit la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer pour intégrer et exécuter l'exploitation d'un chemin de fer terminus dans la région d'Ottawa.

La discussion du bill, article par article, procéda normalement jusqu'à l'article 6 inclusivement. Dès la lecture de l'article 7 (Nombre des administrateurs de la Compagnie) le député Alexis Caron (Hull) proposa un amendement: "Que l'article 7 soit modifié par l'addition, après le mot 'Compagnie', des mots suivants: 'et deux d'entre eux au moins devraient être des Canadiens d'expression française'." (Notons tout de suite qu'après la longue discussion qui allait être soulevée, un député corrigera ce texte de l'amendement, ainsi: et deux d'entre eux au moins doivent être des Canadiens français.)

Cet amendement comporte son histoire, comme allaient le rappeler plusieurs députés (Cowan, Caron, Grégoire, Langlois, Lambert, etc.). En effet, ce bill fut étudié l'an dernier par le comité des Transports. Des questions avaient alors été posées au ministre des Transports et à son secrétaire parlementaire et l'on apprit que parmi ceux qui avaient été pressentis par l'hon. J. W. Pickersgill pour être nommés directeurs aucun ne parlait le français. Dès lors le comité vota (14 contre 11) un amendement à l'effet qu'au moins deux des directeurs soient d'expression française, car il ne restait alors aux députés-législateurs que la loi pour forcer la main du ministre dans ce cas spécifique. Maintenant, en 1966, le gouvernement revient avec ce même bill S-2, mais sans l'amendement. Donc le député de Hull et ses amis se demandent ce qui se passe, ce que cache cette omission.

Le sens des mots

Mais voilà, la discussion, de ce point bien précis, en vint à embrasser tout le problème du bilinguisme. Il faut lire les pages 2820 à 2836 du Hansard pour découvrir que ministres et députés, de langue française ou non, s'entendent très peu sur la définition précise de certains termes: l'un soutient que "Canadien d'expression française" n'a qu'une connotation linguistique, mais l'autre affirme fortement qu'il y a connotation au groupe ethnique; l'un soutient sérieusement qu'on tombe dès lors dans le racisme le plus abject, mais l'autre répond fièrement que le pays est justement constitué de deux groupes majoritaires et que réclamer les droits de l'un par rapport à l'autre n'a rien à faire avec "la race"; l'un exige que le contenu de l'amendement proposé par le député de Hull soit inscrit dans un texte de loi, mais l'autre crie que recourir à la protection de la loi c'est consacrer notre statut d'infériorité...

En tout cas, l'acharnement des défenseurs du bilinguisme obtint qu'on rediscute plus tard cet article 7 du bill S-2, en présence cette fois du ministre des Transports (l'hon. Pickersgill n'était pas présent le 17 mars). Le tout se termina donc par une proposition de l'hon. G. J. McIlraith: le gouvernement rédigera un amendement satisfaisant, qu'il fera circuler et qui atteindra l'objectif désiré; car le gouvernement désire que la composition du conseil d'administration traduise le bilinguisme des citoyens de ce pays, en tenant compte du caractère local, vu qu'il s'agit d'une compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, c'est-à-dire du caractère bilingue de la capitale nationale; il importe de procéder de la bonne manière, celle qui n'ira pas à l'encontre de la fin projetée et qui ne créera pas de précédent dangereux.

C'est ainsi qu'une fois de plus nos législateurs ont abordé un problème complexe sans pouvoir vraiment le clarifier ni le solutionner avantageusement. En sera-t-il de même les 23, 24 et 28 mars, jours réservés au débat sur la peine capitale? Peut-être ... car déjà on a soulevé l'affaire Steven Truscott, grâce au livre où Mme LeBourdais passe en revue le procès et mentionne la faiblesse des preuves à la lumière de sa propre enquête.

R. B.

Chevaliers de Colomb



Conseil Provencher no 2450

Initiation au 1er

Lors de l'assemblée du 24 mars, nous avions le plaisir d'initier au premier degré treize aspirants à la Chevalerie. Cette cérémonie qui comporte pour tous, nouveaux et anciens, de si belles leçons, était rehaussée par la présence des frères N. Boily et G. Bazin, du Conseil St-Boniface. Les frères A. Roussin, O. Gagnon et D. Trudel, du Conseil Provencher, assistèrent nos visiteurs avec grand savoir-faire. C'est un premier pas mémorable pour ces treize aspirants. Ils continueront leur étape vers la fin du mois d'avril. Nous leur souhaitons la bienvenue, persistance et persévérance vers le but ultime.

Lunch

Notre conférencier, frère Laurent Ritchot, nous avait préparé un bon goûter auquel tous firent honneur après l'assemblée régulière.

Fumisterie!

L'ex-Grand Chevalier Lebrun, qui avait démissionné pour occuper un nouveau poste à Edmonton, nous annonce bien calmement que sa promotion aura lieu à Winnipeg même. L'expression du Grand Chevalier actuel, frère Léon Labelle, à cette annonce, valait la peine d'être vue et lue. Il avait l'air de dire: "Il s'est payé ma tête, celui-là!". Mais, puisqu'il fait un excellent travail en ce poste, nous n'avons certes pas à nous plaindre. Tout de même, comme dirait Frank lui-même: "Cette affaire, ça mériterait que l'on regarde dedans" (Look into it).

Tirage

Comme aucun assistant se disait possesseur du numéro gagnant pour le pot d'or, nous étions sur le point d'en tirer un autre. Seule, l'intervention du frère Pazdor fit réaliser au frère Claude Perrin qu'il était vraiment l'acquéreur du pot d'or. Le malheureux consultait un vieux billet de l'assemblée précédente. As-tu eu un "rake-off", Edmond?

Publicité gratuite

Nous n'en ferons plus. Nous étions "dans les patates" quant à la date de l'initiation.

BISTOURI.

Au Sacré-Coeur de Winnipeg

Le Christ est-il présent aux carrefours de l'humanité?

Dans les prochains vingt ans, qui gouvernera la terre, les athées ou les chrétiens? Ce seront ceux qui s'engageront pour ou contre le Christ. A cause de l'indifférence des chrétiens, le Christ n'est pas présent aux carrefours de l'humanité. A cause de notre absence, le Christ est terriblement absent, là où se joue le sort de l'humanité, à l'O.N.U. Et que dire des autres domaines? Les catholiques devraient être présents au monde de la politique à tous ses niveaux et pour cela il faut de la compétence et une affirmation convenable dans la foi et la vérité chrétienne. Tous sont tenus de se renseigner par les moyens à leur disposition, et les parents et éducateurs doivent former la jeunesse aux responsabilités. Voilà quelques-unes des idées maitresses qui se dégageaient de l'exposé magistral de la Rév. Sr Marie-Joseph, C.R.C.P., du Précieux-Sang, lors du troisième dialogue interparoissial le dimanche 20 mars.

Cette rencontre de laïcs en quête de vérité et de lumière portait sur l'apostolat dans le milieu social, sujet brûlant d'actualité, vaste comme le monde, où nous les chrétiens devons jouer un rôle de prime importance. Chacun des panelistes s'est efforcé de faire ressortir comment le chrétien d'aujourd'hui doit faire l'accord de sa vie avec la foi dans les différentes sphères de notre société temporelle qui est presque étrangère au spirituel.

M. Léo Landry, du Précieux-Sang, nous fit part de certaines expériences dans le domaine des affaires où l'employeur et l'employé ont des obligations vis-à-vis l'un de l'autre, et aussi dans les syndicats où ils doivent influencer les autres.

M. Roland Roy nous cita un incident concret où nous aurions pu exercer notre droit de vote civique pour faire élire un commissaire catholique à la commission scolaire de Winnipeg; malheureusement, nous avons râté notre coup.

Un autre domaine où la valeur de l'opinion publique du chrétien ne peut être sous-estimée, c'est celui des moyens de communication modernes, radio, télévision, journaux, cinéma. C'est un devoir pour tous les parents de se renseigner à l'avance, si possible, sur la valeur des programmes présentés et s'ils ne se mesurent pas à notre idéal, pourquoi ne pas téléphoner ou écrire aux responsables notre désapprobation?

L'auteur de ces suggestions, Mme M. Morier, du Précieux-Sang, continuait: "Nos responsabilités sont également envers l'univers, car les moyens de communication rapprochent l'univers; il doit y avoir dialogue entre tous les hommes". Maintes occasions nous sont fournies d'entrer en contact avec nos frères par le moyen des sociétés de bienfaisance, telles que le Volunteer Bureau, par l'accueil aux nouveaux venus dans le quartier, comme nous le disait Mme Y. Mulvihill, du Sacré-Coeur. Il faut chercher les occasions de rendre service, d'"aimer", car c'est à ce signe d'amour qu'on doit reconnaître les disciples du Christ dans le monde moderne.

Et ce monde divisé, d'après M. l'abbé A. Gibson, spécialiste en athéisme et modérateur du panel, tire à sa fin; un nouveau monde, une nouvelle humanité naitra à sa place. Et pour cela, il faut remettre le Christ où il est absent aux carrefours du monde; il faut surtout éviter toute alliance contre les athées et voir dans son voisin, comme écrivait le pape Jean XXIII, un ami qu'on peut aimer. "Aimer et partager" voilà le message de la fin, tel que présenté par le R. P. J. Soulodre, O.M.I., curé.

Activités guides

Les parents et les responsables de l'Association des Guides du Sacré-Coeur de Winnipeg désirent remercier très sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué d'une manière ou d'une autre au grand succès de la vente de pâtisseries le dimanche 27 mars.

Petites Annonces

Tarif, 3 sous par mot. Minimum, $1.00. — Chaque insertion supplémentaire, 2 sous par mot. Minimum, $0.50. — Pas de changement de texte. Ajouter 25c si l'annonce doit être placée dans un cadre.

Vol. 54—No 1

TISANE CISBEY — Vous pouvez maintenant vous procurer la célèbre TISANE CISBEY chez **M. E. Sabourin, 195, avenue Provencher, St-Boniface, par la poste: $1.00** franco. 132-T.F

PENSION ET SOINS SPECIAUX pour dame âgée ou invalide. Dans foyer catholique et de langue française dans un des beaux quartiers de St-Boniface. Faites vos réservations maintenant. **Pour plus de renseignements, signaler: 453-8776.** 33-411-T.F.

ON DEMANDE — Chauffeur de camion pour cour à bois. Préférablement marié. Promotion possible dans le département du bois. **S'adresser à R. Labossière, gérant, Coopérative de St-Léon, Manitoba.** 1-486-1C.

ON DEMANDE — Une jeune fille bilingue pour apprendre correction d'épreuves dans une imprimerie. **S'adresser en anglais au surintendant en téléphonant au numéro 786-5759.** 1-482-2C.

ON DEMANDE — 2 hommes avec automobiles, pour travail à temps partiel, 2 ou 3 heures, 4 soirées par semaine. Argent garanti. **Ecrire à World Wide Distributors, C.P. 82, Station "C", Winnipeg.** 50-468-3C.

KLEM'S CATERING SERVICE

Mariages, réceptions, banquets, repas cuits à la maison, holubci servi avec repas chauds.

Cartes de banquets et salles disponibles.

256-6161

37, Bernier Bay, St-Boniface

47-401-5C.

Votre corsetière

SPENCER

Corsets, gaines et soutiens-gorge faits sur mesure, aussi supports chirurgicaux pour femmes et enfants. Pour rendez-vous, appeler **Mme Aldéa Fillion. Téléphone: 233-5490.**

Pas de cheveux gris . . .

Si vous faites usage du merveilleux produit JAMAIS GRIS.

Ecrivez pour dépliants gratuits.

C. C. Jamieson

Boite postale 22, Transcona, Man. Téléphone: 222-4492

ROVATZOS

"Flowerland"

Spécialité: fleurs pour mariages

Bouquets de corsage et autres

Couronnes mortuaires

418, avenue Portage, Winnipeg

Téléphone: 943-2934

St. Boniface 'ESSO' Service

Provencher et Taché

Téléphone: CE 3-4654

Norbert Tétrault, prop.

Mise au point des moteurs
Assortiment complet
de produits Atlas

Ouvert tous les jours de la semaine de 7 h. a.m. à 11 h. p.m.

Tél.: 233-3839 Rés.: 233-3872

Dufault Electronics

Radio et TV — Vente et Service

Techniciens bilingues
Travail garanti
Service d'une journée
313, rue Cathédrale
Visite à domicile: $3.50

Signalez 247-4288

Transit Shell Service

567, rue Marion, St-Boniface
(près de l'hôtel Transit)
Gabriel Tétrault, propriétaire
Entretenons automobiles
de toutes les marques
Lubrification, réparation de pneus

Réparations et ventes
de toutes machines
et articles de bureau

RELIABLE

OFFICE EQUIPMENT & SUPPLY CO.

278, avenue Taché
St-Boniface

Téléphone: 233-1796

ROGER-A. SABOURIN
propriétaire



PHARMACIE
Préfontaine
PHARMACY

243, rue Marion, Norwood

A l'angle de la rue Traverse à mi-chemin entre les rues Taché et Des Meurons

Téléphone: CHapel 7-3533

Nous livrons à domicile

Pour vos Petites Annonces

Signalez: 775-8443

entre 9 h. du matin et midi, ou entre 2 h. et 4 h. de l'après-midi

Heure finale: mardi midi

ON DEMANDE

Jeune maîtresse de maison
possédant automobile
et pouvant travailler
2 ou 3 soirées par semaine.
Pas de sollicitation,
de collection et de livraison.
Pour une interview personnelle,
s'adresser à M. R. W. Wilson,
pièce 4, 1311, avenue Portage

RESTAURANT A LOUER — Ameublement complet, y compris 14 sièges. **S'adresser au no 9, chemin Ste-Marie, Norwood.** 1-485-3C.

A LOUER — St-Boniface, immeuble Cusson, rez-de-chaussée. Logis: 3 pièces. Poêle, réfrigérateur, lessiveuse, antenne tous canaux. Stationnement disponible. Adultes de préférence. $85. **Appeler M. Lonergan à CH 7-3084.** 46-398-T.F.

A LOUER — St-Boniface. Logis: 3 pièces. Entrée et salle de bain privées. **Signaler: 233-1593.** 1-488-2C.

A LOUER — St-Boniface. Près hôpital. Logis spacieux: 3 pièces, réfrigérateur, poêle, lessiveuse, séchoir, stationnement. $95 par mois. **Signaler: CE 3-5543.** 46-386-T.F.

A LOUER — St-Boniface. Appartement très moderne: 3 pièces. Dans immeuble-appartements le plus près possible de la Cathédrale. Construction la plus récente, entièrement électrique, à l'épreuve du feu, etc. Idéal pour couple semi-retiré. Visite sur rendez-vous seulement. **Pour plus de renseignements, signaler: CH 7-3004.** 34-232-T.F.

A LOUER — St-Boniface, près hôpital. Logis complètement privé. 2e étage. Non meublé. $45. Disponible: 1er avril. **Signaler: CH 7-9279.** 49-447-1C.

A LOUER — St-Boniface. Logis non meublé: 3 pièces. Salle de bain et entrée privées. Pour adultes. Garage. **Signaler: CE 3-1253.** 48-439-1C.

A LOUER — St-Boniface, rue St-Jean-Baptiste. Chambre meublée avec facilités de cuisine. Pour homme qui travaille seulement. Libre: 1er avril. **Signaler: 233-2027.** 50-473-1C.

A LOUER — St-Boniface, rue Aulneau. Logis meublé: 3 pièces. 1er plancher. Libre. **Signaler: CH 7-3648.** 1-490-1C.

A LOUER — St-Boniface, rue St-Joseph, près Provencher. Logis: 3 pièces. Entrée et salle de bain privées. Nouvellement décoré. Libre. **Signaler: CH 7-6410.** 1-484-1C.

A LOUER — St-Boniface, 441, rue St-Jean-Baptiste. Chambre meublée pour une personne. Libre immédiatement. **Signaler: CE 3-4744.** 1-489-2C.

A LOUER — St-Boniface, rue Notre-Dame. Maison et garage. Revenu mensuel: $45 ou $65. Loyer: $100. Logis: 3 pièces complètement privée en haut. Pour adultes. **Pour rendez-vous, appeler SP 2-3982 après 5 h. p.m. la semaine, à toute heure en fin de semaine.** 49-461-T.F.

CHAMBRE ET PENSION à Norwood. Pour homme ou demoiselle. **Signaler: 453-2922.** 50-469-1C.

A VENDRE — Studebaker 1955. Moteur remis à neuf. 4 bons pneus; 2 pneus à neige neufs. Repeinturé. Conduit par une femme. Bon état. **S'adresser à 382, rue Archibald, St-Boniface.** 1-491-2C.

A VENDRE — Maison sur rue principale. Eau courante et chauffage à l'huile. **S'adresser à Ted Byrialsen, St-Claude, Man.** 1-487-3C.

A VENDRE — Ferme: 455 acres, 400 cultivées. Maison moderne, puits d'eau douce, 1 mille de route pavée. Aussi, ¾ section pâturage louée à long terme avec ou sans animaux et machineries. **S'adresser à Honoré Tardiff, C.P. 257, Ste-Rose-du-Lac, Man.** 50-466-1P.

A VENDRE — Deux maisons, une de 3 chambres à coucher et une de deux. Complètement finies. Armoires de cuisine. **S'adresser à M. Arthur Laurin, Richer, Man, ou signaler: GA 2-5119.** 42-334-T.F.

A VENDRE — Ste-Anne, Man. Maison avec grand lot, propriété de feu Mme Marie-Louise Ducharme. **S'adresser L.-A. Régnier, avocat de la succession 304, 265, avenue Portage, Winnipeg. Téléphone: WH 2-3924.** 50-467-1C.

Tél. 253-0888

LÉO E. MONDOR

CREUSEUR DE PUITS

383, chemin Ste-Anne
St-Vital, Winnipeg 8, Man.

PIANOS ET ORGUES A VENDRE

Agent exclusif pour les pianos Heintzman et Sherlock-Manning et les orgues Hammond. Communiquez avec notre représentant français, M. Jean Carignan.

J. J. H. McLean & Co. Ltd.

Angle Graham et Edmonton, Winnipeg - Tél.: WHitehall 2-4231

Affilié à la Procure Générale

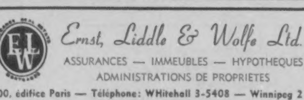
***GUERTIN* Frères**

MARCHANDS DE PEINTURES

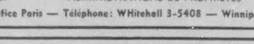
— Gros et détail —

Accessoires pour peintres

270, ave Assiniboine, Winnipeg
Téléphone: 947-0491



Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.



ASSURANCES — IMMEUBLES — HYPOTHEQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIETES

100, édifice Paris — Téléphone: WHitehall 3-5408 — Winnipeg 2

JOS. PIERSON Votre vendeur personnel de



• Chevrolet • Corvair • Chevelle
• Oldsmobile • Chevrolet II
• Camions Chevrolet

CARTER MOTORS LTD.

Bureau: SP 2-2431 — Résidence: 533-4018

Automobiles usagées "garanties" de première condition

A VENDRE — Grand lot avec beau bungalow: 5 ans, 5 pièces. Eau chaude et toilette. Soubassement, fournaise automatique. Près église, école. Grand garage. Jardin. 20 milles de Métro. $10,000. **S'adresser à Boîte 465, La Liberté et le Patriote, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2.** 50-465-1P.

A VENDRE — St-Boniface Centre, rue Langevin, en face du parc Provencher. Maison: 4 chambres à coucher, salle à manger, 2½ salles de bains. Chauffage: gaz, eau chaude. Prix: $25,000. Pas d'agents, s.v.p. **Signaler: 233-5378 ou 233-7376.** 1-483-2P.

PANTEL'S STYLE SHOPPE

Notre-Dame-de-Lourdes, Man.

Une grande quantité de robes, blouses, jupes, costumes, etc., seront vendus à 35 à 50% de rabais. **A partir du 28 mars au 16 avril.**

Téléphone: 52 1-474-2P.

J. CARRIERE REALTY

A VENDRE

Maisons, fermes et propriétés

289, rue Taché, St-Boniface 6

Téléphone: 247-5204

41-327-T.F.

MARION REALTY LTD.

1601, chemin Ste-Marie

Appelez ED.-A. BRISSON

CE 3-2280

ou LOU ENGEL — 256-5420

43-353-T.F.

ACHAT VENTE ECHANGE

Maisons, propriétés, immeubles

Service prompt et courtois

Ron Lachance

SP 4-2483 — CH 7-8437

VETERANS REALTY

302, édifice McIntyre

Téléphone: WHitehall 2-7125

A VENDRE

Winnipeg centre — Grande salle de billiards avec salon de barbier, dépôt, tabac, journaux. Même propriétaire depuis 35 ans. Prend retraite. Vendrait ou échangerait sur immeuble-appartements ou duplex. Chiffre d'affaires annuel: $12,000 à $15,000.

Norwood — Près Holy Cross. $6,500. Petit bungalow très propre. Chauffage: gaz. Garage. Comptant requis: $500.

St-Boniface — Rue Berry. $9,300. 3 chambres à coucher. Comptant requis minime.

Duplex: 9 pièces. 3 ans. A échanger sur ferme de culture ou d'élevage. Revenu mensuel: $105. Tout près église et autobus.

Norwood — Bungalow: 4 pièces. Grand lot. Soubassement complet. Chauffage: gaz. $500 comptant. Possession immédiate.

Si vous voulez vendre ou acheter une maison, faites affaire avec un homme d'expérience et honnête qui vous donnera tous renseignements gratuits et confidentiels.

N. BERNIER

594, rue St-Jean-Baptiste

Téléphone: 233-2027

49-418-1C.

A VENDRE

ISLE-DE-CHENES

Ferme: 193 acres. Toutes en culture. Maison moderne: 4 chambres à coucher. Grande étable, plusieurs autres bâtiments. Abri boisé. Ensemble complet de machines aratoires, 6 vaches. Prix complet: $35,000 à termes faciles.

LORETTE

Dans village. Bungalow: 4 pièces. Grand lot. Prix: $1,900. $400 comptant. Balance: $20 par mois.

ST-BONIFACE

Rue St-Jean-Baptiste. Face au parc. Bungalow: 4 pièces avec logis moderne au soubassement. Garage. Prix réduit. Termes faciles.

LA BROQUERIE, MAN.

Terre de 240 acres. 200 acres en culture. Pas de roches. Très bons bâtiments. Puits artésien. 30 bêtes à cornes. Machinerie aratoire complète. Plein prix: $26,900.

ST-PIERRE, MAN.

Atelier en blocs de béton: 26' x 36'. Grand lot de rivière. Chauffage: gaz. Prix coûtant: $6,000. Sacrifierait pour $4,000, $1,000 comptant. Balance: $50 par mois.

ST-VITAL

Avenue Greendell. Maison complètement moderne: 4 pièces, 2 chambres à coucher. Garage. Prix: $8,500, $1,500 comptant.

Appelez

J.-R. POIRIER REALTY

Suite 11, 561, avenue Warsaw, Winnipeg 9

Téléphone: GR 5-1876

47-422-1C.

PAUL'S REALTY LIMITED

120, avenue Provencher
angle Taché et Provencher
St-Boniface

SI VOUS DESIREZ UN SERVICE PROMPT ET COURTOIS POUR LA VENTE DE MAISONS, TERRAINS, ETC., OU POUR PLACER DES HYPOTHEQUES, VEUILLEZ, S'IL VOUS PLAIT, VOUS CONFIER A NOTRE PERSONNEL EXPERIMENTE.

A LOUER

ST-ADOLPHE

60 acres de terrain jardinage. En bordure de rivière. Site idéal.

A VENDRE

ENFIELD CRESCENT

Près Précieux-Sang. Grande maison: 6 pièces, 3 chambres à coucher. Soubassement complet. Garage. Plein prix: $9,500.

BOULEVARD DOLLARD

Charmant bungalow. Presque neuf. 4 pièces, 2 chambres à coucher. Soubassement complet. Garage. Beau grand lot. Très beau site. Prix raisonnable.

ST-BONIFACE

Immeuble - appartements: 6 logis. Très central. Bon revenu. Propriétaire se retire. Doit être vendu prochainement. Comptant requis: $4,000.

RUE DESAUTELS

Près Académie St-Joseph. Grande maison: 7 pièces. 2 salles de bain. Présentement occupée comme duplex. Soubassement complet. Garage. Beau lot. Plein prix: $9,900.

Pour plus d'informations, signaler, s.v.p.,

Bureau: 247-9267

J. RIVARD: 247-4927 ou

Paul GAGNON: CH 7-7603

47-420-1C.

La Division Scolaire de St-Boniface No 4

Sollicite demandes pour positions dans l'enseignement aux années élémentaires et secondaires

Echelle de salaires

Classe	1	2	3	4	5	6	7
Minimum	3275	3575	4100	5100	5550	6000	6400
Maximum	4450	5350	5700	8100	8650	9100	9800

Cette échelle doit être re-négociée en novembre 1966.

Placement: Classe 1-3, huit années à $125 par année jusqu'à un maximum de $1000.
Classes 4-7, six années à l'échelle jusqu'à un maximum de $1700.

Congé sabbatique: Demi-salaire après 5 années de service.

On demande aux candidats d'écrire pour demander une formule. Des interviews seront prévues.

Le Surintendant, C.P. 89, St-Boniface

150 jeunes étudient la délinquance juvénile

La première conférence manitobaine de la jeunesse sur la délinquance juvénile aura lieu les 15 et 16 avril au lycée Gordon Bell à Winnipeg, sous le patronage de la Division manitobaine de l'Association Canadienne pour la Santé mentale.

On a demandé aux directeurs des écoles du Grand-Winnipeg de choisir des élèves de 14, 15 et 16 ans pour y participer. On s'attend à ce qu'environ 150 jeunes gens et jeunes filles acceptent l'invitation de la C.M.H.A. à "regarder la délinquance".

Des personnalités du monde éducationnel, communautaire, de la correction et des groupes intéressés à la santé mentale coopèrent avec l'Association. M. Don Sinclair, directeur de la section ontarienne de la C.M.H.A., sera l'orateur invité au dîner d'ouverture. M. Sinclair est un travailleur social possédant une vaste expérience de la délinquance juvénile.

Les seuls adultes qui assisteront à ce congrès seront les chefs de groupe et ceux qui aideront à lancer les discussions.

AVIS

Les chroniques de Winnipeg, Sacré-Coeur et Chevaliers de Colomb du Conseil Provencher paraissent en page 11.

A VENDRE

ST-BONIFACE CENTRE

Triplex: stuc. 5, 4 et 3 pièces. Construction récente. Chambres au soubassement. Chauffage: gaz. Garage. Revenu annuel: $3,150. Prix réduit. A termes.

RUE WILLIAM

Bungalow: 4 pièces. Lot: 37½' x 110'. Plein prix: $2,500.

ST-BONIFACE

Duplex: 6 et 3. Salle de récréation. Garage. Tapis mur à mur. Lot: 46' x 120'. Prix: $19,500.

NORWOOD CENTRE

Immeuble-appartements: 6 logis. Construction: blocs de béton. Très bon état. Prix: $24,000.

Pour chat, vente ou échange, estimation gratuite

Appelez

A.-J. DESAULNIERS

Agent d'immeubles

407, rue De la Morénie

CEdar 3-5874

50-472-1C.

ALEXANDER AGENCIES LTD.

Mall Center, Polo Park
Winnipeg 12

Réduit: $1,000. — Bungalow: 2 chambres à coucher dans East Kildonan. Sur grand lot, gazon, jardin. Soubassement à la grandeur. Chauffage: gaz. Près de toutes commodités. Vendrait avec paiement minime.

St-Norbert — Maison: 4 pièces, non moderne. Eau et égouts sur la rue. Lot: 55'. Seulement $6,500.

St-Norbert — Rue St-Pierre. Grand bungalow: 3 chambres à coucher. Salon en "L". Belle cuisine. Salle de récréation et chambre supplémentaire au soubasseemnt. Garage attenant. Grand lot clôturé. Près écoles et église.

Parc Windsor — Maison: 3 chambres à coucher. Près église et école. Hypothèque à 6½%. Paiements mensuels P.I.T.: $110. Possession immédiate.

St-Norbert — 2 bungalows: 3 chambres à coucher. Sur grands lots. Prêts pour mai.

Avons besoin de propriétés à vendre à St-Boniface, Norwood et St-Vital.

Appeler PIERRE PINEAU

SPruce 5-8463 ou 453-1977

47-423-1C.

ARMAND AYOTTE REALTY ET ASSURANCE GENERALE LTEE

191, boulevard Dollard
St-Boniface

A VENDRE

Ste-Geneviève — Ferme: culture mixte. 480 acres. Bonne maison. Tous autres bâtiments nécessaires. Machinerie et équipement aratoires inclus. Puits. Très bonne eau. Plein prix: $12,000.

Winnipeg — Rue Arlington. Maison bien située: 10 pièces. Revenu. Construction: brique. En parfait état. Obligé de vendre: cause de vente, santé. Prix raisonnable, conditions faciles.

St-Vital — Chemin Ste-Marie. Immeuble-appartements: 5 logis, 3 pièces, 2 de 4; 1 de 6. 13 ans. Construction: brique. Revenu mensuel: $858. $15,000 comptant. Balance: termes.

St-Norbert — Maison de famille 8 pièces. 5 chambres à coucher. Lot: 100' x 110'. Garage. Comptant minime.

St-Boniface — Rue Masson. Maison moderne: 5½ pièces, 3 chambres à coucher. Gaz. Propriété de choix. Grand terrain. $3,000 comptant. Balance portée par propriétaire.

St-Boniface — Rue Archibald, face au terrain de golf. Bungalow: 5 pièces, 3 chambres à coucher. Grand terrain. $2,000 comptant. Balance: termes.

APPELER

A. Ayotte: CE 3-5845

ou

Mme Simone Couture: CE 3-5143

48-440-1C.

ON DEMANDE FILLES OU FEMMES

Travail délicat — Meilleurs gages

Femmes inexpérimentées demandées pour apprendre le métier de

COIFFEUSES

Les offres d'emplois pour les coiffeuses diplômées sont plus nombreuses que celles-ci.

Jamais auparavant y a-t-il eu tant d'occasions pour les jeunes filles ambitieuses

Ecrivez pour obtenir un catalogue gratuit

MARVEL BEAUTY SCHOOL

309, rue Donald, Winnipeg, Man.

Succursales: Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Toronto

RUDY'S FURNITURE

Plan achat-louage de téléviseurs

$8.00 et $10.00 PAR MOIS

133, rue Marion

247-3752 ou 247-9074 En soirée: GL 3-1711

ON DEMANDE

Personnes désirant placer de l'argent à 5½% en vue de financer l'achat de nouvel outillage d'imprimerie pour l'Oeuvre de Presse. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au gérant de l'imprimerie de La Liberté et le Patriote (Canadian Publishers Limited), 619, avenue McDermot, Winnipeg 2, Man. (Téléphone: 774-3414)

NOTICE TO CREDITORS

IN THE MATTER of the Estate of LEOPOLD BEGOU, late of the Village of Notre Dame de Lourdes, in the Province of Manitoba, Retired, Deceased.

ALL CLAIMS against the above estate duly verified by Statutory Declaration must be filed with the undersigned at Carman, Manitoba, on or before the second day of May, A.D. 1966.

DATED at the Town of Carman, in the Province of Manitoba, this twenty-second day of March, A.D. 1966.

Robert S. McKenzie,
Solicitor for the Executors.

COMMERCIAL SOLIDS PIPE LINE COMPANY

NOTICE is hereby given that an application will be made to the Parliament of Canada, at the present, next or the next ensuing Session thereof, for a private bill incorporating a company under the English name of "Commercial Solids Pipe Line Company" and under the French name of "Compagnie des Pipe-Lines Commerciaux pour Solides" for the purpose of the construction and operation of pipe lines, within and without Canada, for the transportation, storage and delivery of solids, liquids and gases, or any of them, and to exercise such other powers as may be deemed necessary for the carrying out of the objects of the company; subject to the provisions of the National Energy Board Act and other relevant statutes.

DATED at the City of Ottawa this 16th day of Marche, 1966.

EWART, KELLEY,
BURKE-ROBERTSON,
URIE & BUTLER,
77 Metcalfe Street, Ottawa
Solicitors for the Applicants.

COMMERCIAL SOLIDS PIPE LINE COMPANY

COMPAGNIE DES PINE-LINES COMMERCIAUX POUR SOLIDES

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa présente ou à sa prochaine session, ou à la session subséquente, pour l'adoption d'un bill privé constituant en corporation une compagnie portant nom COMMERCIAL SOLIDS PIPE LINE COMPANY, en anglais, et COMPAGNIE DES PIPE-LINES COMMERCIAUX POUR SOLIDES, en français, dans le but de construire et de mettre en service, à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, des pipe-lines pour le transport, l'emmagasinage et la livraison de solides, liquides et gaz, ou l'un quelconque de ceux-ci, et d'exercer, subordonnément aux dispositions de la Loi sur l'Office national de l'énergie et des autres lois pertinentes, tous les autres pouvoirs jugés nécessaires à la poursuite des buts de la compagnie.

Daté d'Ottawa, ce 16e jour de mars 1966.

EWART, KELLEY,
BURKE-ROBERTSON,
URIE & BUTLER.
77, rue Metcalfe,
Ottawa, Ontario.

SOUMISSIONS

Ministère des Travaux publics du Canada

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Secrétaire, Ministère des Travaux publics du Canada, pièce B 326, édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, Ottawa 8, et portant la mention "SOUMISSION POUR BATIMENT DE SALLE A MANGER/CUISINE ET POTERNE DE SORTIE — PENITENCIER DE STONY MOUNTAIN, STONY — MOUNTAIN (MANITOBA)", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.A.E.), le MERCREDI 4 MAI 1966.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $125.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise de; L'architecte régional, 201, édifice Fédéral, 269, rue Main, Winnipeg (Man.); l'architecte régional, 241, rue Jarvis, Toronto (Ont.); Directeur régional, 10225, 100e avenue, Edmonton (Alta); et on peut les consulter à pièce C 705, édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, Ottawa (Ont.), aux bureaux de poste à Brandon et Stony Mountain (Man.), ainsi qu'aux bureaux des "Builders' Exchanges" à Brandon, Winnipeg, Toronto et Edmonton.

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DEPOSITAIRE DES SOUMISSIONS:

Les sous-entrepreneurs pour les corps de métiers mécanique et d'électricité présenteront leurs soumissions par l'entremise du bureau des soumissions déposées au plus tard à trois heures de l'après-midi (HEURE DE WINNIPEG), le MERCREDI 27 AVRIL 1966, conformément au document "Standard Canadian Bid Depository Principles and Procedures for Federal Government Projects", première édition, 22 mars 1963.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ROBERT FORTIER, Secrétaire.
DPW-ARCH-66-27

LA DIVISION SCOLAIRE DE LA RIVIERE SEINE No 14

Invite les demandes d'instituteurs (trices) qualifiés pour enseigner dans les écoles secondaires de la Division.

Les salaires seront payés d'après l'échelle en vigueur pour l'année scolaire de septembre 1966 à juin 1967.

S'il vous plaît, donner les qualifications dans la première lettre, ainsi que d'autres renseignements sur expérience et sujets préférés. **S. Bisson, secrétaire-trésorier, C.P. 160, Ste-Anne, Manitoba.**

47-419-T.F.

ON DEMANDE

Instituteurs (trices) pour l'école consolidée de Ste-Anne no 2379. Echelle actuelle de salaires:

Classe 1	$3,200-$4,200
Classe 2	3,500- 4,800
Classe 3	3,900- 5,300
Classe 4	4,300- 7,100

Chaque professeur devra enseigner à une classe seulement. **Pour plus de renseignements, s'adresser à la Secrétaire, District Consolidé Ste-Anne, Ste-Anne, Man.**

49-455-T.F.

LE DISTRICT SCOLAIRE DE PONTEIX No 2369

invite les demandes d'instituteurs (trices) qualifiés pour enseigner les études sociales dans années avancées; aussi d'instituteurs (trices) pour la 4e année. Salaires selon l'échelle en vigueur dans la Grande Unité de Shounavon no 7, Sask. **S'adresser à Mme Achille Stringer, sec., D.S. de Ponteix no 2369, C.P. 28, Ponteixx, Sask.**

1-477-3C.

ON DEMANDE

Instituteurs (trices) élémentaires et secondaires pour l'école de Willow-Bunch, Sask. Echelle de salaires: (1966-67)

Classe 1	3200—4600
Classe 2	3700—5800
Classe 3	4400—6900
Classe 4	5600—8700
Classe 5	6000—9100

Instituteur (trice) pour la chimie. Rétribution de salaires pour toutes les années de service. **S'adresser à Jean Philippon, Principal, Willow-Bunch, Sask.**

1-481-1C.

L'INSTITUT COLLEGIAL DE POWERVIEW, DIVISION AGASSIZ No 13

Désire 5 instituteurs (trices) qualifiés, bilingues de préférence, pour enseigner les sciences, les mathématiques et l'anglais des années 9 à 12 pour l'année scolaire 1966-67. L'échelle des salaires est la suivante:

Classe 3	$4,300-$ 5,900
Classe 4	5,100- 8,100
Classe 5	5,500- 8,600
Classe 6	5,900- 9,200
Classe 7	6,300- 10,000

Avec un degré et 12 semaines en éducation: $4,800. **S'adresser à M. Emmanuel Bouvier, St-Georges, Manitoba, ou à la Principale. 367-8401.**

49-453-2C.

LA DIVISION DE LA RIVIERE-ROUGE No 17

Instituteurs ou institutrices, au niveau secondaire. Pour Instituts Collégiaux St-Pierre, St-Malo, St-Jean, Collège St-Joseph. Echelle de salaires pour septembre 1966:

	Minimum	Maximum
Classe 1	3550	4750
Classe 2	3950	5550
Classe 3A	4450	6200
Classe 3B	4750	6750
Classe 4	5550	8650
Classe 5	6000	9150
Classe 6	6400	9600
Classe 7	6900	10500

Allocation maritale: $300.00. Expériece passée: maximum de $1,-750.00. **Pour plus d'information,s s'adresser à T.-F. Tétreault, sec.-trés., St-Pierre, Manitoba. Téléphone: 111.**

1-480-3C.

ON DEMANDE

Pour l'école consolidée de St-Georges no 2403, instituteurs (trices) bilingues pour l'année scolaire 1966-67. Echelle de salaires:

	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Minimum	3400	3600	4000
Maximum	4400	5100	5800
	2 x 150	2 x 150	2 x 200
	3 x 200	6 x 200	5 x 250
	1 x 100		1 x 150

Rétribution de salaire pour toutes les années de service. **Pour plus de renseignements, s'adresser à Jean Dupont, sec.-trés., St-Georges, Man.**

50-436-5C.

ON DEMANDE

Pour l'année scolaire 1966-67 à l'école consolidée de Laurier no 918, instituteurs (trices). Echelle de salaires en voie de négociation. Proposée:

Classe 1	3400 à 4300
Classe 2	3600 à 5000
Classe 3	3800 à 5600
Classe 4	4000 à 6700

Pour expérience passée jusqu'à 7 ans. Maison de pension à proximité. **Pour plus de renseignements, s'adresser à Jacques Péloquin, sec.-trés., Laurier, Man. Téléphone: Ste-Rose 326-12.**

1-479-3C.

ON DEMANDE

Pour septembre prochain, 2 instituteurs (trices) bilingues pour école élémentaire à 2 classes, l'école séparée St-Charles, située dans village de Courval, Sask.

1 — Instituteur (trice) pour les années 1, 2, 3 (1ère division) avec classe de 11 élèves.

2 — Instituteur (trice) pour les années 4, 5, 6 (2e division) avec classe d'environ 16 élèves.

Enseignement du français et du catéchisme. Résidence moderne, complètement fournie si désirée, à prix très modéré. Salaire selon qualifications et expérience d'après l'échelle de salaire de l'Unité scolaire de Moose Jaw no 22. Positions très alléchantes pour couple enseignant. **Pour tous renseignements, s'adresser à Lionel Tremblay, sec., Ecole séparée St-Charles no 8, Courval, Sask.**

49-445-8 en acct.

La Norwood Jewellers

320½, avenue Taché
NORWOOD

Tél.: CHapel 7-2790

Inspecteur officiel des montres du Canadien National

Réparations de montres, horloges et bijoux notre spécialité

ON DEMANDE

Pour l'école consolidée de St-Eustache no 2409, deux instituteurs (trices) qualifiés, bilingues, pour les 5e et 6e années, commençant en septembre 1966. Négociations pour nouvelle échelle de salaires sont commencées. **S'adresser à Georges-E. Bergeron, sec.-trés., St-Eustache, Man.**

1-476-3C.

On demande

Instituteur ou institutrice pour Ecole consolidée de St-Jean-Baptiste

Une maîtresse pour enseigner méthode Cuisenaire de mathématique—1re année.

Echelle actuelle

Classe I	$3100 à $4150
Classe II	$3350 à $4850
Classe III	$3750 à $5250

Nouvelle échelle en négociation.

Pour plus de renseignements, s'adresser à M. Pierre Baril, secrétaire, District scolaire consolidé de St-Jean-Baptiste, Manitoba.

Comment rétablir votre budget!

Comblez tous vos désirs maintenant! Voici la façon moderne et agréable de grouper toutes vos factures impayées et de ne rembourser qu'un seul versement mensuel adapté à votre budget familial.

LOUEZ L'ARGENT DE CRESCENT

Louer l'argent nécessaire à combler tous vos désirs, c'est aussi simple que de louer une voiture ou de la machinerie. Cela vous permet de faire comme bon vous semble et d'envisager des jours plus heureux. Des clients satisfaits ont déjà loué en 10 minutes seulement. Tout montant — $50 ou plus selon vos besoins. Appelez Crescent maintenant et louez l'argent nécessaire.

PLAN DE LOCATION D'ARGENT CRESCENT

Vous pouvez louer	pour	et rembourser par mois
$ 52.88	12 mois	$ 5.00
105.75	12 mois	10.00
310.78	20 mois	19.00
506.94	30 mois	22.00
758.89	30 mois	32.00
1,014.07	30 mois	42.00
2,034.20	36 mois	78.00

Des montants plus élevés sont disponibles sur demande.

Nos bureaux sont ouverts le soir.

Crescent Finance

Transigez à la moderne chez Crescent

129B, rue Marion

Téléphone: 233-1426

BRODEUR TV SERVICE

Licencié du gouvernement — tout travail garanti

SERVICE COMPLET DE TELEVISION, RADIO, TRANSISTORS

Gramophones, Haute fidélité, Stéréophoniques, Magnétophones

Téléphone: 284-1443

CONSTRUCTION

de bungalows, duplex et blocs à appartements faite sur demande sur lots selon votre choix à

ST-BONIFACE, NORWOOD, ST-VITAL, ST-NORBERT et ST-ADOLPHE

Voyez nos constructions nouvelles.
Tout ouvrage fait par un personnel qualifié.

Pour plus amples renseignements e' estimation gratuite, appelez

PAUL GAGNON 247-9267 ou CH 7-7603

Chocolats
Cadeaux
Souvenirs
Nouveautés
Cigarettes
Remèdes brevetés

Le nouveau Magasin

Provencher Sundries

182, avenue Provencher

Saint-Boniface

Tél. 247-4940



Bonbons pour garnir votre panier de Pâques
Oeufs et Lapins en chocolat

Cartes françaises et anglaises pour toutes occasions

Films développés

Livraison à domicile

L. Fontaine, propriétaire A. L'Heureux, gérant

MEILLEURS VOEUX DE JOYEUSES PÂQUES